

Commission des Douanes

Pres-vertebrale

du 14 Mars 1933

au 13 Juin 1934



ou s'il fallait y renoncer .

En ces matières, il ne peut y avoir de solution extrême. On ne peut pas dire qu'il faut renoncer à la politique des contingentements, car ce serait momentanément la ruine de notre marché intérieur, mais on peut essayer d'arriver à les restreindre pour les ~~ap~~ supprimer plus tard .

Comment faire pour atteindre ce but ? Il fallait d'abord déconsolider les droits, ce qui nous permettrait de passer ensuite de nouveaux accords comportant des droits appropriés aux circonstances .

Par cette proposition de résolution signée par des personnes que les questions douanières et commerciales intéressent au plus haut degré , le Gouvernement était invité :

1° "à prendre toutes mesures pour rendre le plus tôt possible à la France la maîtrise de ses tarifs douaniers ..."

C'est pour reprendre cette maîtrise qu'on a décidé de déconsolider les droits .

Avec qui commencer ?

Il y avait tout intérêt à commencer ^{par} ~~avec~~ le pays avec lequel nous avons les relations commerciales les plus fortes et avec lequel les difficultés devaient être les plus grandes , car, étant donné l'état d'âme des Allemands, étant donnée aussi leur situation politique, c'était évidemment avec les Allemands que nous devions rencontrer le maximum de difficultés .

Mais avant d'aller à Berlin, tous les groupements

français avaient été consultés . Les réponses parvenues au Ministère du Commerce avaient été réunies, soigneusement étudiées . Elles reflétaient plusieurs manières de voir bien différentes .

Il y avait d'abord l'intérêt majeur qui s'attache à consolider l'ensemble des positions douanières avec l'Allemagne, politique réclamée par les associations d'expansion commerciale et par M. Fernand David .

Puis, quand on aurait la déconsolidation avec l'Allemagne, il faudrait la poursuivre auprès de tous les pays ayant des accords commerciaux avec la France . Mais là il y avait à tenir compte des désirs des industriels en faveur desquels des contingentements avaient été accordés et qui demandaient à les conserver .

Il fallait ensuite créer des majorations tarifaires et, là où les droits de douane pouvaient jouer, il valait mieux ne pas contingenter, revenant ainsi à la formule rationnelle du droit de douane .

On avait ensuite décidé que la tarification nouvelle devrait rester entre les tarifs minimum et maximum et n'excéder en aucun cas le tarif général .

C'est à la suite de cette enquête que nos négociateurs sont partis pour Berlin, après d'ailleurs que le directeur de la Reichsbank était venu en France .

Vous n'ignorez pas les difficultés que nous avons pour nous faire payer par les Allemands. Ce n'est pas tout

de développer les relations commerciales , si cela a pour résultat d'appauvrir les exportateurs en Allemagne et de les mettre dans l'impossibilité absolue d'alimenter leur trésorerie avec les sommes reçues ! Nous ne voyons plus autour de nous que des industriels gênés dans leur trésorerie en raison des longsdélais qui leur sont imposés .

Le Directeur de la Reichsbank était donc venu s'expliquer avec M. Elber et les représentants des ministères des affaires étrangères et des finances en vue de rechercher comment on pourrait établir un nouveau système des paiements par l'Allemagne de nos exportations dans ce pays .

Nos négociateurs sont donc partis pour Berlin . Des instructions générales leur avaient été données, et surtout on leur avait demandé d'aller très vite . On leur avait donné cette indication que si, au premier mars, l'avenant n'était pas accepté par l'Allemagne, on irait à la dénonciation.

On avait envisagé ce qui pouvait se passer au cas d'une dénonciation pure et simple, c'était de prendre un modus vivendi pour les produits essentiels en attendant une nouvelle entente .

Au sujet des paiements, on avait demandé à nos négociateurs de s'en tenir au programme arrêté à Paris avec le Directeur de la Reicksbank .

Enfin, on avait demandé aux négociateurs d'obtenir la liste - la plus longue - des produits pour lesquels la clause de la nation la plus favorisée ne devrait plus jouer .

L'avenant a porté sur trois accords différents :
le premier consiste dans la déconsolidation des droits ,
le second consiste dans le règlement de la clause de la
nation la plus favorisée ,
le troisième se réfère à un arrangement pour le
tourisme .

Les deux premiers ont été signés tout de suite , le
troisième l'a été peu après .

Pour bien apprécier à leur juste valeur les résultats obtenus au cours de ces négociations, il faut se rendre compte de l'atmosphère dans laquelle elles se sont déroulées .

Durant la première phase de ces négociations, l'attitude de l'Allemagne n'a pas été conciliante. Avec intransigeance, le gouvernement allemand affirmait sa volonté de maintenir sa position, il ne voulait faire aucune concession et il ne lui répugnait pas de voir s'appliquer la solution de force qu'aurait été la dénonciation du traité ~~suivie~~ de la guerre de tarifs .

On était alors en pleine crise ministérielle allemande . Von Papen venait d'abandonner la direction, son successeur n'était pas encore nommé et les milieux agraires manifestaient des exigences extraordinaires .

Lorsque von Papen eut fini d'expédier les affaires courantes et que von Schleicher prit la direction ~~du~~ Gouvernement,

il y eut immédiatement une détente . Le ministre du Commerce et le ministre de l'agriculture furent sommés de se mettre d'accord, et c'est ainsi qu'après de laborieuses négociations on en est arrivé à l'avenant que vous connaissez .

Il n'y avait rien de déconsolidé, mais tout était déconsolidable .

La question de la clause de la nation la plus favorisée a été réglée , cette clause a été rendue conditionnelle pour tous les produits, de clause inconditionnelle qu'elle était jusqu'alors dans tous les traités .

Enfin, on a réglé la question - qui m'intéressait le plus - la question des crédits .

Cet accord allemand, comme toutes les oeuvres humaines, a ses qualités et ses défauts, que nous reconnaissons nous-mêmes . Pour l'apprécier, comme je le disais il y a un instant, il faut tenir compte des possibilités qui se présentaient au moment de la discussion. Or, on ne peut pas ne pas reconnaître qu'un progrès énorme a été réalisé en ce qui concerne le paiement de nos exportations .

Vous connaissez comme moi les buts que nous poursuivions , je vous ai dit comment l'atmosphère qui régnait en Allemagne rendait les pourparlers difficiles , voyons maintenant les résultats obtenus .

Si un traité douanier se faisait tout seul, s'il était unilatéral, on pourrait adresser beaucoup de reproches à ceux qui l'ont signé s'il ne donnait pas pleine et entière satisfaction. Quand on est deux à faire un marché, l'un réclame beaucoup et l'autre veut peu donner, et l'entente finale ne donne satisfaction à personne. La preuve en est que les Allemands ont déjà demandé des modifications à l'avenant.

La déconsolidation n'a été faite, je l'ai déjà dit, que pour redonner à notre pays la maîtrise de nos tarifs douaniers. On nous a reproché de ne pas avoir assez obtenu de l'Allemagne. Si nous n'avons pas obtenu davantage, ce n'est pas que nous ne l'ayons pas désiré et recherché, c'est parce que c'était impossible.

On nous a dit que nous aurions dû profiter des circonstances pour obtenir des abattements tarifaires du côté de l'Allemagne. On les a demandés, on a beaucoup insisté pour les avoir, on ne les a pas obtenus.

Je sais bien qu'en ce moment je plaide non coupable, j'ajoute que je mérite des circonstances atténuantes. La volonté des Allemands était de nous tenir la dragée haute. Nous étions les demandeurs; ce n'étaient pas les Allemands qui venaient à nous mais nous qui allions vers eux. Quand on est demandeur/en ces matières, on est toujours handicapé.

Quant à la clause de la nation la plus favorisée, nous avons obtenu le principe, mais il y a peu d'objets auxquels l'application peut être faite. D'autant que, alors que nous étions en train de négocier avec les Allemands pour rendre cette clause conditionnelle, ~~alors qu'elle~~ ^{qui} était jusqu'alors inconditionnelle, nous n'étions pas les maîtres de nos mouvements.

Nous avons des consolidations avec d'autres pays, avec la Tchéco-slovaquie, avec la Belgique, avec la Suisse. Ce que nous aurions pu faire pour l'Allemagne, il aurait fallu le faire pour les autres pays. Nous ne pouvions donc établir cette clause conditionnelle que pour des produits ne figurant pas dans les autres traités.

Mais le principe est admis. Nous sortons de cette règle qui était jusqu'alors absolue et nous pourrions, dans nos différents traités avec les autres pays, élargir le but poursuivi. Ce jour là, nous serons plus à notre aise et nous pourrions établir une liste beaucoup plus longue que celle que nous avons obtenue dans l'avenant au traité franco-allemand.

On aurait voulu aussi que nous profitions de la circonstance pour augmenter nos possibilités d'exportation vers l'Allemagne et, à la Chambre, on m'a reproché ce fait que l'Allemagne exportait chez nous beaucoup plus que nous n'envoyions chez elle ; la seule chose que j'ai pu répondre, c'est que la différence est moins grande maintenant, quoiqu'elle soit cependant encore assez élevée, puisqu'elle est de 2 à 1. Si mes souvenirs sont précis, les chiffres sont à peu près de 3.600 millions et de 1.600 millions.

En échange, nous avons obtenu deux satisfactions, la première est la modification du système de paiement. Jusqu'à présent, quand on exportait en Allemagne, il y avait une centrale qui prenait les marks représentant le montant des exportations et qui donnait aux exportateurs une partie seulement de ces marks, 50 %. Les commerçants qui voulaient toucher le reste étaient obligés de trouver quelqu'un pour acheter les marks et de payer une commission. Ces opérations se faisaient par l'intermédiaire, je crois, des sociétés de charbon de la Sarre, mais elles demandaient 5 %. En négociant avec des particuliers, le chiffre de la commission aurait probablement, d'ailleurs, été beaucoup plus élevé.

Aujourd'hui, les marks sont versés à la Reichsbank, on crédite l'office de compensation siégeant à la Chambre de commerce de Paris, et c'est elle qui

vous paye, mais étant donné que nos importations en Allemagne sont bien inférieures aux exportations allemandes nous avons à peu près la certitude d'être payés complètement et même presque tout de suite. ~~Les~~ Voilà le gros avantage.

Les Allemands nous ont fait observer que les accords pourraient ne plus être exacts si nos importations en Allemagne devenaient trop importantes ; ils avaient dit que l'accord ~~devrait~~ devrait être modifié si nos importations chez eux augmentaient de façon appréciable. Ce mot n'a pas paru suffisant à nos négociateurs car cela peut signifier 1 million ou 500.000 fr. On a donc trouvé une autre formule qui laisse plus de facilités et qui nous permet de garder l'espoir que les conditions de paiement accordées subsisteront, en remplaçant "appréciable" par "considérable". On a même essayé de chiffrer cela et comme nos exportations vers l'Allemagne sont seulement de ³² ~~22~~ % par rapport aux importations allemandes en France, il a été décidé que nous pourrions les augmenter, sans crainte de voir notre accord dénoncé, de 24 % et les porter à 56 %. Malgré mon désir de voir augmenter nos exportations dans une telle proportion, je crains bien de ne pas voir ce moment, étant donné l'importance de nos prix de revient. L'Allemagne, qui a emprunté beaucoup d'argent avec la ferme intention de ne pas le rendre - on n'est

jamais si généreux que dans ces conditions - a fait des installations très menaçantes au point de vue industriel et dont M. Japy a parlé, elle a supprimé des quantités de main d'oeuvre et est arrivée à des prix de revient extraordinaires. C'est encore à M. Japy que j'emprunterai ce renseignement : les Allemands ont appliqué les secours de chômage tout autrement que nous, ils les donnent aux chefs d'usines avec obligation de les employer au lieu de les donner aux ouvriers, ce qui permet aux industries allemandes de posséder une main d'oeuvre importante sans la payer beaucoup.

M. JEAN BOSCH. Nous aurions dû procéder ainsi, c'est la seule façon de rendre les secours productifs.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Tout ceci pour souligner l'importance des prix de revient français par rapport aux allemands et pour vous dire que nous n'augmenterons pas de sitôt nos exportations chez eux dans de fortes proportions.

M. MARTIN BINACHON. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Gouvernement allemand exige de plus que les marchandises soient exportées.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Le 2e avantage du traité conclu a été l'accord du tourisme ; les touristes ne pouvaient venir qu'avec 200 marks par mois - je crois que ceux qui venaient avaient plus d'argent que cela -

et il n'est pas possible à un étranger de vivre en voyage en France avec 1200 fr. par mois. Les Allemands ont permis à leurs touristes d'exporter 700 marks et, avec 4200 fr. par mois, la situation des touristes est beaucoup plus agréable et cela permettra aux touristes allemands de venir plus facilement chez nous - vous savez que la plus grosse partie des touristes sur la côte d'azur est formée actuellement d'Allemands.

On nous a demandé une compensation. On nous a dit : nous évaluons à 100 millions [?] la somme exportée ainsi et il nous faut les retrouver. La compensation n'est pas très forte car il y a des produits que nous sommes obligés d'acheter aux Allemands, et d'ailleurs, ces 100 millions, ils les ont déjà eux.

Pour les chiffres, nous avons obtenu ~~xxx~~ qu'on déduise les prestations car, sans cela, l'écart entre importations et exportations serait très diminué maintenant que les prestations sont à peu près finies.

Voilà les grandes lignes de l'accord obtenu : avantage pour le tourisme, compensé par autre chose ; avantage pour le système de paiements et possibilité de déconsolider. C'est peu, peut-être, mais ç'aurait été beaucoup si les Allemands étaient restés fidèles à leurs promesses, tacites mais incontestables, qui nous faisaient espérer qu'un accord signé en janvier ne serait pas dénoncé en partie un mois après.

Or, les Allemands sont venus nous dire : puisque nous pouvons déconsolider, nous estimons que nous avons besoin de nous défendre pour certains produits : les fils, les salades...aussi nous vous prévenons qu'à une date très rapprochée, le 1er mars, nous mettrons sur ces différents produits des droits de douane plus élevés.

En vertu de la réciprocité, nous avons le droit de faire de même, mais alors nous allons vers une véritable guerre de tarifs...

M. JEAN BOSCH. Ce n'est pas douteux.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE; C'est un grand danger. Vous me direz que la possibilité nous reste, si nous sommes trop gênés pour tel ou tel produit, de contingenter, mais nous prenons alors la maladie pour le remède ; nous avons voulu déconsolider pour éviter autant que possible les contingentements et, si nous voulons ne pas être battus dans une guerre de tarifs, nous sommes obligés de revenir aux contingentements. C'est le grand reproche que l'on pourrait faire à ce traité. Je m'envoudrais beaucoup de certaines critiques, je vous ai parlé de la conscience de M. Elbel, mais je dois vous signaler également toutes les peines qu'ont ^{eues/} ~~en~~ nos négociateurs.

Nous avons voulu faire une certaine politique, nous l'avons réussie, réussie en principe du moins, mais nous nous trouvons en face de difficultés spéciales. Si les Allemands peuvent facilement passer du coefficient actuel

à un coefficient supérieur. En France, où le Parlement a toujours voulu rester le maître des augmentations de droits de douane, nous sommes obligés chaque fois de recourir à une loi, d'où l'inconvénient : Si le 31 juillet, le Parlement étant en vacances, les Allemands nous disent qu'ils mettent sur 30, sur 50 positions, les plus importantes, des droits de douane augmentés, comment leur répondre? Je sais que la commission des douanes a songé à cela, mais il est bon de le redire. Il faudrait bien prévoir à ce moment-là comment lutter par un moyen quelconque, comme la loi sur le cadenas, contre une telle éventualité.

Il n'est pas bien sûr que nous ayons eu le droit de contingenter quand nous l'avons fait la première fois, car lorsqu'on a un accord avec un pays et qu'on vient lui dire : malgré cet accord, nous ne laisserons entrer chez nous que telle quantité, c'est un peu dur. Je sais bien qu'il y avait une clause disant que, quand une industrie était en péril, on pouvait prendre des mesures, mais nous avons contingenté les produits des industries agricoles dont les prix étaient trop faibles alors que ces industries n'étaient tout de même pas en péril ; je le dis sans acrimonie pour personne. J'ai été un de ceux qui ont réclamé le contingentement, considéré comme nécessaire, comme indispensable, et je le supporte actuellement, amais avec le désir de le voir disparaître. Il y a un marché intérieur

qu'il faut conserver, le meilleur client de la France c'est la France. Donc, tant que les contingents seront nécessaires nous les respecterons, mais le jour où ils ne seront plus nécessaires, pour une raison quelconque, il faudra supprimer ces mesures qui ont constitué des avantages, mais ont eu des inconvénients pour ceux qui n'en avaient pas bénéficié. Je me tiens à votre disposition pour répondre aux objections que vous pourrez me faire. Nous nous les sommes faites, mais du moment qu'une politique était demandée par la majeure partie des négociants français - comme cela résulte de l'enquête qui a été faite - politique demandée par M. Fernand David et beaucoup de ses collègues du Sénat, politique demandée par la Commission des Douanes de la Chambre et peut-être par celle du Sénat, nous avons commencé à essayer de résoudre les difficultés.

Si nous les résolvons avec l'Allemagne, où le terrain est plus difficile puisque nous nous trouvons en présence de gens qui, par suite de leur situation politique, exercent contre la France, - il faut le dire et sans crainte à cette heure-ci - une espèce de mauvaise humeur, ce sera certainement plus facile à régler en présence de pays comme la Tchécoslovaquie ou la Belgique où, au lieu d'avoir à la base de la discussion une idée de lutte, nous aurons une idée d'entente.

Le traité présente donc des imperfections, mais il a répondu au désir des uns et des autres. Nous avons fait ce

que nous pouvions, nous nous trouvons en présence de gens qui ne veulent pas tenir leur parole; nous pouvons leur répondre du tac au tac et même prendre les devants et puis, il nous restera toujours la dénonciation ou les contingents.

M. Gaston JAPY. - Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Ministre, de l'argent que l'Allemagne avait emprunté pour développer ses industries. J'ai reçu avant hier une lettre d'Allemagne : Le Gouvernement vient de faire voter une loi défendant de dépasser cinq pour cent comme taux d'intérêt avec un sixième pour cent par an, donc sept pour cent en tout; au-dessus, c'est de l'usure et ils ont emprunté de l'argent à 12 !

M. LE MINISTRE. - Nous avons été tout de même un peu tenus par les sommes que l'Allemagne a encore à nous payer. Quoi que nous soyons les plus petits créanciers de l'Allemagne, elle nous doit de l'argent par l'intermédiaire de la Banque de France et des banques privées, ces banques ayant trouvé à un moment donné qu'emprunter de l'argent à 1/2 pour cent à la Caisse des dépôts et consignations pour le placer à 7 pour cent constituait une opération avantageuse, non pas pour le déposant français ou pour les Allemands mais pour elles-mêmes. Ça aurait été avantageux, en effet, si les choses avaient bien tourné; à l'heure

actuelle les banques ont des difficultés par suite de cette aventure.

M. Gaston JAPY. - Quels sont les articles qui ont été déconsolidés ?

M. ELBEL. - Les graines d'herbes, les fourrages verts et foins; certaines plantes potagères fraîches ou arrachées, les choux de Bruxelles, oignons et salades, pommes du premier avril au 30 novembre, les haricots comestibles, les carottes, oignons et bulbes à fleurs - c'est peu de chose pour nous - les framboises et groseilles, les carpes et les tanches, les fromages de table en emballage de moins de ? , l'huile de colza, la margarine, l'acide tartrique, le sel commun, et raffiné, le chlorure de mercure, les fils de coton à un seul bout au-dessus du 47 jusu'au 63 inclus, les fils de coton retors préparés pour la vente au détail, les tissus entièrement coton, non rangés sous les numéros ... c'est-à-dire certains mouchoirs, les broderies... On avait dit : "Tissus et dentelles, et dentelles de tous genres" mais ce sont surtout les broderies. Les futailles, papiers à cigarette, les cheminées, les fourneaux de cuisine, les parties de poeles vernissées ou non, certains articles de gobeletterie, le fil de fer recouvert ou tressé de ~~cuivre~~ cuir, soit au total environ 30 millions en 1932 de produits

industriels français et environ 5 millions de produits agricoles exportés en Allemagne, mais 80 millions en 1931.

M/ MARTIN-BINACHON. - Il est bien entendu, d'après cet accord, que nous avons le droit, à notre tour, de dénoncer certains articles.

M. ELBEL. - Parfaitement.

M^r MARTIN-BINACHON.- Avons-nous aussi le droit de changer des droits ad valorem en droits spécifiques ?

M. ELBEL. - Nous sommes maîtres de notre tarif à partir du jour où nous déclarons à l'Allemagne : Sur tel article, d'aujourd'hui en quinze, nous déconsolidons. Nous sommes absolument libres de mettre des droits multipliés par 1.000 ou de transformer le droit ad valorem en droit spécifique ou inversement.

M. MARTIN-BINACHON. - Mais il faut venir devant le Parlement.

M. LE PRESIDENT.- Bien entendu.

M. MARTIN-BINACHON. - Cela va compliquer les choses.

M. LE PRESIDENT. - C'est la sauvegarde de tout le monde.

M. LE MINISTRE. - C'est le Parlement qui a voulu être

le maître des tarifs.

M. MARTIN-BINACHON. - Ils vont nous manoeuvrer.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais préciser la position de la question. Voici les Allemands qui, profitant de la déconsolidation, surchargent notre exportation de droits nouveaux qui affectent 35 millions d'exportations françaises en Allemagne. Cela nous donne le droit de riposter immédiatement pour une somme équivalente. La question est de savoir si notre intérêt est ou non de riposter. Tout est là pour le moment.

M. ELBEL. - Je voudrais tout de même bien préciser ce que nous avons reçu mandat de faire. Lorsque le ministre du commerce, alors M. Julien Durand, m'a envoyé à Berlin il avait le vif désir d'exécuter intégralement le mandat qui lui était confié par les commissions parlementaires qui, depuis des années, - j'en appelle à vous tous, Messieurs - nous disaient, aussi bien au Sénat qu'à la Chambre : rendez au Parlement la maîtrise des tarifs. Sept ou huit accords conclus au cours des années 1927 et 1928, aliénant pour une partie très importante la maîtrise tarifaire de la France, il fallait commencer par le commencement, et nous avons choisi l'accord franco-allemand d'abord parce que c'était la clef de voûte de tous les autres, ensuite parce que l'Allemagne est le pays d'Europe

avec lequel nous avons la balance commerciale la plus déficitaire, et qu'il y a longtemps qu'on l'aurait fait, comme le disait M. le Ministre du Commerce, si ce n'avait été la question des réparations.

On nous a dit aussi de limiter la clause de la nation la plus favorisée dans son champ d'application et dans ses principes et d'essayer de restaurer la balance commerciale dans la mesure du possible.

Pour cette dernière, il n'y avait pas grand'chose à faire, si ce n'est que d'essayer d'être payé quand on exporte et nous l'obtenons par l'accord en question.

Pour la clause de la nation la plus favorisée, certains articles sont exclus, mais les Allemands nous reconnaissent le droit de mettre des surcharges de change en cas de brusque dévalorisation des prix. C'est la première fois, dans un accord international, que cela se produit.

Pour la déconsolidation, nous avons hésité entre la dénonciation, la dénonciation totale et immédiate et enfin la formule à laquelle nous avons fini par amener lentement et difficilement la délégation allemande.

Dénoncer, c'était jeter beaucoup d'huile sur le feu qui couvait et, au mois de novembre, ajouter aux difficultés politiques dont vous connaissez tous ce qu'elles ont d'angoissant, amener les Allemands à décréter immé-

diatement le moratoire, c'était la chute du mark avec toutes ses conséquences économiques et sociales pour l'Europe. C'était donc, au point de vue économique, faire une action que j'aurais considéré pour ma part comme une mauvaise action, en tous cas comme une mauvaise opération parce qu'enfin, la balance entre nos deux pays est déficitaire, mais il y a la balance des comptes dont on doit tenir compte, et, par l'accord des devises, nous avons immédiatement débloqué environ 100 millions de marks commerciaux gelés qui vont rentrer chez nous, nous avons rendu à nos exportateurs la possibilité d'être payés immédiatement de 100 pour cent de leurs créances, au lieu d'avoir cinquante pour cent gelés, immobilisés. Nous avons à tenir compte des annuités, des emprunts Dawes et Young qui sont tout de même payées chaque année, soit 80 millions de marks par an. La balance des comptes représente pour nous un déficit que des financiers chiffrent au maximum à deux ou trois cent millions de francs par an.

Cela dépassait peut-être les préoccupations du ministre du Commerce et de ses représentants, mais il semble qu'il fallait en tenir compte.

De plus, 90 pour cent des 3 milliards que les Allemands nous vendent sont constitués par des produits que nous avons l'obligation d'acheter hors de nos frontières : les combustibles minéraux, les engrais azotés, les produits

chimiques, la pâte à papier, certaines machines que nous ne possédons pas, si bien que la clientèle de l'Allemagne en France est pour 90 pour cent formée non pas de particuliers mais d'industries, tandis que la clientèle française en Allemagne est formée de commerçants. Si nous avons rompu et abouti à une guerre de tarifs; nous n'aurions pas restauré notre balance commerciale et 3 milliards au moins étaient seulement déplacés puisque nous devions nous les procurer en Suisse, en Tchécoslovaquie, en Angleterre, aux Etats-Unis, etc. Au contraire, pour les 1700 millions que nous avons exportés l'an dernier - ce dont nous avons tout de même été fort heureux - nous n'avons pas de marché de remplacement; il s'agit ~~de~~ de textiles, d'un peu de vin, de produits combustibles, pour lesquels il nous aurait fallu chercher et trouver des clients.

Nous avons essayé d'écartier la dénonciation pour toutes ces raisons, et ceux qui étaient à Berlin ont vécu des heures angoissantes pendant un mois car ils se demandaient : rompra-t-on ou non ? Si l'on rompait - et c'était l'avis de notre ambassadeur à Berlin - ç'aurait été une mauvaise action.

Deuxième hypothèse . La déconsolidation immédiate .

En déconsolidant, nous reprenions notre liberté tarifaire dans la mesure où elle n'est pas aliénée avec d'autres pays . Or, sur les 4 000 positions qui étaient consolidées avec l'Allemagne , 3 200 le sont encore soit avec la Belgique, soit avec la Suisse, soit avec la Hongrie, soit avec la Tchéco-slovaquie . Nous n'avions donc pas la maîtrise de nos tarifs malgré la déconsolidation avec l'Allemagne .

Là où nous l'avions, l'enquête faite auprès de nos industriels nous révélait que, dans trois ~~qu~~ cas sur quatre au moins, aucun relèvement du droit de douane n'était souhaitable pour le moment .

Au surplus, nous ne savons pas quels droits seraient exactement nécessaires aujourd'hui pour nous protéger contre un dumping possible ou contre les opérations de véritable "carambouillage" de gens qui veulent absolument avoir de l'argent .

Il ne reste donc qu'un très petit nombre de produits pour lesquels nous avons notre liberté immédiate, à telle enseigne que pour riposter actuellement au geste de l'Allemagne, nous avons juste de quoi répondre .

La situation de l'Allemagne, par contre, était toute différente . L'Allemagne a un tarif de douanes tout à fait différent du nôtre , elle a un tarif autonome et des droits conventionnels qu'elle a consentis à divers pays en vertu

de la clause de la nation la plus favorisée . Il suffit qu'une convention soit dénoncée pour que le droit conventionnel remonte au plafond .

400

Nous savions qu'environ ~~XXXXX~~ positions du tarif allemand étaient consolidées avec nous et qu'elles représentaient l'année dernière 450 millions . Nous savions que si nous déconsolidions de notre côté - et pour peu de chose - ces positions étaient immédiatement et automatiquement déclenchées au tarif autonome, que par conséquent pour toucher à une trentaine de droits du tarif français représentant 80 ou cent millions d'importations allemandes, nous risquions de voir 400 droits allemands remonter au tarif autonome . Nous avons pris la seule attitude logique, conforme aux intérêts français . Je m'excuse, messieurs, de vous dire cela avec un peu de passion, mais nous en avons mis beaucoup à défendre les intérêts de la production française et de nos exportations . (Applaudissements)

Je réponds maintenant à la question qui a été posée : que peut-on faire ?...

Nous allons continuer une négociation qui est amorcée depuis une semaine. J'ai rendez-vous, ce soir même, avec l'attaché commercial allemand, la liste des produits pour lesquels nous dénonçons va lui être soumise et, dans quinze jours, nous aurons, nous aussi, notre liberté tarifaire.

Comment avons-nous établi notre liste ?

Il y a deux façons de rétablir l'équilibre . Nous

sommes pénalisés en Allemagne, par ses futurs tarifs, pour environ 35 millions . Il y aurait peut-être une petite analyse à faire des intentions allemandes en ce qui concerne les produits agricoles pour lesquels nous voyons se poursuivre, avec toute la méthode et l'esprit de suite qui caractérise ce peuple, la politique de Hugenberg c'est à dire la fermeture de la frontière aux produits de la culture , à nos salades pommées qui représentaient encore quelques millions il y a deux ans, à nos haricots verts , à nos framboises , à nos fromages de Munster (près de 2 millions de frs) etc...

En ce qui concerne les produits industriels , il y en a qui nous frappent cruellement , ce sont surtout les fils de coton conditionnés pour la vente au détail . Les maisons les plus visées sont Cartier-Bresson et Dollfus Mieg, maisons qui ont beaucoup fait pour l'exportation . Et ce seul article représente 18 millions de l'exportation française.

Sur ce point , les Allemands nous ont dit : nous pourrions causer .

Restaient quelques positions importantes , telles que le papier à cigarettes , les tissus de coton , les broderies, pour lesquelles nous savons que les Allemands veulent surtout avoir une position de négociation vis-à-vis de l'Angleterre ou d'autres pays .

Là, il se peut que, pendant quelque temps, nous subissions des droits assez lourds, mais il faut espérer que,

lorsque les Allemands auront négocié avec l'Angleterre, le tarif de la nation la plus favorisée nous sera de nouveau appliqué .

Le dommage ne sera peut-être pas de l'ampleur que nous redoutions. Dans tous les cas, pour rétablir l'équilibre, il y a deux procédés . Nous pourrions obtenir certaines facilités pour d'autres de nos exportations en Allemagne, et cela nous allons le demander . Nous voudrions, par exemple, que l'Allemagne accepte 600 000 tonnes de charbon . Si nous pouvions l'obtenir, cela redonnerait à nos mines de Lorraine une partie des marchés qu'elle avait et cela assurerait du travail à nos mineurs de Lorraine .

M. LE MINISTRE DU COMMERCE . Un jour par semaine .

M. ELBEL . Si nous pouvions augmenter de 20 000 tonnes par mois nos exportations de charbon en Allemagne, cela représenterait pour nos ouvriers mineurs de Lorraine la semaine de six jours au lieu de la semaine de cinq jours .

Si nous pouvions obtenir que les droits sur les salades pommées soient retardés d'un mois, ce serait suffisant pour permettre l'écoulement de la production maraîchère d'Alsace .

Si, pour les tissus de laine ou de laine peignée, nous pouvions obtenir la réfaction du droit annexe, ce serait un avantage de 2 ou 3 millions .

Bref, sur les 35 millions de déficit dont j'ai parlé, nous pourrions peut-être trouver à récupérer de 20 à 30 millions par ailleurs. Dans tous les cas, que ce soit sur la totalité des 35 millions, que ce soit sur une partie seulement, ce n'est pas sur une stricte équivalence arithmétique que nous allons travailler.

Car, poussons la chose jusqu'à l'absurde et admettons que, successivement, par une dizaine d'opérations comme celle-ci, l'Allemagne nous pénalise jusqu'à nous enlever les 1 600 millions de nos exportations. Nous en arriverions à ne rien exporter et à importer d'Allemagne pour 1 800 millions.

Nous avons donc posé le principe de la réciprocité par pourcentage. Si les mesures prises par les Allemands nous privent, par exemple, d'un pour cent de nos possibilités d'exportation, nous demandons à pénaliser les Allemands d'un pour cent de leurs possibilités, ce qui fera automatiquement le double. C'est donc, au regard de nos 35 millions, sur un chiffre de 70 millions des importations d'Allemagne que nous allons travailler.

Nous avons donc soumis une liste au service compétent car nous n'avons pas, nous, le droit de toucher aux tarifs.

M. JEAN BOSCH. Lorsque j'examine l'accord qui vient de nous être exposé, je suis inquiet et préoccupé. Je rends hommage aux très grands efforts de M. Elbel, je sais ce dont il

est capable, mais il avait affaire à des adversaires redoutables et très habiles .

En réalité, qu'avons-nous obtenu ? Laissons de côté le tourisme, pour le moment, car c'est assez peu de chose .

L'accord sur les paiements ?... Oui, c'est une chose assez sérieuse, encore qu'il soit lamentable de penser qu'au point où nous en sommes, nous sommes obligés de nous protéger par / des procédés comme celui que vous venez d'indiquer . Puis, la clause de la nation la plus favorisée qui n'a plus un caractère inconditionnel .

Mais, vis-à-vis de l'Allemagne, je ne vois rien; bien plus, je vois des dangers singulièrement redoutables pour nous .

En somme, nous avons déconsolidé, car nous sommes partis de cette idée, qui est plutôt une mystique, que la France doit être maîtresse de ses tarifs D'accord . Mais une fois cette déconsolidation faite , pour aboutir à quelque chose de réel, il faudrait pouvoir en profiter .

Or, M. Elbel le reconnaît, vis-à-vis de l'Allemagne nous ne pouvons pas profiter effectivement de cette déconsolidation .

Où donc est l'avantage pour nous ? Par contre, je vois bien les avantages qu'a l'Allemagne à élever ses droits de douane . Elle ne le pouvait pas auparavant , elle le peut maintenant .

Justement, dans les articles qu'indiquait tout à l'heure M. Elbel, je vois figurer certains d'entre eux qu'à un moment donné nous avons très soigneusement protégés, les primeurs ...

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Et je suis intervenu pour interpellier au Sénat.

M. JEAN BOSCH. Nous voici en présence d'une Allemagne qui, au lendemain de l'accord, va pratiquement et effectivement déconsolider alors que nous ne le pouvons pas.

Tout à l'heure, M. le ministre du Commerce nous le disait avec raison : C'aurait été quelque chose si les Allemands avaient été fidèles à leurs promesses. Plaisanterie ! Vous ne pouviez pas penser que, du moment que vous aviez donné aux Allemands la possibilité de déconsolider et qu'ils avaient un avantage à le faire, ils ne déconsolideraient pas immédiatement.

Ils le font donc alors qu'il nous est impossible, à nous-mêmes, de déconsolider quoique ce soit d'utile. D'abord, parce que nous ne voyons pas les articles sur lesquels nous pourrions le faire, ensuite parce que notre industrie n'est pas suffisamment équipée pour cela.

Par conséquent, du chiffre même de nos rapports avec l'Allemagne, je ne vois pas - je le dis sans aucune acrimonie car je reconnais les très grandes difficultés que vous avez

eu à vaindre - je ne vois pas d'avantage effectif pour nous à cet avenant . Tout bien considéré, je considère que les inconvénients dépassent les avantages .

A l'heure actuelle, dites-vous, nous essayons de rétablir l'équilibre. Et vous nous avez expliqué comment vous comptiez procéder au cours des discussions qui vont s'ouvrir.

Ne craignez-vous pas que cet accord - dont je poursuis la philosophie - n'aboutisse au résultat inverse du résultat souhaité, à savoir qu'au lieu d'éteindre la guerre économique il lui donne au contraire plus d'acuité ?...

M. LE MINISTRE DU COMMERCE . Permettez-moi ^{de dire} que nous sommes allés à la discussion de cet accord avec un but imposé. Je le défends d'autant plus facilement qu'il n'est pas de moi, mais je ne me désolidarise pas de mes honorables prédécesseurs. Le Parlement nous a donné la mission de déconsolider , nous avons déconsolidé . Cette politique, que vous nous avez imposée, elle aurait peut-être été discutable avant, elle ne l'est plus après puisque, en signant l'accord, nous n'avons fait que vous obéir .

Vous ne nous aviez pas donné pour mandat de dénoncer le traité , de rompre, mais de déconsolider , nous l'avons fait . Et vous savez dans quel but cette déconsolidation a été poursuivie .

Vous nous dites que la modification à la clause de la nation le plus favorisée est peut-être un avantage , pour moi c'est un avantage certain . Nous avons passé par des systèmes

différents . A la fin de la guerre, nous avions un tarif douanier dans lequel la clause de la nation la plus favorisée n'existait pas ; nous avions un tarif minimum et un tarif maximum, et les avantages que nous pouvions concéder pouvaient être différents à l'égard des divers pays ~~avec~~ auxquels nous accordions une bonification .

Seconde observation . Vous avez parlé des primeurs, du raisin, qui ne sont pas visés dans la déconsolidation actuelle . Pourquoi ? Purement et simplement parce que nous n'étions pas sûrs d'être payés , nous étions même sûrs de ne pas l'être . Nous avons fait l'expérience , elle a eu ce résultat que nos expéditeurs ont immobilisé de grosses sommes sans pouvoir se faire payer , et ils se sont arrêtés parce qu'ils manquaient de souffle .

Ces accords sur les paiements, nous n'avons pas pu les faire de toutes pièces . L'Allemagne était, en effet, tenue par ses propres accords avec la Suède, que nous devions respecter . Nous en avons tiré le meilleur parti possible, et je trouve qu'il y a là un gros avantage .

Vous ajoutez que l'Allemagne peut déconsolider et que nous ne le pouvons pas . Nous le pouvons ...

M. JEAN BOSCH. Pratiquement, nous ne le pouvons pas !

M. LE MINISTRE DU COMMERCE ... nous le pouvons car il y a des marchandises que nous pouvons acheter en Allemagne ou ailleurs .

M. JEAN BOSCH . M. Elbel disait que, pour l'outillage, nous étions obligés de nous adresser à l'Allemagne ou qu'à défaut nous devrions nous adresser à la Suisse . J'aimerais bien mieux m'adresser à la Suisse, pays avec lequel nous avons un gros marché d'exportation .

Toutes les précautions ont-elles été prises au Ministère en prévision de cette situation, et pour essayer d'obtenir des tarifications d'échange ? La situation est très grave ; l'Allemagne peut faire jouer son tarif autonome sans qu'intervienne le Parlement, or il n'en est pas de même chez nous . Supposons donc qu'au lendemain du jour où les Chambres seront en vacances , l'Allemagne modifie ses tarifs ...

M. LE MINISTRE DU COMMERCE . Alors, nous contingenterons . Nous avons déjà, dans le passé, pris la liberté de contingenter à l'égard de pays pour lesquels nous n'avions pas ce droit ...

M. JEAN BOSCH . C'est admis !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE ... à plus forte raison avons-nous le droit de contingenter à l'égard de l'Allemagne puisque nous serons redevenus entièrement libres .

M. MARTIN BINACHON . La politique des contingentements a beaucoup évolué , on est d'accord avec presque tous les

pays pour reconnaître qu'il ^{ne} faut pas y mettre un terme .

M. LE MINISTRE DU COMMERCE . J'ai en ce moment 22 accords entre industriels allemands et industriels français pour obtenir des contingentements . Pourquoi l'Allemagne le fait-elle ? C'est qu'elle a tout de même peur de nos droits de douane .

J'avais, ce matin même, dans mon cabinet, des représentants de l'industrie des machines-outils . Un accord a été signé le premier février avec des fabriques allemandes qui fixe les limites dans lesquelles les importations allemandes pourront être faites . C'est un contingentement contractuel .

M. MARTIN BINACHON . Le gros intérêt de l'accord serait donc que l'Allemagne peut avoir peur et accorder des contingentements .

M. LE MINISTRE DU COMMERCE . Poursuivant ma réponse à M. Bosc , je dis qu'il y a certains articles que nous ne trouverons qu'en Allemagne et non ailleurs . Mais le gros avantage est que nous avons repris notre liberté absolue de faire ce que nous voulons .

Je n'étais pas partisan d'une dénonciation pure et simple, car, à côté des raisons exposées par M. Elbel, en dehors de ce fait que nous n'étions pas préparés parce que nous étions tenus par d'autres accords , il était

prévu un préavis de trois mois .

Or, pendant ces trois mois, l'Allemagne était capable de faire rentrer en France une telle quantité de marchandises que nous aurions été handicapés pour un ou deux ans .

Cela, l'Allemagne le fait actuellement, elle profite de la situation pour bourrer les magasins de stocks , elle fait rentrer des machines en acquittant les droits de douane . Pourquoi ? Parce que l'Allemagne a peur de droits supérieurs, parce qu'elle redoute la liberté que nous avons reprise à leur égard.

Je demandais ce matin à M. Fiquiera un état comparatif des entrées d'une série de machines allant de novembre 1931 au commencement de 1932 et portant en outre sur le deuxième semestre de 1932, moment où mes pourparlers ont commencé , car si les discussions effectives n'ont commencé qu'en décembre, la question était soulevée depuis de longs mois déjà .

Il ne faut donc pas dire que nous n'avons rien gagné à l'opération . Si, nous avons gagné de reprendre notre liberté , nous avons gagné la possibilité d'être payés, nous avons gagné enfin le principe conditionnel de la clause de la nation la plus favorisée .

Il y a encore fort à faire et je ne vous ai pas caché mes craintes , je vous ai même dit l'idée qui m'était venue de cette éventualité d'une Allemagne modifiant ses tarifs pendant que les Chambres ne sont pas là .

Mais, je vous le répète, nous ne sommes pas désarmés puisque nous avons le contingentement . Si l'Allemagne veut nous brimer, nous contingenterons d'autorité toutes nos positions .

Vous me dites que je ne peux me retourner vers d'autres pays . De certaines conversations que j'ai eues avec des ministres étrangers ces jours-ci - vous savez que le fond de mon caractère est d'être franc , je vous dirai donc ce que je pense - il ressort, comme je vous le dirai plus tard, que nous avons certaines possibilités .

Voilà, messieurs, pour cet avenant . Je ne m'en étais fait tout d'abord qu'une idée assez peu favorable . Mais, après mes conversations avec M. Elbel, je suis revenu à une meilleure impression . Vous-même, monsieur Rosc, quand vous l'aurez disséqué et que vous le rapporterez devant le Sénat, vous verrez qu'il amène avec lui des avantages réels et effectifs .

Je ne vous parle pas de la peine que cet avenant a coûté à obtenir . Je vous assure que M. Elbel est loin de mener au ministère du Commerce une vie tranquille, il n'a personne à côté de lui et, dès qu'il y a des négociations - et il y en a tous les jours - nous sommes obligés de faire venir de l'Office du Commerce extérieur M. Bonnefond-Craponne .

C'est dans ces conditions que j'ai déjà signé deux accords dont je vais vous parler tout à l'heure pour

répondre à une des indications de M. Fernand David .

M. CHAPSAL . En somme , le traité franco-allemand est l'application de la politique que le Parlement a voulue, c'est à dire de la politique de la déconsolidation des droits pour permettre à la France de reprendre la maîtrise de ses tarifs . Evidemment, la déconsolidation offre ses dangers ...

M. MARTIN BINACHON . En gardant le contingentement, on a une sauvegarde . A l'abri du contingentement, il est possible d'établir un barrage , il ne faut donc pas abandonner cette politique .

M. CHAPSAL . Tout le monde est d'accord, à telle enseigne qu'on se demande même aujourd'hui si, au lieu de mettre des droits, on n'y mettra pas plutôt des quantités .

M. ELBEL . Je demande à la Commission la permission de fournir à M. Bosc la réponse à sa question : avons-nous de quoi riposter ?

Je puis lui montrer , article par article, tout ce qui peut être relevé vis-à-vis de l'Allemagne . Quand j'ai dit que nous ne pourrions trouver actuellement qu'une centaine de millions, j'ai volontairement négligé de dire que nous pouvions ajouter à la liste tous les produits contingentés. Si j'ai négligé cela, c'est parce que je ne

voulais parler que de ce qui était immédiatement efficace .

Enfin, pour répondre à M. le président Chapsal, il faut bien considérer que l'avenant avec l'Allemagne n'est qu'une étape . Il faut donc l'examiner comme tel et non le considérer isolément dans ses résultats immédiats et avec les difficultés présentes dont il est cause . Il faut l'étudier comme une partie de l'ensemble de notre politique contractuelle, et en tenant compte des efforts qui se poursuivent en ce moment .

M. JEAN BOSCO . Il ne faut pas qu'il y ait confusion . Mes premières paroles ont été un hommage rendu aux efforts de M. Elbel dont je connais la valeur et la conscience . La vérité est, en somme, dans ses dernières paroles : l'accord est une étape de notre politique commerciale, de même que l'accord de 1927 et la consolidation des droits devaient être considérés comme une étape de notre politique économique .

En second lieu, il s'agit de la proposition de résolution de M. Fernand David, que j'ai signée aussi et pour laquelle, par conséquent, je peux prendre mes responsabilités.

M. Fernand David a fait, dans l'exposé des motifs de sa proposition, des séries de constatations qui sont certainement très exactes et il nous a montré les difficultés qui existent dans l'ensemble du monde, celles que nous avons en France et en Europe; il nous a dit : Occupons d'abord de l'Europe et nous nous occuperons ensuite des autres pays. Ce programme est un programme déjà ancien, on s'est déjà occupé de l'Europe, il y a eu la conférence de Stresa, où avaient été convoqués tous les pays danubiens et où on a essayé de mettre d'aplomb avec ces pays un embryon d'entente. Les difficultés de ces pays, c'est l'avilissement de leur monnaie et l'impossibilité pour eux d'expédier leur production. Comment pourraient-ils acheter ailleurs ? Tous ont le désir de vendre, quelques-uns ont peut-être le désir d'acheter, mais ils n'en ont pas les moyens. Nous avons livré en Autriche et en Hongrie pas mal de produits, en Autriche nous avons bien établi une espèce d'office de compensation, mais il est toujours débiteur vis-à-vis des expéditeurs et il faut attendre son argent longtemps.

M. James HENNESSY. - J'ai reçu hier quatre mille frs

de Monte Carlo, pour le compte d'un de mes clients d'Autriche. Je me demande ce que signifie cette combinaison.

M. LE MINISTRE. - A la suite de cet exposé, que je vous demande de lire avec la plus grande attention, M. Fernand David fait la critique des contingentements et nous dit :

" L'application des contingentements...

(page 8)

..diminution de nos exportations. "

Nos exportations ont été limitées par des mesures de représailles vis-à-vis des pays comme l'Italie et l'Allemagne. Ces gens-là nous ont dit : Vous nous barrez la route, vous étiez le seul pays où nous pouvions encore expédier nos produits et où il y avait de la monnaie saine, parce que l'Angleterre a mis de telles barrières qu'on ne peut rien lui envoyer, et que l'Amérique se détache de l'Europe, et se renferme dans sa coquille. Et maintenant vous ne voulez plus qu'une faible part de notre production !

Les contingentements ne sont donc pas désirables. C'est entendu, mais ils ont été nécessaire, et aussi longtemps qu'ils le seront il faut les garder.

M. LE PRESIDENT. - C'est un expédient.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. - Oui. M. Fernand David nous dit : Il faut rendre le plus vite possible à la France

la maîtrise de ses tarifs douaniers. L'accord allemand le fait pour une part et nous continuerons avec la Belgique. Tout cela se fera avec beaucoup de difficultés, mais vous nous avez demandé de le faire, M. Fernand David nous l'a demandé également, nous le ferons. Nous essaierons de surmonter ces difficultés et je suis à peu près persuadé que lorsqu'on se sera fait à cette idée on y trouvera des avantages. C'est pourquoi j'avais signé cette proposition.

M. Fernand David nous dit qu'il faut :

" ... proposer aux pays importateurs...

(page)

(exportations. "

C'est parfait. Nous avons presque pu réussir avec deux négociations qui viennent de se terminer, avec la Hongrie et la Finlande. Mais croyez-vous que si nous avons plus besoin d'un pays que ce qu'il peut nous acheter - par exemple pour un pays qui produit seul une matière première comme le café - croyez-vous que nous pourrions lui dire : Egalité contre égalité ? Non.

Ces gens-là nous offrent des marchés et j'ai reçu des invitations de personnes disant : Je vais vous donner une commande de tant de millions de rails ou de locomotives, mais en échange prenez-nous des produits agricoles. Je suis obligé de répondre que la protection des denrées

toutes les monnaies. Nous ne pouvons pas expédier en Amérique du Sud parce qu'ils ne peuvent pas laisser sortir leurs devises. Nous ne pouvons pas exporter en Europe centrale pour la même raison et, en Allemagne, il en était de même avant que l'accord soit signé, puisqu'elle ne laissait sortir que la moitié du montant des exportations.

M. James HENNESSY. - Elle avait tort, parce qu'elle exportait plus qu'elle n'importait.

M. LE MINISTRE. - Je constate un fait. Elle doit de l'argent pour d'autres raisons.

On va faire une conférence mondiale où on essaiera de résoudre ces questions. Quel est le sentiment du Gouvernement français ? A mon sens, il faudrait faire d'abord une conférence française, réunir les représentants des industries avec de grands fonctionnaires et leur dire : Avant d'aller porter des vœux à l'étranger, nous désirons que vous nous fassiez la liste de vos desiderata. Nous devons nous mettre d'accord sur ce que nous voulons et nous pourrons aller ensuite à la conférence internationale.

avant-

J'ai eu hier le plaisir de parler avec le ministre du commerce suisse qui est dans une situation analogue à la mienne, sauf qu'il est depuis vingt ans ministre et que je le suis depuis huit jours.

M. MARTIN-BINACHON. - Cela fait une moyenne.

M. LE MINISTRE. - Le ministre de Suisse, heureux mortel, n'a pas de ministre de l'agriculture et de ministre du travail à côté de lui, mais trois sous-directions dont il est le grand directeur. Il peut régler lui-même les conditions des opérations qu'il va faire, sans être obligé de céder à telle ou telle demande, de tel ou tel ministère. Quand le ministre du commerce est coincé d'un côté par l'agriculture, plus protectionniste que lui - je n'en fais pas reproche, je constate - et d'un autre côté par les affaires étrangères, qui disent dans telle ou telle circonstance : faites cela pour tel pays, abandonnez cela pour tel autre, il est obligé d'arbitrer tout le temps des questions difficiles.

Le ministre de Suisse, donc - et j'en reviens à ce que disait tout à l'heure M. Jean Bosc - me disait : Ne serait-il pas possible, avant d'aller à la conférence, que les pays à monnaie saine, l'occident de l'Europe - Italie, Belgique, Angleterre, France, Suisse - s'entendent afin d'arriver là-bas avec un ensemble de projets s'étayant les uns les autres, et, ajoutait-il, pour que nous ne soyons pas brimés par ceux dont les monnaies ne sont pas saines.

Il a ajouté : Monsieur le ministre, vous cherchez des marchandises; nous en avons à vous donner, nous faisons les machines aussi bien que les Allemands, nous accordons des

facilités de paiement dans de moins bonnes conditions, et nous sommes disposés à les faire exceptionnelles pour vous.

En ce qui concerne la Belgique, nous avons quelques difficultés, il y en a toujours du reste; elles sont, non pas journalières, ce serait peu dire, mais de toutes les heures. Nous avions une combinaison avec ce pays et au moment où nous allions signer, il a fait un accord avec l'Amérique; il nous faut recommencer...

M. BEAUMONT. Sur quelle question ?

M. LE MINISTRE. Les pièces d'automobile.

Tout cela, j'estime indispensable de le faire, et j'ai dit au ministre du commerce suisse : puisque nous devons nous voir en mars pour discuter, si c'est nous qui allons à Berne, je donnerai des indications ~~xxx~~ aux négociateurs pour qu'à côté nous échangeons des idées pour cette conférence économique, idées dont vous pourrez dire au besoin qu'elles n'existent pas et qui n'engageront personne. Si c'est vous qui venez à Paris, vous donnerez des indications semblables à vos négociateurs. Nous nous servirons de ce débrouillage et verrons ce que nous pouvons en tirer. Nos négociateurs parlant isolément, on ne pourra pas nous reprocher notre entente, mais nous arriverons à la conférence dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne la proposition de M. Fernand David

et relativement aux résultats de la conférence, je dirai qu'on a bien donné des droits de préférence, mais qui ne peuvent pas s'exercer. On a dit à un pays : je prendrai votre blé, votre maïs... je prends 1 pour cent de blé ! C'est dire à quelqu'un : Je vais vous donner mille francs, mais je n'ai qu'un franc et pour le reste...

Pour arriver aux meilleurs résultats, il faut que la France sache ce qu'elle veut, qu'elle parte avec un plan, qu'elle défendra, sur lequel elle devra faire des concessions, c'est évident, mais enfin avoir une règle de conduite.

De plus, même en dehors d'une conférence officielle, je suis partisan d'une entente entre les différents pays à monnaie saine qui échangeront leurs vues.

Le ministre suisse me disait : Nous sommes un pays riche en or, mais nous avons éparpillé notre argent un peu partout... Eux aussi ont prêté à l'Allemagne, à la Hongrie, à la Roumanie, à la Youso-Slavie, leurs crédits sont peut-être, comme les nôtres, sinon perdus, du moins sérieusement compromis...

M. LE PRESIDENT. - Gelés .

M. LE MINISTRE. - Gelés tout au moins. Les Suisses nous ont donc fait des propositions, ils nous ont dit : Nous sommes arrivés, au point de vue des produits chimiques, à faire aussi bien que les Allemands, et nous sommes prêts à

subir un concours.

M. JEAN BOSCH. - C'est une arme de négociation précieuse. Je suis très heureux de l'entendre dire.

M. LE MINISTRE.- J'ai demandé : Ferez-vous les mêmes conditions de crédit ?

Il y a quelque chose qui pèse sur toute l'économie française, c'est que nous ne facilitons pas les exportations, notre système bancaire ne s'y prête pas, nos banquiers s'y sont refusés. Je suis obligé de demander à la Chambre et au Sénat de l'argent pour l'assurance crédit, et j'ai bien peur que la Commission des finances me réponde : En ce moment-ci ne demandez rien !

Si nous avions fait comme les Allemands, manquer à notre parole, pris de l'argent partout sans le rendre, nous aurions pu avoir une organisation solide. Il sera bien nécessaire tout de même de faire un effort de ce côté.

De plus, nous avons des prix de revient...Il n'y a guère que l'Amérique qui fabrique aussi chèrement que nous. Notre économie se heurte aussi à des mesures spéciales, que nous condamnons, comme le dumping, mais que nous ne pouvons pas prouver, car où commence le dumping ?

M. GASTON JAPY. Et où finit-il ?

M. LE MINISTRE. La loi sur la spéculation illicite, la loi sur le dumping, tout cela, c'est arbitraire.

C'est donc un effort constant que nous devons demander à nos industriels. Je leur ai dit : même si vous faites des opérations blanches, continuez à faire des affaires pour vous tenir en contact avec votre clientèle, car l'expérience m'a démontré qu'il était plus facile de conserver une clientèle que de la regagner si elle est perdue. Evidemment, les industriels ne sont pas très bien disposés pour des opérations blanches mais, plutôt que de ne rien faire, si seulement on échange son argent et qu'on conserve ses clients...

M. GASTON JAPY. Si on conserve quelques frais généraux, il faut marcher.

M. LE MINISTRE. Pour en revenir à la proposition de M. Fernand David : en ce qui concerne la première partie, d'accord, nous essayerons d'améliorer notre politique. Pour la deuxième, nous ferons un effort, mais je trouve cela à peu près impossible. Quant à la troisième, vous connaissez mes sentiments à propos de la conférence et je serais heureux de savoir si vous êtes d'accord avec moi.

M. LE PRESIDENT. Nous trouvons que cette procédure, en ce qui concerne la conférence mondiale, est très judicieuse : avant d'aller devant une conférence internationale, il faut savoir qu'il y a une doctrine gouvernementale; c'est celle-là qu'il faut apporter devant les étrangers.

Ce qui a fait l'insuccès de toutes ces conférences

internationales de Genève, c'est que, généralement, les représentants de la France ou d'autres pays ont embrassé des doctrines que les gouvernements intérieurs ne ratifiaient pas par la suite. Ces conférences n'ont eu qu'une force théorique et nullement une force pratique, d'où leurs inconvénients.

Aujourd'hui, il faudrait que ceux qui représentent les divers pays soient mandatés de telle façon que ce qu'ils signent engage les gouvernements qui les ont envoyés à le faire voter par leurs parlements respectifs. Sans cela, il arrivera ce qui est arrivé pour la conférence économique ; il n'y a pas d'exemple plus frappant puisqu'on a vu, au moment où des résolutions en sens contraire étaient votées à Genève, tout le monde renforcer ses tarifs douaniers. C'était à Genève une thèse et, dans chaque pays, l'application de l'autre thèse.

Nous adoptons donc votre point de vue.

En ce qui concerne les deux autres conclusions, ce que vous avez dit est la raison même et on ne peut rien dire d'autre. On ne peut pas équilibrer importations et exportations à quelques millions ou quelques dizaines de millions près ; cela dépend des productions de chaque pays.

En ce qui me concerne, je trouve que le traité franco-allemand est l'application de la thèse que nous avons défendue depuis deux ans surtout, depuis que nous sentons que l'économie générale de chaque pays varie à chaque instant :

qu'il faut avoir la liberté de ses mouvements tarifaires pour faire face aux incidents qui peuvent se produire dans la vie économique d'un pays. Evidemment, si nous reprenons notre liberté, les autres pays reprennent aussi la leur et peuvent en user contre nous, mais c'est le risque de la politique de la maîtrise des tarifs. Vaut-il mieux ce risque de liberté ou, au contraire, l'impossibilité de faire quoi que ce soit ? Toute la question est là.

Dans une période que j'appellerai normale, une période de tranquillité politique, de relations économiques correctes, peut-être pourrait-on mieux aimer le système que nous avions autrefois, celui des consolidations, parce qu'on n'aurait pas grand chose à craindre, mais dans une époque où tout varie de six mois en six mois et où, à chaque instant, il y a des incidents économiques ou politiques, il est évident qu'il vaut mieux ~~fixer~~ avoir toute sa liberté. C'est la sécurité économique d'un pays, de pouvoir à chaque instant boucher les trous qui peuvent se produire sur sa frontière, agir en cas d'importations massives ou de tarifs empêchant la sortie d'une certaine quantité de marchandises.

Nous en arrivons donc à cette politique que nous avons préconisée, celle de la liberté des tarifs, vous nous avez dit que le traité franco-allemand en était la première étape, que vous comptiez bien en accomplir d'autres avec d'autres pays et avec les mêmes procédés. C'est une lutte terrible,

parce que les autres pays voient les inconvénients de la déconsolidation, mais je crois qu'une fois engagé dans cette voie il faut aller jusqu'au bout. Quand on aura fait le tour des trois ou quatre grands pays où cela existe, cela vaudra mieux.

Il y a un pays pour lequel nous n'avons pas de consolidations ni de déconsolidation. Il a relevé de 33 pour cent presque tous ses tarifs et nous n'avons rien fait. C'est la Grande-Bretagne. Allons-nous rester dans cette position ?

M. Gaston JAPY. - Nos exportations ont baissé de 63 pour cent.

M. LE MINISTRE. - On vous a dit : Il ne faut pas être isolés. Nous payons cela avec l'Angleterre, mais je trouve que nous payons trop cher à l'Angleterre sa solidarité avec nous.

M. LE PRESIDENT. - Et nous avons la liberté des tarifs, mais la politique nous empêche d'en user ! Cela durera-t-il longtemps ?

M. LE MINISTRE. - Je ne crois pas.

M. LE PRESIDENT. - Vous nous avez dit qu'il fallait avant tout régler les dettes intergouvernementales si on voulait avoir une politique économique sérieuse. C'est mon avis, et tant que ces questions, d'abord interalliées, des

conséquences du traité de Lausanne n'auront pas été réglées d'une façon satisfaisante, entre les pays engagés dans ces affaires, la conférence mondiale n'aura aucun intérêt. Cela pourra faire des discussions d'experts, mais, pour les gouvernements comme pour les populations, on^{n'} en tirera aucun bénéfice.

Si au contraire les questions de dettes intergouvernementales étaient réglées, si on savait en face de quelles échéances on sera placé et que la question des réparations soit terminée, si on était sûr que cette histoire de Lausanne ne se rouvrira pas, je crois qu'une certaine tranquillité entrerait dans les esprits et qu'on pourrait aborder la question monétaire, économique, financière avec une mentalité meilleure, arriver à des solutions beaucoup plus solides, beaucoup plus sérieuses.

C'est pourquoi j'approuve entièrement à ce point de vue ce que vous avez dit, et, si je vous disais mon sentiment complet, c'est que je suis comme le chancelier de l'Echiquier - si je peux me comparer à lui : je suis partisan qu'on passe l'éponge sur tout cela.

M. JEAN BOSCH. - C'est tout à fait incontestable.

M. LE PRESIDENT. - Quand il a fait son discours l'autre jour, je me disais : C'est bien dommage que ce discours n'ait pas été fait en France.

M. JEAN BOSCH. - C'est le plan des experts.

M. LE MINISTRE. - Oui, mais il y a le boycottage de l'Amérique.

M. JEAN BOSCH. - C'est une conséquence du non paiement.

M. LE MINISTRE. - C'est pourquoi il faut arranger les choses. Tant que l'Amérique n'avait que boudé nos paquebots - puisqu'il n'y avait que 52 passagers américains au dernier voyage de l'Armorique - et tant qu'elle n'avait que gêné notre commerce avec ses droits de douane, il n'y avait que demi mal, mais elle a annulé toutes ses commandes en France.

M. BEAUMONT. - Avons-nous annulé les nôtres ?

M. LE PRESIDENT. - Demandez cela aux cultivateurs qui achètent là-bas des machines.

M. BEAUMONT. - C'est un tort. Il n'y a qu'à acheter des machines françaises.

M. JEAN BOSCH. - Il y a des matières premières que vous ne pouvez faire venir que d'Amérique.

M. Louis TISSIER. - Pas tant que cela.

M. LE PRESIDENT. - Les faucheuses-lieuses ne viennent que de là-bas.

M. BEAUMONT. - Nous en avons d'aussi bonnes.

M. LE PRESIDENT. - Vous pouvez voir sur la liste des

importations toutes celles qui viennent d'Amérique et qui sont destinées directement à des fermes de Beauce.

M. BEAUMONT. - Si les maisons françaises étaient encouragées un tant soit peu, elles pourraient faire face à la situation.

M. LOUIS TISSIER. - Les maisons américaines ont chez nous des correspondants qui ont intérêt à vendre leurs machines, et le Gouvernement ne fait rien.

M. BEAUMONT. - J'ai acheté des moissonneuses-lieuses et des faucheuses françaises qui marchent aussi bien que n'importe quelle machine américaine.

M. JEAN BOSCH. - Quand nous avons relevé les droits de douane en 1927, nous avons vu les fabricants français nous demander de les protéger et l'agriculture a répondu : Non, parce que le prix des machines en serait augmenté. Nous avons vu alors les essais de Renault qui ont dû cesser.

M. BEAUMONT. - Les prix sont les mêmes.

M. LE MINISTRE. - J'ai essayé, pour ma satisfaction personnelle, de voir où on en était : Comment voulez-vous qu'on lutte ? Ces gens-là vendent des machines mettons à prix égal, mais vous les donnez avec quatre impôts payés et ne vous demandent rien pour la première année ! J'ai dit à un industriel

de mes parents : Je ne veux pas que tu ahhètes là-bas, vas trouver un fabricant français...

M. ELBEL. - On donne un monteur pendant un mois et on garantit les pièces pendant dix ans.

M. BEAUMONT. - J'ai acheté des machines françaises un peu de tous les genres et j'en ai toute satisfaction. Au point de vue financier, il y a quelque chose à faire...

M. LE PRESIDENT. - Nous ne voulons pas vous retenir plus longtemps, Monsieur le Ministre. Nous voulons vous remercier, ainsi que votre directeur, de toutes les explications que vous nous/^{avez}données sur les différentes questions que nous avons signalées à votre attention. Nous vous avons entendu avec énormément de plaisir et d'intérêt, car cela nous a permis de mieux voir ces questions internationales et économiques si complexes à suivre. Nous vous demandons de nous tenir au courant de ces questions au fur et à mesure.

Nous allons délibérer, dans nos commissions séparées, sur la motion de M. Fernand David et probablement d'ici un mois ou trois semaines, suivant ce que M. le rapporteur général voudra bien nous dire, le rapport sur cette question sera fait. Il y aura probablement un débat à la tribune, parce que M. Fernand David désire beaucoup que cette question y soit abordée.

Nous savons très bien qu'on ne peut pas faire d'une

façon complète un équilibre général économique; ce n'est même pas désirable, peut-être, de traiter ces questions en séance publique, ces choses-là devraient rester en commissions; mais du moment que ces questions viennent à la tribune, il convient de ne dire que ce qui est nécessaire.

Je vous remercie encore une fois et je remercie également M. Amiard, président de la Commission du commerce.

(M. le ministre quitte la salle des délibérations
à 17 h.)

-:-:-:-:-

- Séance du Mardi 14 Mars 1933 -

La séance est ouverte à 14^h30 sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont-présents: MM. Chapsal, Jean Bosc, Stourm, Delnoye, Abel Lefèvre, Raynaud, Roge, Bourtes, Chanal, Gapp, Toy-Thout, Tissier.

Le Président donne la parole à M. le Bail, sénateur du Finistère, qui a demandé à être entendu par la commission au sujet de la proposition de loi adaptée par la chambre des députés, modifiée par le Sénat, modifiée à nouveau par la chambre et soumise actuellement au Sénat, tendant à relever les droits de douane sur l'iode et ses dérivés.

M. le Bail explique succinctement le point de vue social du problème et le montre l'urgence qu'il y a à adapter rapidement cette proposition afin de protéger l'industrie familiale de la micillette des goémones dans le Finistère. Il passe ensuite la parole à M. Schang, administrateur délégué d'une société productrice d'iode, lequel donne des précisions techniques sur la fabrication de ce produit.

M. le Bail et M. Schang se retirent à 14^h55 après avoir remercié la commission de l'accueil qui leur a été fait.

à 15^h M. Montet, député du Rhône, est introduit. Il est accompagné par la délégation de la chambre syndicale de la sparterie française qui a demandé à être entendue au sujet de la proposition de loi, relative à ce sujet, actuellement soumise à l'étude.

de la Commission.
 M. Montet, comme auteur de cette proposition de loi, énumère les raisons qui l'ont poussé à la déposer. Il cède la parole à M. Tournel président de la Chambre syndicale qui expose la situation actuelle de la sparterie française, la redoutable concurrence qu'elle subit du fait de l'industrie belge, et l'urgence qu'il y a à modifier les droits de douane existants.

la délégation se retire à 15^h 50.

M. Jean Bosc déclare qu'en ce qui concerne l'isole, il est prêt, en raison de la baisse de l'isole du Chili, à accepter les chiffres adoptés à nouveau par la Chambre -

M. Timon affirme d'ailleurs que le relèvement des droits de douane n'aura pas une très grande influence sur les prix de détail.
 M. J. Bosc est autorisé à déposer son rapport.

Pour la sparterie le rapporteur général attendra la note que M. Tournel a promis d'adresser à la Commission au sujet des prix de revient dans cette industrie.

M. Stourin est désigné comme délégué de la Commission des Douanes à la Commission des engrais, au Sous-Secrétariat d'Etat de l'Economie nationale.

M. Eugène Chaval fait adopter son rapport sur le projet de loi portant ratification du décret du 5 octobre 1937 qui a modifié le tarif douanier de l'essence de citrouille.

la séance est levée à 16 heures.

Séance du Mardi 21 Mars 1933

la séance est ouverte à 14^h.30 sous la présidence de M. Chapral, président.

Sont présents: MM. Chapral, Japy, Néron, Stourar, d'Andlau, Corbedaine, Timier, Rogé, Vasseux, Maret.

M^r Chapral donne lecture du rapport de M. Léonus Berrand sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 26 Octobre 1932 approuvant la délibération du conseil général de la Guadeloupe, 11 Juin 1932, demandant l'inscription au tarif spécial de cette colonie des futailles vides en bois - adopté.

M^r Philopoteaux donne lecture de son rapport sur la ratification du décret du 30 Mai 1932 qui a contingenté à titre exceptionnel et temporaire l'importation de truits fraîches de noix de 0^m.30 de longueur. - adopté.

M^r Rogé communique les conclusions de son rapport sur la ratification du décret du 26 Janvier 1932 réglementant l'importation de certaines catégories d'articles de ménage - adoptées.

la séance est levée à 15^h.25

- Sous-Commission des Douanes -

Seance du Jeudi 30 Mars 1933.

La seance est ouverte à 16^h 30 sous la presidence de M. Néron, vice president de la Commission.

Sont presents: M. Néron, Martin Binachon, Courties - Léonard Bernard - Roge

La délégation de la Fédération des marins-pêcheurs et propriétaires de bateaux de pêche à la part de l'Océan. est introduite.

M. Firmin Tristan, president, sur l'invitation de M. Néron, prend la parole et expose la situation Nos marins sardiniens et thoniers subissent encore les durs

effets d'une crise que nous avons signalée en temps utile aux Pouvoirs Publics.

Malheureusement, nous n'avons pas été compris de nos dirigeants et aujourd'hui nos pêcheurs saisonniers, à la suite de la campagne désastreuse de 1932, envisagent avec inquiétude l'avenir qui s'ouvre devant eux.

Qu'il nous suffise de rappeler que les gains moyens pendant la saison dernière ont été de:

POUR LES THONNIERS: 1.000 francs à la part pour 6 mois de pêche.

POUR LES SARDINIERS: 1.600 francs à la part pour 6 mois de pêche.

Cependant des études très approfondies de la situation de la pêche saisonnière et de la conserve de poissons ont été faites dans différents Congrès.

Nous citerons principalement l'important Congrès de juin 1931 tenu à NANTES, où des rapports très complets et documentés ont été présentés sur chacune des questions se rattachant à ces industries.

Il est possible à l'heure actuelle de tirer des conclusions de l'ensemble de ce rapport et des discussions qui ont eu lieu au Congrès des 17 et 18 mars de cette année.

La situation désastreuse de la Pêche saisonnière est due à une crise de consommation des produits français, dont souffre l'industrie de la conserve française.

Cette crise de consommation a deux causes principales:

1° - prix de revient élevé de la conserve française.

2° - Concurrence intensive sur les marchés intérieurs et extérieurs par les produits étrangers.

1° - PRIX DE REVIENT ELEVE DE LA CONSERVE FRANCAISE

La sardine, en particulier est achetée tant en Espagne qu'au Portugal au cours de 40 à 50 francs les 100 kilos. En France le prix minimum a été de 150 francs les 100 kilos.

Le boitage vaut de 40 à 50 % meilleur marché qu'en France.

L'huile est sensiblement moins chère.

Quant à la MAIN D'OEUVRE (personnel féminin) elle coute de 4,50 à 8 francs par jour. Alors qu'en France, elle revient de 15 à 20 francs par jour.

D'autre part, les impôts, taxes et autres frais généraux sont très sensiblement inférieurs à ceux des conserveurs français.

Si bien que le prix de revient d'une boîte 1/4 de sardines françaises, sans tenir compte du poisson entrant en fabrication, est déjà supérieur au prix d'une même boîte portugaise ou espagnole rendue franco dans un port français.

2° - CONCURRENCE INTENSIVE SUR LES MARCHES INTERIEURS,
EXTERIEURS PAR LES PRODUITS ETRANGERS.

Les statistiques officielles des Douanes françaises nous apprennent que l'importation étrangère des conserves de poissons a été pendant l'année 1931 de:

Sardines conservées:

338.636 quintaux,,soit réduit en 1/4 (200 grammes) 1.354.000 caisses

Autres poissons:

257.783 quintaux, soit réduit en 1/4 (200 grammes) 1.030.000 caisses

soit au total.... 2.384.000 caisses

de conserves de poissons, alors qu'en 1913 l'importation totale était de 460.000 caisses.

D'autre part, l'exportation des conserves françaises a été en 1931 de:

Sardines conservées:

41.285 quintaux, soit réduit au 1/4 (200 grammes) 165.000 caisses

Autres poissons:

37.474 quintaux, soit réduit au 1/4 (200 grammes) 110.000 caisses

au total..... 275.000 caisses

alors que l'année précédente nos exportations avaient été de 350.000 caisses et, suivant le rapport établi par Monsieur MERLANT, avaient atteint en 1900 pour la sardine seulement le chiffre de 480.000 caisses.

Cet exposé montre nettement une progression formidable des importations et une régression marquée de nos exportations.

Dans son rapport présenté au Ministre de la Marine Marchande Monsieur LECOURBE, Directeur du Service des Pêches souligne que les usines:

MARO ET BENE à VIGO	peuvent fabriquer 1000 caisses par jour
ALGARVE, Exportator à SETUBAL	- - 100.000 caisses par an.
A PORTI-MAHO, l'usine HERMANOS	produit 50 à 70.000 caisses par an.

Cette dernière usine fournit ce travail avec un matériel de 4 sertisseuses et 4 autoclaves.

Nos usines françaises possèdent en général un matériel de cette importance.

Nous devons rappeler également que les français ont été les créateurs de l'industrie de la conserve de poisson.

Aussi nous persistons à croire que la fabrication française est supérieure à celle des concurrents étrangers, tant par la qualité du poisson que par la compétence de nos conserveurs.

Seuls les circonstances, les évènements, la guerre, ont permis aux fabricants étrangers de prendre une première place dans la fabrication des conserves de poissons.

A la faveur de ces évènements, les principaux concurrents - le Portugal et l'Espagne - ont développé considérablement leurs moyens de production et inondé nos marchés insuffisamment protégés.

Ils n'ont d'ailleurs pas hésité à frapper nos produits d'un droit de 472 francs par 100 kilos pour le Portugal et de:

892 francs par 100 kilos pour l'Espagne.

Un troisième concurrent, plus dangereux parce que plus exigeant, le JAPON, qui vient de voir naître son industrie de la conserve de poissons, a immédiatement élevé ses barrières douanières et frappé nos produits d'un droit de 1.400 francs par 100 kilos.

Pendant ce temps les produits de ces concurrents dangereux paient seulement à l'importation en France un droit de: 42 francs par 100 kilos jusqu'en 1931, droit porté à 75 francs à partir du mois d'août de la même année.

Comment ne pas succomber dans une lutte aussi inégale.

Nous allons examiner quelles sont nos possibilités de consommation, de fabrication, de pêche.

POSSIBILITES DE CONSOMMATION

Le rapport présenté à NANTES en 1931 par Messieurs POIVRE et MEIGNEN représentants de l'épicerie en détail et des maisons à succursales multiples indique que le marché français a consommé en 1931 approximativement: 3.300.000 caisses de conserves de poissons.

La consommation en produits français est donc de 3.300.000 caisses moins importations diverses..... 2.384.000 -
 soit environ..... 1.000.000 -
 dont 400.000 caisses de sardines et 600.000 caisses de conserves françaises autres que la sardine.

La consommation des conserves de poissons est-elle arrivée à son point culminant en l'année 1931 ?

Les renseignements fournis par l'ensemble des répartiteurs nous prouvent que sans le contingentement la consommation de 1932 eut été supérieure à celle de l'année précédente.

Il est donc permis de dire que le marché français n'a pas atteint son degré de saturation et que pour en assurer le développement il suffit d'offrir aux consommateurs un article à bon marché et de bonne qualité courante.

On peut supposer que si les conserves de poissons françaises étaient fabriquées dans des conditions normales de bon marché, elles élimineraient facilement une grande partie, sinon la totalité, des conserves importées et retrouveraient à l'étranger la faveur dont elles bénéficiaient avant guerre.

Nous obtiendrions ainsi les résultats désirés qui sont:

a) Assurer l'intégralité de la consommation française soit 3.300.000 caisses en éliminant du marché les conserves étrangères.

b) Reprendre les marchés d'exportation perdus depuis l'après guerre soit 315.000 caisses.

La production annuelle à assurer serait alors au minimum de:

consommation française.....	3.300.000 caisses
plus reprise de nos marchés extérieurs.....	<u>315.000</u> caisses
au total.....	3.615.000 caisses

POSSIBILITES DE FABRICATION

Nous allons examiner si nos possibilités de fabrication peuvent répondre à notre pouvoir d'absorption.

Le rapport de Messieurs MEIGNEN et POIVRE indique que la production française a été en 1930 de 800.000 caisses de sardines et de 600.000 caisses en 1931. Ajoutons à ces chiffres les 600.000 caisses de conserves autres que la sardine (thon, maquereaux, sprats etc...) nous obtenons un chiffre global de production de 1.400.000 caisses au maximum en 1930.

Nous sommes loin des 3.300.000 caisses nécessaires à notre consommation et des 315.000 caisses susceptibles de reprendre leur place à l'exportation.

Le rapport de Messieurs MERLANT & SHANG indique que 200 usines réparties sur le littoral français peuvent produire annuellement 2.840.000 caisses de sardines. Si on ajoute les 600.000 caisses d'autres poissons, nous obtenons une production totale de 3.440.000 caisses

Nous allons examiner rapidement le travail des usines françaises.

La production en 1931, soit 1.400.000 caisses, répartie entre 200 usines existantes accuse une fabrication moyenne de 7.000 caisses par usine.

Une fabrication rationnelle portée à 3.600.000 caisses fournirait à chaque usine un travail annuel de 18.000 caisses.

Nous affirmons que mises en mesure de produire à plein, nos usines françaises pourraient suffire aux besoins de la consommation française et nous citons en passant, que certaines usines françaises possèdent des moyens de fabrication très développée et leur matériel de fermeture comprend jusqu'à 12 sertisseuses et celui d'ébullition de 10 à 12 autoclaves.

POSSIBILITES DE PECHE

Les statistiques de l'Inscription Maritime indiquent qu'en 1931 1.300 barques à moteur pratiquent la pêche à la sardine.

Cette flotille pêche en moyenne pendant 100 jours dans la saison de Juin à Novembre. Peut-elle, pendant ce temps, capturer assez de poisson pour approvisionner les usines de conserves et leur permettre de fabriquer le nombre de caisses qui, peut être écoulé en France ?

Reprenons les chiffres cités plus haut et basons nous sur une fabrication maximum possible des usines françaises.

2.840.000 caisses représentent approximativement un poids de 75.200.000 kilos, en comptant 30 kilos de poissons par caisses de 1/4 200 grammes.

Ces 75.000.000 de kilos répartis entre les 1300 bateaux donnent pour une saison de pêche par barque, un tonnage de 57.000 kilos.

Soit en moyenne par journée de pêche:

$$\frac{57.000}{100} \text{ kilos} = 570 \text{ kilos.}$$

Chaque barque avec les moyens actuels de pêche dont elle dispose (filet droit) peut-elle rapporter en moyenne 570 kilos de poissons destinés à la conserverie française ?

Il n'est pas rare, lorsque les conditions atmosphériques sont favorables, de voir chaque barque rentrer au port avec 1000 ou 1500 kilos de sardines pêchées au filet droit.

Dans l'état actuel des choses les apports du pêcheur ont été toujours supérieurs aux besoins réunis de la conserve et de la vente en vert.

Bien trop souvent on a vu rejeter à la mer des tonnes de sardines, faute d'écoulement.

Nous sommes persuadés que les moyens de pêche peuvent répondre aux besoins d'une fabrication assez importante pour satisfaire au marché intérieur.

D'ailleurs, si le filet droit devait un jour ne plus répondre aux nécessités de la situation, le pêcheur aurait alors la ressource d'utiliser le filet tournant.

Les captures faites avec cet engin par les pêcheurs de St Jean de Luz permettent d'envisager une production aussi développée que possible. Aussi nous persistons à croire que le problème actuel n'est pas un problème de pêche mais une question d'écoulement.

Permettre aux pêcheurs d'écouler toute leur production tant à la conserverie que sur le marché en vert: Voilà la solution.

Il n'est plus temps de rejeter la responsabilité de la situation sur, le pêcheur, soit sur le fabricant:

La solution est entre les mains des fabricants et des Pouvoirs Publics.

CONCLUSIONS.

Il semble en examinant la situation dans son ensemble qu'il est urgent:

1°) de permettre aux fabricants de conserves de reprendre une place prépondérante pour l'écoulement de leurs conserves sur le marché intérieur

2°) qu'une réorganisation rationnelle des usines soit réalisée à brève échéance, afin d'absorber des quantités de plus en plus importantes de poissons.

3°) que par les quantités de poissons absorbées on arrive à abaisser le prix de vente des conserves françaises.

LES MOYENS A ENVISAGER POUR OBTENIR DES RESULTATS.

1°) Elévation des droits de douane à l'importation à:
400 francs les 100 kilos bruts sur les conserves de sardines et de thon
300 francs les 100 kilos bruts sur les conserves de pilchards et de saumons.
125 francs les 100 kilos bruts sur toutes les autres conserves de poissons importées.

2°) Installation dans les principaux ports de pêche de chambres frigorifiques pour entreposer le poisson les jours d'abondance et permettre une répartition régulière suivant les capacités de travail des usines.

3°) Création d'usines coopératives devant servir à la régularisation des prix tant à l'achat du poisson qu'à la vente des conserves fabriquées.

4°) Moyens financiers à mettre à la disposition d'un organisme destiné à fabriquer une marque syndicale de conserves de poissons et contrôle de fabrication de cette marque.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés que présente un pareil programme, mais il s'agit en la circonstance de sauver deux industries nationales qu'un pays comme le nôtre ne peut laisser disparaître.

La délégation se retire à 17^h15.

Un échange de vues a lieu ensuite entre les membres de la sous-commission. En dernière analyse il est décidé que celle-ci attendra que le Sénat soit saisi du projet de loi qui doit être incessamment déposé à la Chambre des Députés, pour communiquer à la Commission le résultat de son étude sur la mise sardinière et thonnière -

M^r Néron saisit ensuite la sous-commission, (dans l'impossibilité d'une réunion à bref délai de la Commission) du projet de loi tendant à la ratification d'un arrangement commercial franco-hongrois - le gouvernement demande que le Sénat veuille bien ratifier au plus tôt cet arrangement qui a été soumis ce matin à l'approbation de la Chambre des Députés.

M. Néron donne lecture de l'exposé des motifs contenu dans la "pelure" ministérielle qui est parvenue à obtenir du Ministère des Affaires Étrangères. Il en commente le texte et montre que cette ratification ne présente aucun inconvénient.

Ainsi il est décidé que la Commission se montrera favorable, en séance, à l'adoption de ce projet.

La séance est levée à 17^h30

- Séance du Mercredi 3 Mai 1933 -

La séance est ouverte à 16^h sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents MM. Chapsal, Néron, Léonard Bernard

M. Léonard Bernard donne lecture de ses rapports sur quatre projets de loi tendant à la ratification de décrets pris en vertu de la loi sur le régime douanier colonial.

Tous ces rapports sont adoptés. Toutefois M. Léonard Bernard devra s'enquérir auprès du Ministère du Commerce des art qui a été réservé au traité commercial avec le Japon, afin d'éviter qu'une ratification partielle ne soit faite par l'adoption d'un des projets.

M. Néron donne lecture de trois rapports de M. Jean Bosc, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Ces rapports sont adoptés et M. Néron est chargé de les déposer au nom de M. Jean Bosc.

La séance est levée à 17^h.

Séance du Vendredi 19 Mai 1933

La séance est ouverte à 14^h30 sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents: M.M. Chapsal, Jean Bosc, Néron, Rogé, Charval.

M. Jean Bosc rappelle les diverses phases de l'étude que la commission a faite de la proposition de loi de M. Montet, adoptée par la Chambre des Députés, tendant au relèvement des droits de douane sur les articles en sparterie.

M. le rapporteur général donne lecture de la note qu'il a reçue, à ce sujet, du Ministère du Commerce. Il communique également à la commission la lettre que lui a adressée M. le président de la chambre syndicale de la sparterie française. Cette dernière note contient les renseignements complémentaires que la commission avait demandés en ce qui concerne l'établissement des prix de revient. Ces renseignements sont examinés par les membres présents, puis sur la proposition de M. le Président, il est décidé que copie de cette lettre sera adressée au Ministère du Commerce pour avis.

La séance est levée à 15^h30.

Siéance du Jeudi 15 Juin 1933

la siéance est ouverte à 16^h sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents : MM. Chapsal, Jean Bore, Toy-Ricout, Abel Lefevre, Beaumont, Alavo, Montenat-Roge.

M. Florent, directeur de l'office des produits pharmaceutiques assiste à la siéance.

M. Toy Ricout, prend la parole et donne lecture de son rapport sur la proposition de loi adoptée par la chambre des Députés tendant à protéger par un relèvement équitable des droits de douane, l'industrie nationale de l'acide tartrique.

M. Florent, s'associe entièrement aux raisons données par le rapporteur en faveur de l'adoption rapide du projet. Il ajoute que c'est la première fois que l'industrie de l'acide tartrique demande une protection douanière. Depuis le dumping des industries étrangères, la situation est devenue absolument différente.

M. Chapsal donne lecture de la lettre que le Ministère des affaires Etrangères lui a fait parvenir invoquant la trêve douanière pour demander que le projet ne soit pas encore soumis à l'approbation du Sénat. Il est décidé toutefois que M. Toy Ricout déposera son rapport laissant au Gouvernement le soin de refuser ou de demander l'inscription à l'ordre du jour.

M. Jean Bore est autorisé à déposer son rapport sur l'aspartéine.
la siéance est levée à 17^h.30

Séance du Mardi 20 Juin 1933

La séance est ouverte à 14.^h30 sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents : MM. Chapsal, Rogé, Léon Bernard, Chanal, Abel Lefèvre, d'Audlan, Néron, Joy Riout, Beaumont.

M. Rogé communique à la Commission les renseignements complémentaires qu'il a obtenus de l'Office national des Combustibles liquides au sujet de la proposition de loi, adoptée par la Chambre, tendant à faire bénéficier du régime de l'admission temporaire les produits dérivés du pétrole.

Sous le bénéfice de ces observations, son rapport est adopté et M. Rogé est autorisé à le déposer.

M. Abel Lefèvre sur l'invitation du Président fait part à la Commission de son étude relative à la question de la suppression de la surtaxe à l'écart des changes en ce qui concerne les importations anglaises. Il souligne l'émotion qui règne actuellement en particulier dans l'industrie textile au sujet de cette suppression éventuelle et la Commission décide de confier à son Président le soin de demander au Ministre du Commerce de ne prendre aucune décision au moins avant que la lire ne soit stabilisée.

M. Joy Riout donne lecture de son rapport sur le projet de loi adopté à la Chambre des Députés, tendant à l'approbation de l'arrangement du 29 Décembre 1932 entre le Gouvernement

de la République française et le
gouvernement fédéral d'Autriche concernant
le traitement préférentiel des bois
autrichiens.

M. Veron au nom du groupe forestier du
Senat présente certaines objections
particulièrement en ce qui concerne les risques que
va courir notre industrie du bois.

M. Chapral résume cette question complexe. Il
fait apparaître le point de vue politique du
projet et donne lecture de la note qu'il vient
de recevoir des affaires Etrangères. Le projet devrait
avant tout un projet politique dont il est
inutile de souligner l'opportunité. Aussi
semble-t-il préférable d'adopter ^{le projet} malgré les
dangers qu'il peut présenter. M. Toy. Prout-
est autorisé à déposer son rapport en soulignant
la raison politique qui a surtout incité
la commission à adapter le projet.

M. Beaumont communique à la
Commission les conclusions de son rapport
sur le décret élevant les droits de douane
sur les produits de charcuterie.
Son rapport est adapté et il est autorisé
à le déposer sur le Bureau du Sénat.

la séance est levée à 16 h.

Séance du Vendredi 23 Juin 1933

10^h. du matin.

Commissaires des Douanes et de l'Agriculture réunies sous la présidence de M. Canère, président de la C. des Douanes.

Membres de la C. des Douanes présents: MM. Japy, Néron, Montenot, Fouilloux, Beaumont, Delhomme, Ulmo, Douou, Cassez, Vasseux, Léonard Bernard, Stourou, Monté de Reze, Clément Raynaud.

M. Queuille, Ministre de l'Agriculture expose très brièvement l'état actuel de la question. Il se retire, devant se rendre à la Chambre pour la suite de la discussion sur l'organisation du marché du blé.

Un débat s'engage ensuite sur la procédure à suivre pour soumettre rapidement le projet au Sénat.

M. Canère propose de discuter d'abord la proposition de loi de M. Cassez puis d'y greffer le projet de loi du Gouvernement lorsqu'il sera transmis au Sénat.

M. Brel, au contraire, demande qu'on attende le projet gouvernemental, car la proposition Cassez paraît incomplète quant aux sanctions.

En ce qui concerne l'admission temporaire M. Japy propose d'attribuer plutôt des primes à l'exportation.

M. Brel se montre partisan d'une réduction du délai de 3 mois à 1 mois.

Une sous-commission est ensuite nommée pour étudier la question de la suppression de l'admission temporaire
la séance est levée à 12^h.

— 2^e Seance du Vendredi 23 Juin 1933 —

la seance est ouverte a 15^h, sous la presidence de M. Chapsal, president.

Sont presents: M. M. Chapsal, Nerou, Japy, Joy-Thout, Foulloux, Charal, Beaumont, Timier - Leonus Bernard, Ulmo, Vasseux, Foulloux, Douon, Abel Lefevre.

M. le President rappelle les debats qui se sont deroules au cours de la reunion de la C. des Douanes et de l'Agriculture ~~qui~~ qui a eu lieu ce matin.

Il montre que la C. des Douanes a le devoir d'etudier consciencieusement la question de la suppression de l'admission temporaire des bles votee par la chambre dans la nuit du 22 au 23 Juin... Il insiste que la Commission prenne ses responsabilites dans une modification qui risque de provoquer de graves mouvements pour des industries essentielles.

M. le President donne ensuite la parole a M. Japy qui a accepte de rapporter le projet pour avis au nom de la C. des Douanes.

M. Japy fait connaitre ses conclusions a la Commission et un debat s'engage sur ces conclusions.

M. le rapporteur propose d'augmenter le taux du rendement pour les bles exases en minoterie. ce taux est de 70%. En l'elevant a 74% on bouclerait la finure qui a souleve les reclamations des agriculteurs.

M. Abel Lefevre propose au contraire de modifier

le texte réglant l'admission temporaire et de remplacer le principe de l'équivalence par le principe de l'identité et de revenir ainsi à la législation de 1836.

On pourrait également peut-être "spécialiser" les minoteries. Mais comme il est rare de trouver des usines qui ne travaillent que les blés étrangers, il serait préférable de "spécialiser" les fabrications dans le détail.

M. Léauyer, de l'Administration Générale des Douanes est introduit. Il fournit à la commission quelques explications sur la partie technique de l'exercice des minoteries par la douane.

la séance est levée à 17^h.15

— Séance du 24 Juin 1933 —

la séance est ouverte à 10^h.30 du matin sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents: MM. Gagny, Chapsal, Toy-Ribout, Cassez, Abel Lefèvre, Delhoume, Gagny.

Un échange de vues a lieu sur la question des ~~blés~~ moulures et sur les modifications récemment apportées par la Chambre au projet de loi sur l'organisation du marché du blé.

la séance est levée à midi 5.

— Séance du Mardi 27 Juin 1933 —

La séance est ouverte à 14^h sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents : MM. Chapsal, Néron, Jean Bosc, Capus, Japy, d'Audlan, Fournilloux, Beaumont, Clément Raynaud, Ulmo, Montenot, Leours, Bénard, Michel, Corbedaine, Toy, Rivut, Victor Lourtes, Rogé, Adolphe Naudin,

M. Serre, Ministre du Commerce est introduit. Il expose la question des bois autrichiens et souligne le point de vue politique du projet. Faisant valoir ce côté de la question il demande à la Commission d'adopter le projet qui lui est soumis.

M. Néron présente quelques observations et justifie les craintes que plusieurs de ses collègues et lui ont éprouvé en ce qui concerne les conséquences du projet pour la forêt française.

M. Serre tient à dissiper ces craintes et ~~répond~~ répond aux diverses questions qui lui sont posées par MM. Lourtes, Toy-Rivut, Japy, Jean Bosc.

M. le Président avant de lever la séance expose les raisons pour lesquelles la Commission décide de renoncer à son amendement sur les blés et à le remplacer par un autre.

M. Lourtes fait adopter son rapport sur la prop. de loi ~~ad~~ concernant les marchandises transportées en pavillon français, ainsi que celui sur les produits coloniaux.

La séance est levée à 16^h. 35

- Séance du Jeudi 29 Juin 1933 -

la séance est ouverte à 10^h sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents: MM. Chapsal, Jean Bosc, Néron, Léonard Bénard, Capus, Chanal, Muller, Rogé, Joy-Rout, Montenot, Beaumont, d'Andlau, Abel Leferre.

M. le Président expose dans quelles conditions la Commission des Douanes du Sénat a décidé d'entendre les représentants d'une part des intérêts coloniaux et d'autre part des industries métropolitaines en cause, avant même que la Chambre n'ait adopté le projet de loi sur les oléagineux.

M. le Président donne la parole tout d'abord aux partisans du projet: les coloniaux...

MM. Versiani, président du syndicat des fabricants d'huile de Bordeaux, M. Geckhardt, directeur de l'Institut Colonial français, le Secrétaire Général des Associations agricoles, tour à tour prennent la parole pour le vote du projet.

Puis M. M. Rocca, Lebel, (union des syndicats de l'alimentation en gros de France), le comte (Groupe français des industries indépendantes des corps gras).

Weil, représentant de la Fédération nationale des coopératives de consommation, de Vervolle de la chambre syndicale de la Stéarinerie et de la savonnerie et du syndicat des fabricants de savon de Marseille, M. Mandron, du syndicat de la biscuiterie française, présentent de nombreuses objections contre le projet.

la séance est levée à 12^h 15

- Seance du Mardi 4 Juillet 1933 -

La seance est ouverte à 10^h sous la presidence de M. Chapsal, president.

Sont presents: M.M. Chapsal, Japy, Toy. Prout, d'Andlau, Naudin, Lesous Bernard, Florent Raynaud, Beaumont, J. Bosc, Rogé, Capus, Japy, Néron, Marcel Douon. -

M. Japy donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à modifier les droits de douane applicables aux graines oléagineuses en gros. Son rapport est adopté.

MM. Figliera et Florent du Ministère du Commerce sont introduits.

M. Figliera sur l'invitation du President prend la parole et donne à la Commission des explications sur le projet de loi relatif aux graines oléagineuses. Il insiste plus particulièrement sur l'importance du Trust Uniliver qui combattra sûrement les effets recherchés par le projet. Il souligne également la disproportion entre le produit à reviser et la perturbation provoquée dans l'économie nationale.

M. Breivé, gouverneur général de l'A.O.F. est introduit. Il expose dans quelles conditions la colonie a été contrainte de demander la protection des graines oléagineuses - concurrence sans cesse croissante des graines du Commandat. (1929 - 4960.000. 1932 - 400.000) - en même temps baisse des prix (1914. 35^{ct}. 1933. 35^{ct} payer)

Il énumère les différentes solutions qui ont été recherchées, leurs avantages et leurs inconvénients. En dernier analyse, les résultats de la loi soumise au Sénat doivent être favorables à l'économie de la colonie.

M. Joy-Rivout se montre partisan d'une taxe spéciale sur les corps gras, temporaire. - Ce serait une taxe indirecte très simple.

Un échange de vues a lieu entre MM. Chapsal, Brevé, Beaumont, Jean Bosc, Joy-Rivout.

M^r Brevé prend congé de la Commission - à 12^h 20

M. Bosc fait adapter son rapport sur le projet de loi relatif à la participation de Monaco.

M. Douon est autorisé à déposer son rapport sur le projet de loi relatif aux maïs étrangers. La séance est levée à 12^h 35.

Séance du 5 Juillet 1933

La séance est ouverte à 10^h du matin sous la présidence de M. Chapsal.

Sont présents: MM. Chapsal, Néron, Capus, Joy-Rivout, Japy, Rogé, Jean Bosc, d'Ar d'Ar, Beaumont.

M^r Achille Naudin donne lecture de son rapport de rapport sur le thé. Il est décidé de procéder à un supplément d'enquête.

M. le Président informe la Commission des divers pourparlers engagés au sujet du projet sur les grains oléagineux et des projets d'amendement présentés par M. Joy-Rivout.

La séance est levée à 12^h 5

— Seance du 25 Octobre 1933 —

la seance est ouverte a 16^h sous la presidence de M. Chapal, president.

Sont presents: M M. Chapal, Neron, Capus, Loutas, Jean Bosc.

M. Neron donne lecture de son rapport sur la proposition relative a l'imputation des sabotages etrangers. son rapport est adopte.

M. Neron communique egalement les conclusions de son etude sur le projet de loi concernant l'institution du tryptique. Il montre les avantages qui doivent decouler de cette mise au point d'ailleurs necessaire, et conduit a l'adoption du projet. Il en est ainsi de suite.

M. Chanal fait adapter son rapport sur les tubes isolateurs d'electricite dont la Belgique reclame l'adoption.

la seance est levee a 16^h 35.

— Séance du 7 Novembre 1933 —

la séance est ouverte à 14^h30 sous la
présidence de M. Chapsal, président

Sont présents : M. M. Chapsal, Jean Bosc, Roge,
Donou - Vasseux, Toy. Riout
excusés : MM. Veron et Naudin.

M. le Président donne lecture de la lettre qu'il
a reçue de M. Toy. Riout et l'invite à prendre
la parole.

M. Toy. Riout expose la façon dont s'est effectuée
l'application de la récente loi sur les grains
oléagineux. Il montre que le gouvernement
n'a pas facilité le fonctionnement du drawback,
que le taux d'extraction a été faussé et
qu'à l'heure actuelle les exportations, se trouvent
de ce fait, gravement compromises.
Il étudie la question du contingent qui
est actuellement préconisé et en souligne les
dangers.

M. Toy. Riout met en valeur l'idée de la loi,
plus particulièrement en ce qui concerne la
valorisation de l'arachide dans les colonies
françaises. Il envisage enfin la possibilité
d'une combinaison différente, sans inconvénients,
pour arriver à un résultat plus satisfaisant par
la création des caisses de compensation.

En terminant M. Toy. Riout demande la
constitution d'une sous-commission qui étudierait
les moyens de remédier aux graves erreurs
contenues dans la loi votée à la fin de la
Séance ordinaire.

M. le Président remercie M. Toy. Riout de
 son exposé critique, si documenté et si clair.
 Il rappelle qu'à l'heure actuelle la chambre
 des Députés est saisie d'une proposition de
 loi de M. le Maire, à l'occasion de laquelle
 la Commission pourra manifester son
 opinion relative aux problèmes des aliénés.
 Sans s'opposer à la nomination de la
 sous-commission réclamée par M. Toy. Riout
 il pense qu'il serait préférable de charger
 M. Toy. Riout de rédiger une étude critique
 , étude que la Commission fera parvenir
 aux Ministres intéressés.
 Il en est ainsi décidé.

la séance est levée à 10.45.

— Séance du Mardi 21 Novembre 1933 —

la séance est ouverte à 14^h.15 sous la
présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents : M.M. Chapsal, Michel, Fouilloux,
Eugène Chanat, Montenot, Roge, Jean Bosc,
Clement Raynaud, Fissier, Naudin.

M^r Fouilloux est nommé rapporteur du projet
de loi relatif aux zones franches.

M^r Achille Naudin donne lecture de son rapport
sur le projet de loi tendant à augmenter
les droits sur les thés étrangers.

M. Chapsal communique à la Commission les
lettres qu'il a reçues à ce sujet de M. le Ministre
des Colonies, du Syndicat des imputateurs
de Marseille, du directeur du Jardin Colonial
de Vincennes.

Une discussion s'engage sur la question de la
distinction entre le thé cultivé et le thé indigène.
Egalement il convient de demander au Gouverneur
général de l'Algérie les conséquences que pourrait
provoquer le relèvement des droits sur la consommation
des algériens.

Il est donc décidé de surseoir à l'adoption du
rapport de M. Naudin.

la séance est levée à 15^h.30

— Séance du Mardi 28 Novembre 1933 —

La séance est ouverte à 14^h 15 sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents: M.M. Chapsal, Néron, Beaumont, Jean Bosc, Vasseux, d'Audlan, Decroze, Roge, Loutrey -
excusés: M.M. Toy, Roux et Fouilloux.

M. Jean Bosc donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à l'approbation de l'avenant à l'accord commercial franco-allemand du 17 Août 1927 signé à Berlin le 28 Décembre 1932. - Il est décidé qu'un supplément d'enquête et une mise au point en ce qui concerne certaines observations faites au nom de la Commission seront effectués pour la semaine prochaine.

M. Emery, président du Syndicat de la Brosse française, accompagné d'autres membres du syndicat est introduit à 14^h 35.
Il expose la situation dans laquelle se trouve actuellement cette industrie, des nombreuses difficultés qu'elle traverse, et en raison de la concurrence qui lui est étrangère et plus particulièrement du Japon. - Il montre à la Commission des échantillons de brosses à dents ^{japonaises} qui sont vendus 0,38 à Marseille.

M. Emery se retire à 14^h 55.

M. Néron donne lecture de son rapport sur le projet de loi ratifiant le décret du 26 Mars 1932

qui a relevé les droits de douane sur
certaines catégories de bois communs.

Son rapport est adopté.

M^r Rogé a communiqué à la Commission
les conclusions des études qu'il a faites sur
deux projets de lois actuellement soumis
à l'examen de la Commission. En ce qui
concerne celui tendant à augmenter les
droits de douane sur les figues, il est souhaité
que les intéressés, imputateurs et producteurs
algériens, soient entendus au début de
la prochaine session. Quant au projet de
loi ~~concernant des droits de douane sur~~
concernant les imputations de certaines
conserves de poissons. Le rapporteur se propose
de demander certains renseignements indispensables
à l'étude de la question.

La séance est levée à 15^h 50

83

- Séance du Vendredi 15 Décembre 1933 -

la séance est ouverte à 16^h sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents : MM. Chapsal, Jean Bosc, Gapy, Capus, Abel Lefèvre, Fouilloux, Beaumont, Achille Naudin, Martin-Binachon, Denoze, Toy-Ricout, Timier.

M. Jean Bosc donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant certaines taxes sur des produits coloniaux français et étrangers. Il communique à la Commission les lettres des intéressés ont adressées à M. le Président. - Il est décidé que les délégations des syndicats seront entendues ultérieurement.

M. le Président ~~donne~~ fait le point en ce qui concerne l'étude de la proposition de loi tendant à relever les droits de douane sur le thé. - Certains renseignements demandés au Directeur du Jardin colonial, au Gouvernement général de l'Algérie etc ne sont pas encore parvenus au Président. Il est donc décidé de surseoir à l'adoption ~~du~~ rapport de M. Naudin.

la séance est levée à 17^h 30

— Séance du Mardi 19 Décembre 1933 —

la séance est ouverte à 14^h sous la présidence de M. Chapsal, président.

Sont présents: MM. Chapsal, Néron, Fouilloux, Toy. Briot. Achille Naudin. Abel Lefèvre.

M. le Président rappelle la décision prise par la Commission lors de son dernier examen du projet de loi relatif au thé:

- 1) augmentation des droits acceptée
- 2) préconiser des mesures administratives assurant la bonne qualité du thé d'Indochine (label) et établissant la distinction entre le thé de culture et le thé simplement récolté.

Sur ce dernier point le service des fraudes avait été consulté, mais sa réponse n'est pas encore parvenue à la Commission. Il conviendrait donc de l'attendre avant de prendre une décision définitive.

D'autre part le Syndicat des Importateurs de thé de Marseille a adressé à la Commission une proposition transactionnelle qui sera transmise à M^r le Ministre des Colonies pour avis.

L'étude de la question est donc remise à la rentrée de Janvier.

M^r le Président donne la parole à M^r Fouilloux qui lit son rapport sur le projet de loi portant fixation de l'organisation douanière et fiscale des territoires français visés par l'arrêt de la Cour Permanente de Justice Internationale du 7 Juin 1932.

Après un échange de vues auquel prennent part M. M. Chapal, Abel Lefèvre, les conclusions du rapport de M. Foullcaux sont adoptées, avec, cependant certaines modifications de style.

M^r Jean Bose, sur l'invitation de M. le Président, tient à signaler à l'attention de la Commission certain^{point} du projet financier actuellement soumis à l'approbation du Sénat. Il s'agit des licences d'imputation qui en définitive deviennent purement et simplement de nouveaux droits de douane. - Il y a là une politique extrêmement dangereuse pour les relations commerciales de la France avec les autres pays étrangers.

M. Toy Roux signale que l'on contourne même les matières premières, ce qui, en dernière analyse, se traduit par un bénéfice pour les produits fabriqués étrangers.

M. Chapal approuvant ces observations se déclare que la Commission des Douanes doit intervenir au cours du débat pour signaler au Sénat le caractère particulièrement grave de ces innovations. M^r le Rapporteur Général est chargé de cette mission.

la séance est levée à 16^h 15.

- Séance du mardi 16 janvier 1934 -

La séance est ouverte à 14h15 sous la présidence de M Chapsal président

Sont présents : M M Chapsal, Jean Bore, Japy, Delhomme, Donn, Sasseuse, Abel Lefevre, Denoze, Rogé

M le Président donne lecture d'une note du Ministère du Commerce sur les relations commerciales franco-allemandes et plus particulièrement sur l'état des négociations en cours avec le Reich pour faire rapporter les menus que ce pays a pris contre nos exportations (contingents, tencement, crédits bloqués). Une reprise des négociations semble imminente.

M Jean Bore donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant approbation de l'accord franco-allemand du 17 août 1927 signé à Berlin le 28 décembre 1932

Après un échange de vues entre les membres de la Commission, il est décidé que M Jean Bore fera état à la fin de son rapport de la lettre du ministre du Commerce lue par M Chapsal. Son texte revêtu le rapport est adopté.

M Japy prend la parole et expose les raisons pour lesquelles il compte rédiger un rapport favorable pour le texte du projet de loi adopté par la Chambre portant modification du régime de l'admission temporaire des tissus de soie mélangés d'autres textiles; le texte de la Chambre permettrait, semble-t-il, de maintenir l'activité d'un certain nombre de manufactures nationales.

À la demande de M Chapsal, il est décidé que M Japy présidera à un supplément d'enquête auprès du ministre du Commerce

La séance est levée à 15h15

Séance du jeudi 18 janvier 1934

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de
M Chapsal président

Sont présents : MM Chapsal, Neron, Royé, d'Andlau, Rissel
Abel Lefèvre

M Guastino député et les délégués des importateurs de
figues (Fédération des importateurs de produits alimentaires, Syndicat
général du commerce des fruits, Chambre syndicale des représentants
à l'importation des produits alimentaires) sont introduits

M Guastino expose que le projet portant élévation des droits de douane
sur les figues fait partie d'un plan d'ensemble destiné à sauver
l'Algérie dont le développement économique a été considérablement
gêné par les restrictions législatives apportées à la plantation de la vigne.
La Grande Kabylie peuplée de 1.500.000 indigènes est à l'heure
actuelle dans une situation effroyable, l'émigration dans la métropole
n'est plus possible et la valeur de ses deux seules productions le
blé et la figue a considérablement diminué.

Rien n'a été encore fait pour révaloriser l'huile d'olive, reste
la figue, il y a un intérêt politique évident à sauver de la
misère les Kabyles race intelligente qui nous est attachée.

Toutes nos figues ne peuvent soutenir la comparaison avec celles
de Syracuse, mais l'Algérie fait un grand effort pour améliorer la
qualité de sa production. La figue de Syracuse n'est pas un
produit de première nécessité. La Kabylie peut largement suffire à
la consommation française.

M Guastino termine son exposé en demandant que cette question soit
étudiée du double point de vue politique et économique.

M Deschamps prend ensuite la parole au nom des importateurs de
figues. Les raisons exposées par M Guastino ne l'ont point convaincu.
Il est certain que les importations en France de figues d'Algérie ont
diminué, mais cela est dû à l'accroissement de la population
indigène, jamais il ne sera dépourvu à la fin de la campagne

des statistiques de figues d'Algérie.

Il n'est pas exact de dire que les prix se sont élevés, ils sont de 6 à 7 fois plus élevés qu'avant la guerre.

Sur le point de vue qualité la figue d'Algérie est de beaucoup inférieure à celle de ses rivales (il montre aux membres de la Commission des échantillons des diverses qualités) que l'Algérie améliorée (si la chose est possible) sa qualité et elle aura rapidement conquis le marché son prix étant en effet de beaucoup inférieur à celui des autres sortes.

Une augmentation exagérée des droits présenterait de multiples inconvénients. Un relèvement des prix de la figue algérienne serait une grande gêne pour la population indigène dont elle est l'aliment de base une grande gêne également pour la population ouvrière française qui la consomme presque exclusivement.

La figue n'est point un produit de première nécessité, que son prix augmente elle sera immédiatement évincée par d'autres produits surtout par les fruits frais. D'ailleurs il est une certaine clientèle riche qui ne consomme jamais la figue algérienne produit de dernière qualité.

Dans un but de conciliation les importateurs se rallient à une augmentation modérée des droits de douane.

M. Guastavino et les délégations des importateurs se retirent à 11h30 après avoir fourni divers renseignements complémentaires.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Chaprol, Jean-Benoît Rogé, Abel Lefèvre, d'Andréan, Rogé sur la proposition de M. Chaprol la Commission décide d'adopter des droits moins élevés que ceux de la Chambre soit 80 fr au tarif maximum 40 fr au tarif minimum. M. Rogé est chargé de faire sur ces bases son rapport dont il donnera lecture à la Commission dans une prochaine séance.

La séance est levée à midi.

Séance du samedi 19 janvier 1934

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de M. Gaston Menier doyen d'âge.

Sont présents MM. Gaston Menier, Chapsal, Lehard, Donon, Fueillux, Chanal, Cassey, Tissier, Toy, Rivet Néron, Lurthes.

M. le Président déclare la séance ouverte. Il souligne le rôle important que joue la Commission des Douanes. Elle a un devoir impérieux à remplir nos exportations sont gênées par les tarifs prohibitifs que pratiquent sans cesse, des pays étrangers, il y aurait lieu de stabiliser les tarifs et abandonner le protectionnisme à outrance qui se pratique dans tous les Etats.

Il propose la réélection par acclamations du Bureau, le choix de M. Chapsal comme président s'impose.

La réélection du Bureau est faite par acclamations, il est donc ainsi constitué pour 1934:

Président M. Chapsal

Vice-présidents MM. Néron, Chanal

Secrétaires MM. Donon, Abel Lefevre

Rapporteur général M. Jean Bore

M. Chapsal prend possession du fauteuil présidentiel.

Il remercie la Commission de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner depuis bientôt dix ans. Il remercie M. Gaston Menier de la bienveillance dont il a fait preuve à son égard. M. Gaston Menier est un exemple vivant de l'activité dans toutes les directions et d'une grande conscience dans tous les domaines. Il fait un bref résumé de la balance commerciale de 1933, plus favorable que celle de 1932. Entre il existe un écart apparent entre nos importations et nos exportations d'environ 10 milliards mais il faut en soustraire près de 4 milliards de produits importés de nos colonies ce qui réduit le déficit à environ 6 milliards.

Autre signe favorable le tonnage a augmenté tant aux importations

qui aux exportations.

La diminution considérable de la valeur de la somme de nos produits exportés indique que nos prix ont tendance à se rapprocher des prix mondiaux qui eux se sont stabilisés au cours de 1953.

Il ne faut point être pessimiste : les prix se stabilisent dans le monde le message diminue dans de nombreux pays. Si le Gouvernement montre plus de méthode, plus de fermeté, nul doute que l'on amènerait petit à petit le commerce français. C'est une question plus de direction que de législation.

De quelle façon s'orienter notre politique économique : le contingent tend à devenir un organisme de contrôle des échanges et une arme de négociation bien plus qu'un instrument de répression ; mais il devient de plus en plus une arme difficile à manier qu'il ne faut remettre qu'à des mains sûres. En outre pour éviter des abus il y aurait lieu de fixer certaines règles précises. Le contingent va devenir quelque chose de permanent le taux du tarif n'ayant plus d'importance au delà d'un certain chiffre.

En terminant M. Chapral fait appel à tous les membres de la Commission et fait avoir une confiance réciproque et apporter son travail et toute sa bonne volonté.

M. Chapral remet à M. Chanaud plusieurs lettres ayant trait au projet de loi sur la modification du tarif douanier sur le qui concerne les asphaltes, les bitumes et les graines de sésame. Il le prie de se mettre en rapport avec les intéressés.

M. Bourtes donne lecture de son rapport de la part de lui ayant pour objet la modification du tarif douanier sur les oxydes de cobalt.

Après quelques observations de M. M. Chapral et Tissier le rapport est adopté.

La séance est levée à 15h 30

91

Leçon du mercredi 24 janvier 1934

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de M. Chapsal président

Sont présents M. Chapsal, Jean Bore, Néron, Trépo, Lesmes, Bénaud, Abel Lefevre, Tissier.

M. Néron en tant que président du Groupe du Bois tient à mettre la Commission au courant des dernières négociations au sujet de l'accord franco-autrichien sur les bois.

Il fait un rapide historique de la question. Le projet approuvé et accord est passé sans difficultés à la Chambre mais il a fait l'objet d'un examen très attentif au Sénat. Il est à l'heure actuelle renvoyé pour avis à la C. d'Agriculture. L'accord comprend deux clauses fondamentales

- 1° Une réduction des contingents accordés à l'autriche mais qui maintient cependant à un chiffre très élevé les importations autrichiennes
- 2° La remise d'une ristourne aux producteurs autrichiens sur le montant des droits de douane (50% par tonne). C'est cette clause qui a suscité une réaction générale, elle permet l'introduction à bas prix d'une certaine quantité de bois qui risque d'amener l'effondrement du marché. Elle ne correspond nullement comme il a été dit, à des frais de transport supplémentaire.

A la suite de différentes démarches, le Groupe Forestier du Saent a pu obtenir le promise de certaines compensations qui si elles sont obtenues lui permettent de ne plus faire opposition à la ratification de l'accord

- 1° Un comité franco-autrichien contrôle l'emploi des ristournes l'accord est complet à ce sujet avec l'autriche
- 2° Un accord va être conclu avec l'Espagne pour achat de bois des Landes
- 3° Les mines de la Sarre sont produites dans les Landes à des achats très importants de poteaux de mines
- 4° Un accord pour l'achat de poteaux de mines dans les Landes semble à la veille d'être conclu avec l'Angleterre

M. Chapsal remercie M. Néron de sa si intéressante communication

M Chapsal lit ensuite l'avis du Comité des arts et manufactures sur la définition des iattes et fibres de coco qui lui avait été demandé par la Commission

Des délégués de la Chambre syndicale des importateurs pour la broserie de la Chambre syndicale de fabricants de tapis-brosses de France, et du Syndicat des filateurs des vins et de la Chambre syndicale de la Broserie sont intervenus à 15h15

M Paulant au nom de la Chambre syndicale des importateurs de la broserie apporte des éclaircissements pour montrer qu'il ne peut y avoir aucune confusion possible entre les fibres filamenteuses (qui constituent commercialement le risal (tarif des douanes 1414)) et les fibres de coco et d'iatté (1415) et comme aucune de nos colonies ne produit en quantité notable les fibres de coco et d'iatté il ne peut être question de leur faire payer la taxe spéciale instituée sur le risal et les fibres assimilées.

La création de la taxe votée par la Chambre a soulevé les plus vives critiques. Les usages industriels de fibres simples de risal et des fibres dures de coco et d'iatté sont nettement différents. Le risal est utilisé pour la corderie et la ficellerie et le coco pour les tapis-brosses, paillassons, sacs à main. L'application de la taxe au coco et à l'iatté augmenterait le prix de revient de l'industrie nationale favorisant la concurrence étrangère.

Les délégués se retirent à 16h.

M Chapsal résume le débat. Le projet de loi comprend deux parties
1° La Loi du 31 mars 1931 se bornait à établir un droit de 0/10 par kilo sur le risal mais les recettes escomptées ont été inférieures aux prévisions. Il est apparu que la cause de ce déficit devait être recherchée dans le fait que de fortes quantités de risal ou de produits manufacturés à base de cette fibre s'échappaient à la taxation nouvelle du fait d'une détermination défavorable de l'assiette du droit. Le "risal" n'étant qu'un terme purement commercial il a pu être déclaré sous des noms divers tels que albes fourroya, hanse du Manique etc. Il était donc indispensable de modifier la loi pour englober toutes les fibres filamenteuses de l'art 1415 du tarif douanier

2° Pour protéger nos plantations très récentes de cocotiers, il

a été estimée qu'il fallait étendre aux fibres de coco et à l'ortie la taxe nouvelle.
Et c'est contre cette partie du projet que M. Paulart a protesté.

Après un échange de vues, la Commission décide de ne soumettre à la ratification du Sénat que la première partie du projet. Elle estime que la protection des plantations de coco doit faire l'objet d'un projet spécial si le Gouvernement le juge à propos.

Elle donne mandat à M. Paulart de faire un rapport sur ce point.

M. Naudin donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant augmentation des droits de douane sur le thé

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Chapsal, Naudin, Lefevre, Toy, Ricot, M. Naudin est autorisé à déposer son rapport.

La séance est levée à 16 h 45

Séance du jeudi 15 février 1934

La séance est ouverte à 18h45 sous la présidence de
M Chapral président

Sont présents M M Chapral Neron Chanal, Leonus Bernard, Tissier, Lantier,
Jacques Benoit, Failloux, d'Andlau, Naudin, Jaquy, Colbach,
Henri M Roussel.

M Chanal expose qu'il a reçu plusieurs lettres au sujet du projet de
loi portant modification des droits de douane sur les graisses de suint,
les bitumes et asphaltés et les graisses industrielles. Si les producteurs de
bitumes et d'asphaltés se déclarent satisfaits du texte voté par le Parlement
mais que les autres il n'en est point de même pour les graisses
de suint, plusieurs députés demandent la modification du projet
sur ce point.

M Chapral propose et fait adopter ~~les~~ principe d'une enquête sup-
plémentaire sur la question tant auprès de M Florent que des intéressés

- M Leonus Bernard donne lecture de plusieurs rapports portant sur
- 1° Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 15 fév 1933 rejetant la délibération de la Guyane du 17 oct 1932 demandant par dérogation à la loi du 15 juillet 1931 le maintien des droits actuels du tarif spécial sur les chevaux mules et mulâtres.
 - 2° Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 15 fév 33 rejetant la délibération de l'Indochine du 31 oct 32 sur les chevaux mules et mulâtres
 - 3° Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 6 fév 31 approuvant la délibération de la Guadeloupe l'Indochine sur les tissus de soie pure et les papiers d'origine étrangère
 - 4° Le projet de loi ratifiant le décret du 18 fév 33 ^{approuvant la délibération} de Madagascar sur certains articles (L 1 oct 32)
 - 5° Le projet de loi tendant à ratifier deux décrets rendus en exécution de la loi du 15 avril 1928 sur le régime douanier animal
 - 6° Le projet de loi tendant à ratifier le décret du 11 fév 33 approuvant la délibération de l'Indochine sur les huiles minérales

Ces rapports sont adoptés sans discussion

M BOUTIER est autorisé à déposer son rapport sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 15 février 1933 approuvant la délimitation de l'Indochine du 31 oct. 1932 demandant la non application à la colonie de la loi du 10 juillet 1931 portant relèvement des droits de douane sur les sels de sodium.

La séance est levée à 16h 15

Séance du 20 janvier 1934 (mardi)

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de M CHAPRAL président

Sont présents M M CHAPRAL, TAY, RIANT, CHAPRAL d'ANDLAN, NAUDIN, JEAN BORE, ABEL LEFÈVRE, JACQUES BENOIST, JACQUES VICHARD, ROZE.

M CHAPRAL donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à apporter certaines modifications au tarif douanier sur les graines de sésame, les bitumes et asphaltés et les graisses industrielles

Après un échange de vue entre M M CHAPRAL et CHANAL, ce rapport est adopté sans réserve que M CHAPRAL aura au ministre du Commerce une lettre au nom de la Commission pour attirer son attention sur la nécessité de prendre des mesures pour la protection des graines de sésame non épurées et des oléines de sésame produites par les usines françaises de dégraissage de laine

M JEAN BORE indique sur quelle base il compte rédiger son rapport sur le projet de loi tendant à compléter et à modifier la loi du 6 août 1933 portant unification des droits et taxes d'exportation des matières grasses et de leurs dérivés

Cette proposition de loi apporte à la loi trois modifications

- 1° - Modification au régime des douanes, à l'heure actuelle le producteur à l'exportation reçoit non seulement la contre-partie du préjudice

que lui a causé l'augmentation des droits institués par la loi du 6 août 1933
sur la vitalité des droits de douane sur l'article. De surcroît ne
sera remboursé que la somme correspondante à l'augmentation des
droits résultant de la loi du 6 août 1933.

C'est la la partie la plus importante de la proposition. La Commission
a demandé l'avis des départements ministériels intéressés. Le ministre des
Colonies et celui des Finances sont favorables au projet, mais le ministre
du Commerce a fait quelques objections fondées sur l'article de la Chambre
de Commerce de Marseille.

2° L'art 1 de la proposition vise des sanctions pour toute manœuvre
tendant à obtenir ~~les~~ indûment le remboursement des droits.
Aucune objection à formuler à ce sujet sinon qu'il conviendrait de
transformer cet article et de l'inclure à la fin de l'art 1 ainsi qu'il
est demandé par le ministre des Finances.

3° On ajoute aux produits visés par l'art 1 de la loi du 6 août 1933 les
taux à imprimer et les files irées. La Commission ne peut qu'approuver
cette venue. Le ministre du Commerce demande sur la instruction de
son collègue de l'Agriculture que l'on ajoute également l'essence
de Caribolline.

m. Toussaint fait remarquer qu'en fait la première modification ne
correspond qu'à un remboursement minime de droits (en fait 150,000 fr)
Il ajoute qu'il existe ^{à la Chambre} une proposition Joseph Vidal rapportée favorable-
ment par M. le Maire qui accorde l'admission temporaire à ces
produits ce qui correspond en fait à une exonération totale de
droits.

Cette proposition sera certainement votée à la Chambre, il y aurait lieu
semble-t-il d'attendre sa transmission au Sénat avant de prendre une
décision. Le ministre des Finances l'a cependant fait retirer de l'ordre du jour de la Chambre.
Il tient également à attirer l'attention de la Commission sur le fait
que les remboursements ne jurent en réalité que pour 80%.

Après un échange de vue entre M. Jean Bore, Chaprol, et Toussaint
il est décidé que M. Jean Bore attendra avant de faire ses rapports de
connaître la décision de la Chambre sur la proposition Joseph Vidal.
M. Bore et M. Chaprol ont chargé d'aller au ministre des Finances pour
connaître les raisons pour lesquelles il a fait retirer le prop. Joseph Vidal
de l'ordre du jour de la Chambre, et au ministre du Commerce
pour qu'il demande au ministre de l'Agriculture les raisons

pour lesquelles il veut comprendre l'essence de l'échec de l'ordonnance par les produits visés par la loi du 6 août 1933.

M. Beaumont donne lecture et est autorisé à déposer ses deux rapports
1° sur le projet de loi ratifiant le décret du 16 mai 1931 qui a relevé les droits de douane sur qui inclure les produits similaires de produits dérivés
2° sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 14 mai 1933 relatif à la détermination de l'indochine du 1er jan. 1933 concernant le régime douanier de la bourse

M. Lefevre fait adopter après avoir donné lecture son rapport sur le projet de loi portant ratification du décret du 3 octobre 1933 qui a relevé les droits de douane applicables aux bisuits dits de fantaisie ou de buse ainsi qu'au pain et aux biscuits grillés

M. Jean Bore donne lecture d'une lettre de son comité président du Syndicat des producteurs de coprah et de fibres de coco au sujet du rapport de M. Jean Bore sur le projet de loi complétant l'article de la loi du 31 mars 1931 (Taux spéciaux sur certains produits indochinois, français et étrangers)

Après un échange de vue entre MM. Chapral, Abel Lefevre, Jean Bore il est décidé qu'à la prochaine séance de la Commission seront entendus une délégation du syndicat des producteurs de coprah et de fibres de coco et les représentants des industries impériales d'indes et de fibres de coco

M. Rogé expose dans quelles conditions le Sénat a été saisi d'un projet incomplet pour la ratification de plusieurs décrets relatifs à l'imposition de courses de salmonides du Japon.

Il est décidé que M. Chapral ira au président de la Commission de Douane de la Chambre pour remédier à cet écart.

M. Rogé donne lecture de son rapport sur l'augmentation des droits de douane sur les fibres.

La Commission est autorisée à se réunir au bureau du Sénat

La séance est levée à 16h30

Séance du vendredi 23 février 1954
Commissions des douanes et du Commerce réunies

La séance est ouverte 14h30 sous la présidence de M. Chapral
président de la Commission des Douanes assisté de M. Amiard président de la Commission du Commerce

Sont présents pour la Commission des Douanes M. Chapral, Martin, Binachon, Ruge, Veron, Chassard,
Loubès, Mandin, Fuilloux, Tinier, Gaston-Merier, Japy, Jacques-Benoist, Colhard, Salmon, Ulysse, Vasseur

M. Chapral remercie M. Lamoureux d'avoir bien voulu apporter aux deux commissions sur l'état
des négociations commerciales franco-anglaises

M. LAMOUREUX, ministre du commerce et de l'indus-

trie. - Monsieur le président, je vous remercie d'avoir bien
voulu m'accueillir au nom des deux commissions des douanes et
du commerce, et de me donner l'occasion de m'expliquer sur les
difficultés qui séparent l'Angleterre et la France. C'est
une bonne chose que nous ayons des prises de contact comme
celle-ci et je trouve excellent que les ministres ^{aient} ~~soient~~ la possi-
bilité de collaborer avec les commissions. C'est d'ailleurs
pour eux, dans une certaine mesure, un élément de sécurité,
parce que l'on peut puiser dans ce contact avec les commissior
des renseignements, des conseils et des indications précieuses.

Dans ~~l'exposé~~ l'exposé que je vais vous faire,
qui sera bref et que j'essaierai de faire clair, il est bon
que je fasse un exposé complet. Si vous voulez, je le divise-
rai en trois parties : dans la première, je ferai un histori-
que

que des difficultés qui ont opposé la France et l'Angleterre, et dans ce~~s~~ exposé historique et rétrospectif, j'indiquerai les griefs que l'Angleterre a articulés contre la France et ceux que la France, à son tour, articule contre l'Angleterre, griefs qui reposent, dans une certaine mesure, sur des malentendus réciproques.

Dans la dernière partie, j'exposerai quel est l'état actuel des négociations.

Je vais d'abord vous parler des difficultés vues du point de vue anglais. Lorsqu'on remonte à l'origine de ces difficultés, on se rend compte qu'elles ont une double source. La première, c'est ~~une~~ la surtaxe de change établie par le gouvernement français en novembre 1931, la seconde, c'est l'établissement de la surtaxe d'importation de 2, 4 et 6 %.

La surtaxe de change a été établie par la France au moment où la livre anglaise a commencé de baisser, elle avait pour but de s'opposer dans une certaine mesure à cette espèce de dumping indirect que constituait la dévalorisation de la livre.

Cette surtaxe a été fixée à 15 %. Dès le moment même où elle a été établie, l'Angleterre a protesté avec beaucoup de vigueur ; elle a fait valoir que la France s'était trouvée dans une situation analogue vis-à-vis de l'Angleterre, qu'en effet, de 1919 à 1926, le franc avait été lui-même dé-

valorisé, et que, malgré qu'à ce moment, les importations d'Angleterre en France eussent été déficitaires par rapport aux exportations, l'Angleterre n'avait pas usé de ce procédé, qu'elle qualifiait d'inamical. Elle estimait donc que la France ne jouait pas le fair play.

A ceci la France avait la possibilité de répondre que la situation n'était pas tout à fait la même : lorsque le franc français s'était dévalorisé entre 1919 et 1926, c'était une monnaie qui se dévalorisait isolément, tandis qu'au moment où la livre anglaise s'est dévalorisée, à partir de 1931, il y a eu toute une série de monnaies, qu'on appelle les monnaies anglo-saxonnes, dont le sort est lié au sort de la livre, et qui s'étaient dévalorisées du même coup, dans la même proportion.

Autre chose pour un pays est de se défendre contre le dumping qui résulte de la dévalorisation d'une seule monnaie, autre chose est de se défendre contre le dumping qui résulte de la dévalorisation de 17 ou 18 monnaies; ~~que~~ par conséquent la France s'est trouvée dans l'obligation, pour se protéger contre ce dumping qui s'appliquait à de nombreuses nations, d'établir cette surtaxe ^{de change} d'importation.

D'ailleurs, elle a pu faire valoir qu'alors que la livre anglaise a été dévalorisée progressivement, dans la proportion de 30 %, la surtaxe ^{de change} d'importation n'a jamais dépassé 15 %. Néanmoins, l'Angleterre s'est toujours maintenue sur

cette position.

Le second point sur lequel l'Angleterre nous a fait un grief, c'est l'établissement d'une surtaxe à l'importation. La France, en effet, en 1931,, sur la proposition de M. Piétri, ministre du budget, a décidé de coter une surtaxe à l'importation de 2, 4, ou 6 %, suivant la nature des produits importés. J'ai affaire à des gens informés, je n'insiste pas. Je rappelle que le but de cette surtaxe était uniquement fiscal. Elle pouvait avoir des répercussions douanières, mais ce que demandait le ministre, c'était une ressource fiscale, qui s'est élevée, malgré la suppression de la surtaxe d'importation à l'égard de certains pays, à 800 millions. Je n'ai pas besoin de vous dire, dans les circonstances présentes, l'importance d'une pareille taxe.

Lorsque la surtaxe à l'importation a été établie, le but fiscal était aussi celui-ci : on avait constaté que la taxe sur le chiffre d'affaires, qui avait été établie en France en 1920, faisait supporter aux produits français, fabriqués en France et vendus en France, par le jeu successif de l'application de la surtaxe, au fur et à mesure que le produit se transformait ou se déplaçait, une taxe de 2 %, qui alourdissait le prix de revient de ce produit. Dans les pays étrangers où la taxe sur le chiffre d'affaires n'existait pas, on avait constaté que les produits exportés en France se trouvaient bénéficier d'une sorte de prime à l'exportation qui résultait de l'existence en France de la taxe sur le chiffre

d'affaires.

Mais il avait été prévu dans la loi que le gouvernement français se réservait la possibilité de négocier avec les pays dans lesquels la taxe sur le chiffre d'affaires existait, de façon que par des négociations particulières on pût supprimer l'application de la surtaxe à l'importation à l'égard des produits de ces pays. Et c'est ainsi qu'en vertu de cette disposition, il a été négocié par la France avec l'Italie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Belgique, des accords dont les uns ont été soumis à la ratification du Parlement et ratifiés, dont d'autres sont en instance de ratification ; en vertu de quoi on a décidé de ne pas continuer à appliquer à l'égard de ces pays la surtaxe à l'importation, parce que, dans ces pays, la taxe sur le chiffre d'affaires existait et que leurs produits se trouvaient en conséquence sur un plan d'égalité avec les nôtres.

L'Angleterre avait été, d'une façon générale, d'abord furieuse de l'établissement de cette surtaxe à l'importation, à laquelle elle conférait un caractère strictement douanier, et d'autant plus furieuse ensuite qu'elle a appris que la France avait négocié avec ces pays et qu'à la suite de ces négociations la surtaxe à l'importation avait été supprimée à l'égard de ces pays, et elle a estimé que c'était contraire à la clause de la nation la plus favorisée dont elle bénéficiait et que ces accords particuliers donnaient, à l'égard de ces pays,

naient, à son égard, à l'application de la surtaxe à l'importation un caractère discriminatoire. A partir de ces accords, elle a donc accentué encore ses protestations.

Les choses sont restées en l'état jusqu'au moment de la conférence de Lausanne. A cette conférence, le gouvernement anglais, par l'intermédiaire de M. Runciman et de M. Chamberlain, a négocié avec M. Herriot, M. Germain-Martin et M. Georges Bonnet un accord qui avait un caractère économique, qui était en dehors des négociations politiques, mais qui avait un caractère de solidarité avec elle : il a été stipulé que les deux pays prenaient l'engagement de ne pas user sur le plan douanier de mesures ayant un caractère discriminatoire. Cet accord a été signé, mais non ratifié.

A partir de ce jour, l'Angleterre a repris avec plus de force encore ses protestations, en disant : "Vous vous êtes engagés à Lausanne à ne pas user à notre égard de mesures discriminatoires ; or vos surtaxes ont ce caractère ; nous vous demandons l'application de l'accord de Lausanne."

Le gouvernement français a résisté. Je crois qu'il pouvait encore le faire parce que l'accord de Lausanne n'avait pas été ratifié par le Parlement. Mais M. Bonnet est allé dans le courant de l'année 1933 à Londres, et, au cours de son séjour dans cette ville, en avril, il a pris un engagement précis et ferme envers le gouvernement anglais.

A ce moment-là, il a négocié avec les banques an-

glaises un emprunt à court terme qui est venu au secours de la trésorerie française. Le gouvernement anglais a conditionné l'autorisation donnée aux banques anglaises par l'engagement que le gouvernement français supprimerait et la surtaxe de change et la surtaxe à l'importation. M. Bonnet a accepté et il y a eu entre lui et Mr. Runciman un échange de lettres, dont je peux parler d'autant plus - bien qu'il ait été secret - que, comme ministre du budget, cet échange de lettres m'a été soumis par M. Georges Bonnet.

L'engagement pris pouvait s'analyser ainsi. La surtaxe de change peut être supprimée par décret ; par conséquent il suffisait d'une décision du gouvernement. Quant à la surtaxe à l'importation, il fallait une loi, puisqu'elle avait été établie par une loi fiscale.

En ce qui concerne la surtaxe de change, le gouvernement de M. Daladier était résolu à la supprimer par décret. Néanmoins, il se heurta à une très vive résistance de certaines industries françaises, qui considéraient que cette surtaxe était indispensable pour le protéger contre le dumping anglais qui résultait de la dévalorisation progressive de la livre.

D'un autre côté, un projet de loi supprimant la surtaxe à l'importation ayant été déposé en juin ou juillet, est allé devant les commissions parlementaires. La commission

des finances a donné son accord pour que la surtaxe à l'importation soit ^{supprimée} ~~réservée~~ ; elle l'a donné avec des réserves d'ailleurs, mais enfin, rien ne s'opposait - sauf les réserves et les protestations formulées par les industriels intéressés - à ce que l'on supprimât par décret la surtaxe de change ni à ce que l'on demandât au Parlement la suppression de la surtaxe à l'importation.

Mais on était en fin de session, le gouvernement Daladier se trouvait en présence de difficultés parlementaires, les projets se pressaient les uns après les autres. Au dernier moment, M. Daladier n'a pas permis que vint en discussion la suppression de la surtaxe à l'importation, dans le souci qu'il avait de mettre les chambres en vacances, si bien qu'en fin de compte cette surtaxe n'a pas été supprimée et que la surtaxe de change ne l'a pas été non plus.

Il faut bien dire les choses telles qu'elles sont : les Anglais ont été furieux, et - je le dis en toute franchise - légitimement, parce qu'ils ont estimé que le gouvernement français n'avait pas tenu ses engagements.

Le gouvernement français demandait depuis longtemps l'ouverture de négociations avec le gouvernement anglais pour reconsidérer tout le problème des accords commerciaux entre les deux pays, et le gouvernement anglais avait résisté jusqu'à ces jours-ci. On a continué de discuter ainsi jusqu'à la fin de 1933, et puis, brusquement, sous la

pression du mécontentement anglais et sentant qu'il fallait tenir les promesses faites, le gouvernement a décidé, au début de décembre 1933, de supprimer la surtaxe de change au 1^{er} janvier 1934. Je dois dire que cela a été fait, qu'elle est supprimée depuis cette date. Il a en outre promis de faire voter dans un délai rapproché la suppression de la surtaxe à l'importation. Mais, quelques jours après, nouveau grief de la part de l'Angleterre, il y a eu un changement complet dans la politique française en matière de contingents : on a décidé, par un renversement de cette politique, que nous réduirions tous les contingents accordés à tous les pays, par une mesure générale, à 25 %, et qu'on se réserverait la marge entre 25 et 100 % pour des négociations de pays à pays pour améliorer notre balance commerciale. On l'a fait avec l'Angleterre, on était obligé de le faire, il n'y avait pas de raison d'accorder un traitement spécial à l'Angleterre.

L'Angleterre a trouvé dans cette décision du gouvernement français un double sujet de mécontentement : elle a estimé qu'une fois de plus nous avions manqué de bonne foi, elle a considéré que cette mesure à son égard était prise pour essayer de détruire l'effet que pouvait avoir pour elle la suppression de la surtaxe de change ; elle a dit : "le gouvernement français a manqué de franchise, il a donné d'une

main et retenu de l'autre", - ce qui était faux.

Elle a considéré ensuite que le fait de réduire le contingentement aux 25 %, c'était à nouveau prendre une mesure discriminatoire, contraire à la clause de la nation la plus favorisée. Il y a eu un développement considérable du mécontentement anglais, et le gouvernement anglais a fait savoir alors qu'il allait très prochainement user de représailles. Il avait fixé un premier délai, il l'a allongé de quelques jours, et finalement a décidé que si, à la date du 12 février, le gouvernement français n'avait pas rétabli à 100 % les contingents anglais, il établirait une surtaxe à l'égard d'un certain nombre de produits français.

Je dois dire, pour être complet que la France - et , à mon avis, ce fut une erreur - dans l'espoir de désarmer le gouvernement anglais, a décidé de revenir dans une certaine mesure sur la décision prise à l'égard de l'Angleterre en matière de contingentement. Elle a rétabli une partie des contingents à 100 %, une partie à 75 %, sans compensations, avec l'espoir de désarmer - espoir vain - la mauvaise humeur anglaise.

Finalement, je vous donne ces chiffres pour vous placer en face de la situation, lorsqu'on a fait le bilan du préjudice causé au commerce anglais, on l'établit à 65 millions, Algérie comprise, c'est-à-dire que les mesures de

contingemment prises à l'égard de l'Angleterre, telles qu'elles jouent à l'heure présente, réduisent le développement des exportations anglaises en France de 65 millions environ.

Voilà exactement l'historique, du point de vue anglais, des griefs articulés contre nous, et je serai complet en disant que l'Angleterre a établi, à la date qu'elle avait fixée, une surtaxe de 20 % sur un ensemble de produits français exportés en Angleterre, dont la soie est parmi les plus frappés.

Tel est donc le processus des difficultés que nous avons eues et l'évolution des griefs que le gouvernement anglais a articulés.

Maintenant, je vais vous donner une précision avant d'aborder les griefs français. Dans les griefs anglais, il y en a qui sont fondés, il y en a d'autres qui ne résistent pas un seul instant à l'examen. Lorsque l'Angleterre se plaint de la politique que nous avons poursuivie à son égard en matière de contingements et qu'elle prétend que nous avons usé de mesures discriminatoires, je prétends qu'elle est sur un terrain absolument indéfendable. J'indique d'abord que nous avons agi par mesure générale. Nous n'avons pas frappé l'Angleterre seule, mais nous avons frappé tous les pays, quels qu'ils soient. En second lieu, il nous était

109

impossible de céder à l'Angleterre pour cette raison qu'ayant réduit nos contingents à l'égard des autres pays, nous nous sommes engagés avec eux dans des négociations qui ont pour but de négocier les 75 % dont nous avons réduit ces contingents, de façon à essayer d'obtenir des compensations au rétablissement des contingents à 100 %, et que, parmi ces négociations, certaines ont abouti.

Par exemple, nous avons obtenu des Etats-Unis, en rétablissant leurs contingents à 100 %, des avantages pour nos vins et nos liqueurs. Avec la Belgique, nous avons rétabli à 100 % les contingents anciens, mais la Belgique nous a accordé des avantages, qui jusqu'à présent sont demeurés secrets, à la demande du gouvernement belge, ce qui est d'ailleurs un élément de difficulté et de faiblesse à l'égard des Anglais.

Nous sommes en ce moment en négociations avec le Portugal ; je suis ^{près} ~~près~~ d'aboutir. Nous sommes ~~près~~ ^{près} d'un accord avec l'Espagne, et nous sommes en train de négocier avec toute une série de pays.

Il est évident que si nous rétablissions sans compensation les 75 % de contingents que nous avons supprimés, nous nous trouverions, vis-à-vis de l'Angleterre, complètement désarmés ; nous les serions encore plus vis-à-vis des autres pays, et nous ne pourrions résister une minute à leurs réclamations.

C'est tellement vrai que lorsqu'on a su que nous étions en difficultés avec l'Angleterre, précisément sur ce point spécial des contingentements, presque instantanément et simultanément, tous les pays avec lesquels nous étions en négociations ont suspendu en fait les négociations, de façon à attendre de connaître la position que prendrait le gouvernement français à l'égard des Anglais. Il y avait donc là une raison préjudicielle et dirimante qui nous empêchait de céder à la pression anglaise.

Du point de vue anglais, il y avait une seconde raison que je ne manquerai pas de développer avec force le moment venu devant les négociateurs anglais.

Ces mesures discriminatoires qu'ils nous reprochent, que nous soutenons n'avoir pas existé à l'égard de l'Angleterre, ils en ont usé eux-mêmes dans leurs négociations avec d'autres pays. Ainsi, j'ai là toute une série d'exemples. L'Angleterre a négocié récemment avec les Etats-Unis. Pour les besoins de ses négociations, elle avait réduit les contingentements qu'elle leur avait accordé en matière de bacon, lard et jambon. Elle a rétabli ensuite à 100 p. 100 les contingentements accordés aux Américains en échange de compensations que l'Angleterre a obtenues pour l'exportation du whisky et de certaines liqueurs. Elle a opéré de même avec certains pays scandinaves.

Connaissant la façon dont l'Angleterre s'y est prise, nous sommes dans un excellent terrain pour discuter avec elle. C'est un point sur lequel nous insisterons.

Voilà la première partie des explications que je désirais vous donner.

J'en arrive maintenant aux griefs français. Si l'Angleterre a pu articuler contre la France des griefs que j'ai analysés devant vous en vous montrant que quelques uns pouvaient être fondés, que d'autres ne l'étaient en aucune façon, la France aussi a des griefs assez sérieux à adresser au gouvernement anglais.

Je dois d'abord vous indiquer - c'est une observation préliminaire - que depuis la chute de la livre sterling, depuis que les mesures dont je vais vous parler ont été prises par le gouvernement anglais à l'égard des produits français, notre balance commerciale est devenue déficitaire de 489 millions d'après les chiffres du gouvernement français. Nos exportations, notamment, ont été déficitaires dans une proportion estimée à 75 p. 100. C'est vous dire l'efficacité des mesures prises par le gouvernement anglais, qui ont visé les exportations françaises en Angleterre.

Voici les mesures dont nous nous plaignons. Il y en a diverses catégories : les unes ont été prises spécialement contre la France; d'autres ont un caractère général mais touchent la France. Il y a les accords d'Ottawa qui forment une partie spéciale non négligeable.

Les mesures prises contre la France visent l'agriculture française; elles l'ont frappée lourdement. Elles ont été inspirées d'un prétexte, l'existence du doryphora. L'Angleterre a considéré que c'était une nécessité.

En réalité, dans une conversation, le général Spears ne m'a pas caché que l'Angleterre avait voulu protéger sa propre agriculture, alors que pendant un siècle, elle avait négligé l'agriculture chez elle. Ces mesures abritées derrière le prétexte sanitaire avaient essentiellement pour but de redresser l'agriculture anglaise.

Un premier décret du 15 octobre 1931 in^{terdit}~~terdit~~ en Angleterre la pomme de terre française. Il prohibe l'entrée des légumes frais du 15 mars au 15 octobre lorsque ces légumes ont été récoltés à une distance moindre de 200 kilomètres d'un foyer doryphorique. Il suffit que le légume ait été produit à 180 kilomètres d'un tel foyer. Les Anglais se réservent en plein arbitraire de jugement pour que pendant cette période, l'exportation des légumes frais soit interdite.

La situation a été aggravée par un décret ultérieur. On a interdit l'entrée de ces produits dans les îles anglo-britanniques Jersey, New Jersey, etc..

Il serait bon que je montre par des statistiques l'influence de ces mesures à l'égard de l'agriculture française. J'en parlerai après.

Ces mesures qui ont été prises par l'Angleterre ont eu une réaction sur d'autres pays contre les produits français : en Allemagne, en Belgique et dans les pays-Bas. L'Angleterre a fait savoir à ces pays que s'ils avaient l'intention d'importer des produits français chez eux en dehors des règles qu'elle-même avait posées pour prohiber les produits français en Angleterre, elle interdirait l'entrée des produits allemands, belges et des produits des Pays-Bas chez elle. Si bien que, pour se protéger contre ces menaces de prohibition de l'Angleterre, ces trois pays ont été obligés d'édicter des règles analogues à celles de l'Angleterre

contre les produits agricoles français. Les mesures se sont donc étendues à trois pays étrangers comme je viens de le préciser. Cela était plus grave pour l'agriculture française.

Vous comprenez le caractère désobligeant que de telles mesures peuvent avoir à l'égard d'un pays ami comme la France.

Une autre catégorie de mesures dont nous nous plaignons est constituée par les mesures qui sont dirigées contre tous les pays. Je n'insiste pas sur la baisse de la livre. C'est tout de même une mesure du fait de l'Angleterre.

L'Angleterre nous a reproché la baisse du franc de 1919 à 1926, en disant qu'elle n'avait édicté aucune mesure de protection contre cette baisse. La baisse du franc n'était pas volontaire; elle était la conséquence directe de la guerre.

Au contraire, quand la livre a baissé de 1931 à maintenant, cela a été un geste volontaire de l'Angleterre qui a voulu laisser sa monnaie en état de solidarité avec le dollar pour des raisons de protection indirecte, économique, pour éviter une sorte de dumping américain contre les produits anglais.

Elle a pris toute une série de mesures d'ordre fiscal et tarifaire qui ont changé complètement la politique douanière de l'Angleterre. Auparavant, elle pratiquait une politique de libre échange. Depuis 1931, elle pratique une politique de protection douanière qui est allée de plus en plus en se renforçant. Des lois et décrets ont été pris de juin à novembre 1932 en ce qui concerne

les importations anormales. Ils ont aggravé le droit de 50 p. 100 ad valorem. La loi douanière de 1932 a établi un droit de 10 p. 100 sur les produits non taxés antérieurement par les droits dits des industries clefs.

Ces mesures générales n'ont pas seulement frappé les produits français; mais elles constituent un renversement complet de la politique douanière dont nous pouvons faire état pour expliquer le déficit de notre balance commerciale.

Les accords d'Ottawa ont été signés le 20 août 1932. L'Angleterre qui voulait faire une politique d'empire a augmenté et consolidé ses préférences avec ses dominions. Vous connaissez ces accords. Ils ont un caractère discriminatoire; ils ont eu une double influence sur les exportations françaises. Ils ont eu pour conséquence de réduire nos importations en Angleterre et de réduire les importations françaises dans certains pays, dans certains dominions, notamment au Canada, au Cap, dans l'Afrique du Sud. Voilà quelles sont les mesures.

J'en aurai terminé sur les griefs contre l'Angleterre quand j'aurai parlé de mesures vexatoires directes résultant des procédés douaniers de l'Angleterre à notre égard.

Dans l'application, ces mesures ont un caractère d'arbitraire tel que cela constitue un obstacle supplémentaire aux exportations françaises en Angleterre. La nomenclature du tarif douanier anglais est volontairement imprécise. C'est une gêne grave

pour nos exportateurs qui sont exposés à tous les arbitraires d'interprétation des douaniers anglais.

Quand un commerçant français expédie un produit, il lui est impossible, étant donné le vague de la nomenclature, l'arbitraire des douaniers anglais, de savoir si le produit pourra pénétrer en Angleterre et les droits auxquels il sera soumis quand il pénétrera en Angleterre. De pareilles méthodes gênent les exportations.

Il y a également des difficultés d'interprétation sur la perception des droits ad valorem résultant également du manque de précision du tarif. Voilà dans quelles conditions les difficultés sont nées.

Je vous ai indiqué les griefs articulés par l'Angleterre; je les ai analysés en toute bonne foi, en toute impartialité, en toute objectivité. J'ai indiqué les griefs que la France articule contre l'Angleterre. Sur le plan agricole, ils sont très vifs, très fondés. L'agriculture française n'a pas cessé de protester avec vigueur contre des procédés comme ceux dont elle a été victime

Jusqu'à maintenant, notamment au moment de la discussion de la conférence de Londres à l'occasion de laquelle M. Queuille était allé comme ministre de l'agriculture, l'Angleterre s'est toujours refusée à discuter en quoi que ce soit avec la France pour essayer d'améliorer la situation douanière qu'elle avait faite à l'agriculture française.

J'en arrive à la partie concernant les négociations où je serai plus bref. Je vais vous mettre au courant des conversations engagées depuis la rupture avec l'Angleterre.

Quand nous avons été informés de la menace dont l'Angleterre voulait user à notre égard, qui devait prendre sa naissance le 12 février, le gouvernement français, sur ma proposition, a décidé de ne pas se soumettre. Il a considéré que, s'étant engagé dans une politique nouvelle de contingents indispensables pour essayer d'améliorer sa balance commerciale, il avait le devoir de ne pas céder à la pression anglaise et de maintenir les décisions prises à l'égard du gouvernement anglais.

Pour répondre aux mesures de rétorsion dont nous étions menacés de la part du gouvernement anglais, nous avons envisagé à notre tour un certain nombre de mesures de rétorsion. Il y en a que nous avons décidé de prendre immédiatement : la dénonciation des conventions de 1826 et de 1882, conventions ayant surtout le caractère de navigation de la marine marchande, qui ont un caractère plus large, qui accessoirement intéressent des questions douanières secondaires.

Ces conventions de 1826 et de 1882 avaient établi un régime d'égalité pour le pavillon anglais à l'égard du pavillon français, sauf en matière de cabotage et dans les relations entre ces pays et l'Algérie.

Il est certain que la dénonciation de ces conventions que

nous avons décidées par représailles causera un préjudice au gouvernement anglais. Ce n'est pas un préjudice considérable. Le reproche qu'on pourrait faire à une mesure comme celle-là, est d'être à une certaine échéance. Elle ne jouera que dans trois mois. Nous les avons dénoncées tout de suite parce que c'était un geste que nous pouvions faire spontanément, qui était à portée de notre main, qui avait pour but de marquer que nous ne voulions pas céder à la tentative d'intimidation de l'Angleterre.

Si elle n'a pas pour l'Angleterre ce caractère d'inconvenient marqué peut-être souhaitable, elle a par contre pour la France un avantage supplémentaire. Dorénavant, le privilège du pavillon français jouera non seulement à l'égard de l'Angleterre, mais des autres pays qui bénéficiaient de l'égalité de pavillon avec la France, notamment l'Italie qui est entrain de faire à l'heure actuelle dans nos colonies pour la navigation une concurrence dangereuse.

L'avantage sera double : il constitue une pénalisation sérieuse de prestige pour l'Angleterre et aussi un avantage pour notre marine marchande car il jouera aussi à l'égard des marines étrangères.

Nous avons envisagé des pénalisations plus sévères. Nous nous sommes réservé la possibilité d'user de mesures de rétorsion par un renforcement des droits dont nous pouvons user à l'égard des produits anglais. Nous ne l'avons pas fait tout de suite

car nous avons l'intention de modeler l'ampleur de nos mesures de représailles sur l'ampleur des mesures dont l'Angleterre avait usé à notre égard. Nous ne savions pas tout de suite la réaction que la surtaxe de 20 p. 100 que l'Angleterre avait établie, pouvait avoir sur les produits français. Il a fallu certains calculs pour que nous sachions les produits français qui pouvaient être frappés.

Nous le savons à l'heure actuelle. D'après les calculs de l'attaché commercial français, on estime que les mesures de représailles de l'Angleterre réduiront d'environ 190 à 200 millions les exportations françaises en Angleterre. Ce chiffre étant connu, nous nous sommes donc réservés de pouvoir user de mesures de représailles supplémentaires sous la forme précisée il y a un instant, à l'égard de l'Angleterre si nous le jugions à propos.

Voilà comment la bataille s'est engagée entre la France et l'Angleterre. Je n'ai plus qu'à vous dire ce qui s'est passé depuis ce moment-là.

Nous avons eu une note du gouvernement anglais qui nous est parvenue le 15 février dernier. A la suite de l'attitude que la France avait prise au regard des mesures anglaises et de la dénonciation des conventions de 1826 et de 1882, nous avons envoyé une note très courtoise au gouvernement anglais, par laquelle nous lui disions que nous refusions de céder à sa tentative d'intimidation. Nous faisons un historique des difficultés du passé; nous disions que nous étions prêts à aborder des négociations pour essayer un

accord commercial, dans l'esprit le plus conciliant, le plus amical possible.

Le conseil des ministres en a délibéré le 13 février. Nous avons reçu une note de sir John Simon, signée du 15 février. Je vous lirai le passage essentiel. Elle comprend deux parties : une partie historique que j'ai analysée devant vous et une partie positive où elle indique à quelles conditions l'Angleterre se prêterait à une reprise des négociations en vue d'un accord commercial définitif et complet entre les deux pays.

Avant de vous lire un passage de la note, je vous demande la permission de l'analyser brièvement.

L'Angleterre met deux conditions préjudicielles à l'ouverture des négociations. Avant de vous les indiquer, j'attire votre attention sur ce point : elle fait un premier pas très important. Pour la première fois, elle accepte le principe d'une ouverture de négociations. Elle s'était toujours refusée à une ouverture de négociations. Elle nous demandait d'abroger notre surtaxe de change destinée à l'exportation; elle ne prenait aucun engagement; elle cherchait toujours des subterfuges et des délais. Cette fois, elle l'accepte.

Si la position que le gouvernement français a prise à l'égard de l'Angleterre n'avait eu que ce résultat, je crois que ce serait un résultat appréciable.

Les deux conditions mises par l'Angleterre à l'ouverture des

négociations sont les suivantes : elle nous demande, dans le délai le plus rapproché, de bien vouloir obtenir du Parlement le vote de la suppression de la surtaxe à l'importation; elle demande que le gouvernement français fasse son possible pour que ce soit adopté très rapidement. Elle demande en outre au gouvernement français de ne pas user de mesures de représailles supplémentaires, en plus de celles qui ont été déjà prises.

Enfin, elle émet un voeu : elle dit que tout de même, elle croit que pour que les négociations s'ouvrent dans une atmosphère favorable plus, il serait souhaitable que les deux pays s'engagent d'un côté comme de l'autre à revenir sur ce qu'ils viennent de faire ces jours-ci : le gouvernement français à rapporter ses mesures en matière de contingentement, le gouvernement anglais à rapporter la surtaxe dont je vous ai parlé.

Je vais vous lire le passage essentiel. Je vous ferai ensuite connaître la réponse du gouvernement français.

" En même temps, le gouvernement de Sa Majesté partage le désir du gouvernement français de mettre le plus rapidement possible fin aux présentes difficultés. Il est en conséquence disposé à ouvrir des négociations commerciales qui auront particulièrement trait au contingent français sur les ^{marché} ~~merchandises~~ britanniques. Il devrait naturellement être entendu en premier lieu que le gouvernement français mettra à exécution son engagement d'assurer à brève échéance la suppression de la discrimination résultant de

la taxe sur le chiffre d'affaires; en second lieu qu'il ne prendra pas, pendant la durée des négociations des nouvelles mesures pour réduire le contingent de marchandises anglaises y compris le charbon. En outre, le gouvernement de Sa Majesté voudrait soumettre à la plus sérieuse attention du gouvernement français, afin de créer une atmosphère aussi favorable que possible à la négociation, la suggestion que, de part et d'autre, on se mît d'accord pour supprimer la discrimination actuellement appliquée d'un côté et les mesures de représailles appliquées de l'autre, à tout le moins pendant la période de négociations."

Quand nous avons reçu cette note qui marquait pour la première fois depuis longtemps un désir de conciliation du gouvernement anglais, j'ai réuni au ministère du commerce une conférence des chefs de service du ministère des affaires étrangères avec ceux du ministère du commerce, à laquelle mon collègue M. Queuille a assisté.

Nous avons examiné les propositions anglaises, nous les avons discutées. Nous sommes arrivés aux conclusions que je vais vous indiquer, que nous avons fait accepter par le ministre des affaires étrangères, qui ont donné lieu à une note dont je vous li-rerai également le passage essentiel.

Nous n'avons pas voulu rester sur l'historique des difficultés franco-anglaises à l'exposé duquel avait procédé le gouvernement anglais, parce que c'était une espèce de plaidoyer pro domo.

Il était indispensable que nous rétablissions les choses au moins du point de vue français, sans quoi le gouvernement anglais aurait pu considérer notre silence comme un acquiescement. Nous avons défendu la thèse française.

Ensuite, nous avons ajouté que nous étions enchantés que le gouvernement anglais soit disposé à ouvrir des négociations. Le gouvernement anglais a mis deux conditions: la suppression de la surtaxe d'importation. Nous sommes disposés très prochainement à obtenir le plus tôt possible la suppression de cette surtaxe.

J'ai demandé que, par voie de conversations, l'ambassadeur de France à Londres soit invité à prévenir le gouvernement anglais qu'il y aurait intérêt qu'il se décidât le plus tôt possible à l'ouverture des négociations, car je n'avais pas l'intention de demander la suppression de la surtaxe tant que nous ne serions pas d'accord, qu'il n'était pas impossible que le Parlement se mît en vacances, qu'il y aurait intérêt que le gouvernement anglais se pressât de répondre qu'il était d'accord pour causer.

Sur la partie concernant les rétorsions supplémentaires, le gouvernement anglais avait demandé qu'il n'y ait pas de mesures nouvelles de rétorsion. J'ai fait répondre, d'accord avec les services, que nous étions disposés à ne pas user de mesures supplémentaires à charge de réciprocité, à condition aussi qu'à l'expérience les mesures de rétorsion dont l'Angleterre avait usé envers la France ne dépassassent pas celles qui résultaient de nos mesures de contingentement et que nous réservions notre liberté d'appréciation et

d'action à cet égard. Enfin, sur le dernier point, voeu du gouvernement anglais qu'on fit table rase de toutes les mesures prises récemment pour remettre les choses en l'état, nous avons répondu que cela était impossible parce que c'était précisément le drame de cette affaire.

Je vais vous lire le passage essentiel de cette note.

(Lecture est donnée du passage commençant par les mots :
" Le gouvernement français prend acte avec satisfaction de l'acceptation de sa proposition par le gouvernement britannique...")

Je n'ai pas d'avis officiel de la réaction que cette note a pu produire sur le gouvernement anglais. Vous avez pu voir dans les journaux que le gouvernement anglais avait à nouveau délibéré hier et avant hier et qu'il semblait qu'il allait faire des propositions en vue de l'ouverture prochaine des négociations. Nous n'en sommes pas avisés officiellement. Le ton des deux notes échangées le faisait pressentir.

Je crois que la position prise par le gouvernement français, pour si pénible qu'elle ait été puisqu'elle nous mettait dans un état de guerre économique à l'égard d'un grand pays voisin, était cependant une position nécessaire.

Il y a eu entre les deux pays des malentendus, des griefs légitimes du gouvernement anglais. Je les ai indiqués. Nous avons pris des engagements que nous n'avons pas tenus. Nous avons manqué

à la franchise de nos rapports. En ce qui me concerne, je suis décidé à tenir la partie des engagements pris envers le gouvernement anglais qui ne l'est pas.

D'un autre côté, le gouvernement français a, lui aussi, des griefs légitimes et sérieux à formuler contre le gouvernement anglais. Il avait pris tout récemment en matière douanière une position qu'il croit légitime, commandée par son intérêt. Il lui était impossible, à moins de sacrifier les intérêts dont il a la charge, de céder, à moins d'obtenir des compensations légitimes.

Je crois que le geste d'énergie du gouvernement français, en la circonstance, aura eu un double avantage :

1° Si, comme je le pense, nous engageons prochainement des négociations avec l'Angleterre, il aura eu, pour effet d'amener l'Angleterre à accepter ces négociations, et ce, dans un esprit absolument nouveau, reflété par la note que je viens de lire.

2° Il permet à la France, dans ses négociations avec les pays autres que l'Angleterre, de ne pas être accusée à une position indéfendable, comme c'eût été le cas si elle avait cédé à la pression de l'Angleterre.

Cette deuxième conséquence est tellement vraie que ces négociations avec les autres pays se développent actuellement dans des conditions satisfaisantes, ayant pu être reprises depuis que la France a affirmé sa fermeté à l'égard de l'Angleterre.

Si les deux commissions réunies voulaient approuver la position du gouvernement français, en l'espèce celle que j'ai prise sous ma responsabilité personnelle le jour même où j'ai été investi des fonctions de ministre du commerce, à un moment où je ne connaissais pas encore bien, pour ainsi dire, ce problème délicat, je vous en serais reconnaissant, personnellement et au nom du gouvernement. Et fort de votre approbation j'en tirerais une autorité et un réconfort pour poursuivre des négociations sur la diffi-

-42-

desquelles je ne me fais aucune illusion. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT. - Je remercie M. le ministre du commerce de la façon si claire et si précise dont il a exposé toutes les difficultés du problème.

Nous ne pouvons que lui être reconnaissants d'avoir mis les deux commissions au courant de ces griefs si délicats, de part et d'autre, et qui prouvent en même temps qu'on n'a pas toujours suivi la ligne droite en bien des circonstances. C'est très regrettable parce qu'ainsi nous avons été acculés à une situation difficile. Mais nous comptons sur la fermeté de M. le Ministre du Commerce, telle qu'elle ressort de sa dernière note, pour sortir de ces difficultés sans que la position de la France soit plus atteinte qu'elle l'était dans le passé.

Permettez-moi, maintenant, Monsieur le ministre, de revenir sur une partie de vos déclarations : vous avez dit, tout à l'heure, que la taxe d'importation rapportait 800 millions, et qu'il était difficile de renoncer à ces 800 millions. Mais, dans ce chiffre, quelle est la part des 2 % ?

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - J'avoue que je ne le sais pas.

M. LE PRESIDENT. - Jamais, je crois, on n'a entendu renoncer aux 2 %. Cela, c'est la taxe normale, ce sont les 6 et 8 % qui sont les taxes additionnelles.

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - Je ne sais s'il me sera possible de vous répondre sur ce point.

J'ai essayé de faire la discrimination pays par pays, mais le ministère des finances a été dans l'impossibilité de chiffrer la discrimination et de faire la séparation pays par pays.

Dans ces conditions, il serait difficile de donner une indication, une répartition de pourcentage à pourcentage.

M. LE PRESIDENT. - Si vraiment il s'agit de 800 millions, je ne vois pas de commission des finances qui renoncerait à cette somme.

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - Il n'est question que de l'Angleterre.

M. LE PRESIDENT. - Si l'on commence par l'Angleterre, la mesure s'étendra vite à tous les pays. Si l'on nous indique tout de suite qu'il s'agit de 800 millions, on ne pourra pas y renoncer.

M. GASTON JAPY. - Les 2 % sont toujours maintenus.

M. LE PRESIDENT. - Ils sont compris dans les 800 millions, mais je voulais savoir dans quelles proportions Vous avez dit aussi que la surtaxe anglaise avait

-44-

imposé à la France une surcharge de 190 millions, alors que par notre suppression de 75 %, nous n'avions atteint le commerce anglais qu'à concurrence de 75 millions.

Par conséquent, les Anglais, par leurs mesures de représailles, vont bien au-delà de ce que nous leur avons appliqué. C'est une raison de plus pour que les négociations soient poursuivies avec rapidité pour faire disparaître cet écart.

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - Je me suis réservé la possibilité de prendre des mesures de rétorsion supplémentaires si les négociations se poursuivent trop longuement, et le général Spears, que j'ai vu, et qui avait vu M. Runciman, m'a déclaré que je me trouvais sur un terrain indiscutable en ce qui concerne l'équivalence de la rétorsion.

Les Anglais essayent de se donner l'apparence de la bonne foi, et pour appliquer des mesures de rétorsion équivalentes à celles que le Gouvernement français leur avait fait subir, ils ont fait le raisonnement suivant: nous avons pris le chiffre des exportations pour certains produits donnés, soit 250 millions, et nous avons frappé ces produits d'une surtaxe de 20 %, soit du 1/5. Le 5e ainsi établi représente les 60 millions; mais ils n'ont pas réfléchi que la surtaxe de 20 % était prohibitive et aboutissait à restreindre nos importations non pas d'un

cinquième, mais dans leur totalité. C'est pourquoi l'on est arrivé au chiffre que je vous ai indiqué de 190 millions.

M. LE PRESIDENT. - Il y a un écart considérable entre les mesures de représailles anglaises et les mesures prises par la France qui, à la réalité, n'en sont pas.

M. MANDO. - Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous poser trois questions :

1° Pensez-vous qu'avec les nouvelles mesures la Bretagne pourra continuer à expédier des pommes de terre en Angleterre, étant donné que nous sommes à plus de 200 kilomètres du port anglais le plus proche ?

2° La quantité de charbon anglais admise en Bretagne sera-t-elle augmentée ?

3° Les huiles anglaises continueront-elles à supporter l'interdiction de toute expédition ?

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - La réponse à vos questions dépend de la solution qui sera donnée au problème pendant entre l'Angleterre et nous.

En ce qui concerne les exportations agricoles de Bretagne en Angleterre, c'est un point sur lequel nous avons l'intention, M. le ministre de l'Agriculture et moi, d'être très fermes.

Les mesures anglaises, en effet, ont un caractère vraiment injuste et prohibitif pour certaines régions. Il est donc absolument nécessaire que les Anglais, à cet égard, y renoncent. J'ai donc fait savoir à M. Runciman que la France, sur ce point, serait intraitable.

En ce qui concerne le charbon, la question est réservée et fera l'objet d'une négociation sévère. Les importations anglaises seront-elles accrues en Bretagne ? Je n'en sais rien. La position du gouvernement français serait la suivante : réduire de 10 % les importations anglaises, de façon à nous donner une marge de discussion pour des avantages complémentaires que nous désirerions obtenir.

M. LE PRESIDENT. - C'est une monnaie d'échange.

M. LAMOUREUX, Ministre du commerce. - En ce qui concerne les huiles, cette question est liée à la partie agricole de nos négociations.

M. MANDO. - Les départements des Côtes du Nord et du Finistère sont particulièrement visés. En 1886 on pouvait librement prendre des fournitures dans l'île de Wight, tandis que nous ne pouvons, maintenant, plus rien expédier. Si vous pouviez, Monsieur le Ministre, rétablir la situation ancienne, nous vous en serions reconnaissants.

M. ALLIARD, Président de la Commission du Commerce. -
La commission du commerce se joint à M. Chapsal pour adre-
-ser ses remerciements à M. le Ministre du Commerce

Je vais maintenant demander à M. le Président de la
commission des douanes de mettre aux voix l'approbation
de l'exposé que vient de nous faire M. le Ministre du com-
merce et des directives qu'il entend suivre au cours des
négociations .

Il est inutile, en effet, que la commission des doua-
nes et la commission du commerce se prononcent séparément
puisque nous sommes réunis; c'est une occasion pour elles
de proclamer leur union en émettant un vote commun en fa-
veur des intérêts français que M. le Ministre du commerce
a si bien défendus dans son exposé remarquable. (Très
bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes tous d'accord pour
approuver les conclusions de M. le Président de la Com-
mission du commerce, au nom de cette dernière. Nous
donnons donc notre plein assentiment à l'exposé de M. le
ministre du commerce et à la façon dont il va conduire
cette négociation. (Approbaton)

M. LOUIS TISSIER. - Avant que nous rendions sa li-
berté à M. le Ministre du commerce, voulez-vous me per-
mettre, monsieur le Président, de lui demander où en
sont les négociations commerciales avec la Suisse ?

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - Elles sont au point mort. Il a été convenu, par un accord pris à la fin du mois de janvier, que la situation actuelle serait prorogée jusqu'au premier avril.

À la suite de cet accord provisoire, nous avons reçu la visite de M. Stucki, ministre suisse de l'Economie nationale qui nous a apporté une sorte d'ultimatum.

Il nous a, en effet, prévenus que la Suisse n'accepterait de discuter que si nous acceptions, quant à nous, quelques questions préjudicielles visant notamment les exportations de fromage en France et les licences.

El a fait connaître à mes services qu'il avait reçu du Gouvernement suisse le mandat formel, si nous n'acceptons pas ces questions préjudicielles, de suspendre les négociations.

Nous avons considéré que c'était là une attitude vraiment brutale de la part du gouvernement suisse, d'autant que sa position, pour les futures négociations, est excellente : en effet, notre balance commerciale vis-à-vis de la Suisse est excédentaire de 800 millions et ce pays dispose ainsi d'un moyen de chantage complet à l'égard de la France.

Dans ces conditions j'ai invité M. Stucki, que je ne connaissais pas, à déjeuner, avec l'ambassadeur de France et notre ministre à Genève. Nous avons causé et il m'a déclaré qu'il ne déposerait pas cet ultimatum et resterait en deçà des instructions de son gouvernement.

Il a été entendu que les négociations pourraient reprendre incessamment. Il nous demandait simplement de réfléchir aux conditions imposées par son gouvernement.

Je lui ai offert d'envoyer nos représentants à Berne pour reprendre les négociations, mais je crois que le séjour de Paris lui est peut-être plus agréable que celui de Berne et il m'a répondu qu'il lui était indifférent de revenir discuter à Paris. (Sourires) Dans ces conditions, comme, de notre côté, nous aurions aussi une préférence pour que la discussion continuât à Paris, tout était pour le mieux, et je lui ai, d'ailleurs, laissé toute liberté à cet égard.

Je pense que les négociations vont être reprises prochainement.

M. l'ambassadeur de France qui, je vous l'ai dit, assista à la conversation, m'a fait savoir qu'il irait trouver le gouvernement suisse le lendemain pour avoir des explications sur l'attitude inamicale de ce pays à notre égard et essayer de l'amener à de meilleurs sentiments.

Je ne me dissimule pas que notre situation n'est pas bonne; en droit et en équité, elle est inattaquable; mais la Suisse, je le répète, bénéficie de cette position très forte d'avoir vis-à-vis de nous une balance défavorable de 800 millions. Le jour où nous menacerons de rompre nous serons dans une situation gênée qui nousquera de nous amener

-50-

à faire à la Suisse plus de concessions que celle-ci ne voudra nous en consentir.

M. LOUIS TISSIER. - J'insiste, Monsieur le Ministre, sur cette question qui est d'importance vitale pour toute la région du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes, étant donné que notre commerce se fait surtout avec la Suisse. S'il n'intervient pas un accord satisfaisant, c'est la ruine pour cette région..

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - Je le sais bien.

M. LOUIS TISSIER. -... et il convient de ne pas attendre pour négocier.

M. LAMOUREUX, Ministre du commerce. - Les négociations seront terminées avant le 1er avril.

M. LOUIS TISSIER. - Je me permets d'insister encore pour attirer votre attention sur ce point délicat.

M. GASTON JAPY. - Ne perdons pas de vue que toutes les machines et les produits industriels que la Suisse nous vend contiennent une part énorme de main d'œuvre. Il est important d'attirer l'attention des négociateurs sur ce point.

M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce. - C'est entendu.

Je puis, en terminant, affirmer à M. Tissier que nous ne commettrons pas la faute de rompre avec le seul pays vis-à-vis duquel notre balance commerciale soit largement excédentaire.

M. LE PRESIDENT. - Personne n'a plus de questions à poser à M. le Ministre du Commerce ?...

Monsieur le Ministre, à nouveau nous vous remercions et nous vous rendons votre liberté.

(M. le Ministre du commerce quitte la salle des délibérations des commissions du commerce et des douanes)

La séance est levée à 15h30

Séance du samedi 23 février 1934

La séance est ouverte à 15h40 sous la présidence de M. Chapral président

Sont présents M. Chapral, Boutier, Timier, Rogé, Néron, Chanal, Naudin, Failloux, Gapy, Salvan, Vasseur

M. Chapral indique que la Chambre a adopté la veille un projet particulièrement important le projet portant création d'un système d'encouragement à la récolte de la graine et à l'utilisation des produits résiduels. La question paraît urgente et il prie M. Boutier de donner lecture de son rapport sur cette question

M. Boutier fait connaître à la commission les termes de son rapport qui est adopté sans réserve de quelques modifications de forme

M. Chanal signale que la Chambre va très prochainement débattre un projet intimement lié au précédent celui qui tend à régler l'importation des whisks étrangers, il y aurait lieu de charger M. Boutier de le rapporter et de donner un avis favorable

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures.

Séance du mardi 27 février

La séance est ouverte à 10h15 sous la présidence de M. Chapsal président.

Sont présents MM. Chapsal, Japy, Toy, Riout, Beaumont, Fuilloux, Cochard, Talmon, Jaques, Bessis, Delhomme.

M. Chapsal résume les questions soulevées par le projet de loi portant modification du régime de l'admission temporaire des tissus de soie mélangés d'autres textiles. Le projet du gouvernement ne comprenait que les tissus de soie mélangés d'autres textiles, à la demande de M. Wallach rapporteur du projet à la Chambre cette dernière a ajouté les tissus en soie et coton ou mélange le coton dominant en poids et les tissus en soie artificielle pure ou mélangés la soie dominant en poids. Des industriels viennent en outre de demander à M. Japy d'y comprendre les tissus de laine pure ou mélangés la laine dominant en poids.

M. Wallach député et M. Vautheret représentant du Syndicat des fabricants de soierie sont introduits à 10h20.

M. Wallach expose dans quelles conditions il a été amené à introduire dans le projet primitif les tissus de coton et ceux de soie artificielle, il les a pris dans le projet n° 2-04 sur la réforme de l'admission temporaire. Ce qui concerne le coton, l'Alsace possède cette prérogative depuis 1919, il a pensé qu'il y avait lieu d'étendre cette avantage à toute la France et il a étendu l'admission temporaire à la soie artificielle qui n'existait pas encore en 1919.

En outre la nouvelle disposition permettant d'admettre à l'Allemagne et à l'Italie la clientèle polonaise et belge.

L'admission temporaire permet de créer des courants commerciaux. Il ne faut pas s'imaginer que l'admission temporaire étendue pourra nuire aux tissus si les tissus étrangers ne sont pas imprimés en France ils le seront à l'étranger.

Il accepte que l'on limite l'admission temporaire pour la soie artificielle aux qualités inférieures puisque tout produit résultant de

tinus de lune

Il insiste sur le fait que l'admission temporaire existe pour la soie véritable et que tous les pays l'admettent.

M Vautheret relève plusieurs points sur lesquels il n'est pas d'accord avec M Wallach. Lyon n'a admis l'admission temporaire pour la soie autrefois que lorsqu'il s'agissait de tinus venant d'extrême-Orient, de tinus ne pouvant se faire chez Lyon, mais maintenant que les Japonais fabriquent des tinus identiques, Lyon regrette d'avoir l'admission temporaire pour la soie.

Certes si l'admission temporaire est refusée à la soie artificielle, les tinus étrangers se feront imprimer à l'étranger mais leur imposition ne pose devant pas le fait français que les imprimeurs français puissent donner grâce au génie natif de Lyon.

M Japy, Chapal et Roge posent un certain nombre de questions à M Wallach et à M Vautheret qui leur fournissent de nombreuses précisions.

Après une discussion à laquelle ont pris part M Japy, Chapal, Roge, M Chapal propose d'adopter la solution suivante. La soie artificielle ne figure plus au projet, et les commissions des Douanes du Sénat et de la Chambre de députés interviennent auprès du ministre du Commerce pour que l'on accorde à l'absence le droit à l'admission temporaire des tinus de soie artificielle. Quant à la loi M Japy fera une enquête personnelle tant auprès des intéressés qu'au ministère du Commerce.

M Vautheret et M Wallach se retirent à 11h15.

M Alterman administrateur-délégué de l'Union française des industries exportatrices est introduit à 11h20.

M Chapal s'occupe auprès de M Alterman de ne pouvoir donner à son auditoire l'importance véritable de la récession de l'un des fins, la Commission des Douanes recourt à une prochaine séance M Alterman et celui-ci lui fera alors un long exposé de desiderata des industries exportatrices. M Chapal prie M Alterman d'attirer l'attention de la Commission des Douanes sur le problème économique le plus urgent.

M Alterman indique que son groupement représente les industries du
quart français et les produits agricoles de qualité qui en ont besoin
de l'exportation par voie.

Les points les plus importants sont

1° La nécessité de faire adopter le plus rapidement possible la suppression
de la taxe à l'importation qui nous a valu d'importantes représailles
de plusieurs pays dont la Grande-Bretagne et la Suisse

2° L'ouverture de négociations avec certains pays. La Suisse d'abord
qui est à la fois un pays ami et notre meilleur client, il faudrait ne point
nous montrer intendant sur la question des quinquinaux
essentiellement nationaux de la Suisse.

En ce qui concerne l'Allemagne et l'Angleterre, malgré la
situation pénible de nos exportateurs, nous avons le devoir de
lutter pour l'équilibre de notre balance.

Des difficultés d'ordre agricole gênent les négociations avec l'Italie et
la Hollande.

Un accord est au point d'être conclu avec le Portugal.

M Alterman se retire à 11h45

M Paulard représentant de la Chambre syndicale des importateurs de matières pu-
nicées par la brasserie M Guet

sont introduites à 11h50

Us apportent tous trois des échantillons de filin de vici, les deux premiers
affirmant que nos colonies ne peuvent suffire à la production consommation
française et que se fait en conséquence l'établissement d'une taxe sur les
ces produits, le troisième déclarant que nos colonies si elles sont aidées peuvent
rapidement suffire aux besoins de la métropole.

Us se retirent à 12h.

La Commission, après examen laine à m Bore le soir d'étudier
cette question et lui laisse la liberté de rédiger un ou un rapport
supplémentaire

La séance est levée à 12.15.

Séance du mercredi 28 février

La séance est ouverte à 14.15 sous la présidence de M Chapsal Président.

Sont présents M Chapsal, Japy, Ulmer, Delbosque, L. Bernard, Lamy, Failloux, Unal, Toy, Risot, Timier, Rigé, Capus, Naudin, Jean Bore, Abel Lefevre, Dumas, Fabron, Cochard.
Excusé M Néron

M Failloux donne lecture de son avis sur la proposition de résolution de M Fernand David tendant à l'amélioration des relations entre la France et les zones franches

Après observation de M Chapsal la Commission autorise M Failloux à déposer son avis

M Chapsal donne lecture d'une lettre de M le Ministre du Commerce qui demande à être entendue par la Commission au sujet du projet de loi qui autorise le Gouvernement à modifier les droits de douane par décret. Le projet a pour but de faciliter les diverses négociations commerciales. Il cède la parole à M le Ministre du Commerce qui fournira à la Commission des explications plus complètes

M le Ministre du Commerce justifie le dépôt du projet, projet que M Daladier avait déjà déposé mais qui n'avait pu être approuvé par le Sénat par suite d'un brusque départ en vacances.

Un droit analogue a existé à la fin de guerre jusqu'en 1946. Une mesure analogue est appliquée dans tous les pays du monde à gouvernement de forme démocratique.

Dans les circonstances présentes, soit en cas de reprise soit en cas de négociations, la procédure législative s'est révélée très longue, M Lammourou avait tout d'abord pensé à se faire donner ces pouvoirs par une période illimitée. Les commissions ^{de la Chambre} ont limité la durée, et ont imprimé une date extrême pour la ratification législative, et un délai pour le dépôt des projets ratifiant les décrets pris.

Le projet est à la Chambre et il sera voté à la fin de l'après-midi soit comme article de la loi de finances soit dans un projet spécial. M le Ministre serait heureux que le projet soit voté aussitôt que

que possible par le Sénat

M Chapsal remercie M. Lamoureux des précisions qu'il a apportées à la Commission.

Il reconnaît que le projet apporte un puissant secours par les négociations et qu'il se justifie malgré la suppression d'une des plus importantes prérogatives du pouvoir législatif.

La Commission est en raison de limiter ce nouveau droit dans le temps et d'imposer des règles strictes pour la ratification législative.

Le projet étend en fait la loi de cadenas aux produits industriels

M Chantal Abel Lefevre, Failloux demandent à M. Lamoureux de ne point sacrifier les produits agricoles dans les négociations qui sont à venir

M Lamoureux fait observer que dans toutes les négociations commerciales le ministère de l'Agriculture est consulté

M Capus et Abel Lefevre souhaitent que nos traités commerciaux ne soient plus influencés par des motifs de politique étrangère

Après diverses observations de M. Japy, Royé, Toy-Riant, Tinché la Commission adopte le projet en principe.

M Chapsal remercie ensuite M. Lamoureux

M Chapsal donne la parole à M. Toy-Riant

M Toy-Riant veut à protester contre l'un des articles de la proposition sur le blé adoptée par la Commission d'Agriculture, il dirige les ministres qui travaillent en administration temporaire à la réexportation des sons et issues ce qui pratiquement oblige les ministères de Marseille travaillant en administration temporaire à fermer. Il s'agit de 600.000 quintaux de sons et issues des que la production française de sons, issues et orbes secondaires est de 92 millions de quintaux

Peut-être pourrait-on impliquer ces quantités par priorité dans le contingent de céréales secondaires importées qui sont de 2.400.000 quintaux

M. Donn fait observer que la Commission d'Agriculture ne s'est fait aucune illusion sur l'efficacité de la mesure, mais elle l'a prise pour répondre aux multiples critiques, d'ailleurs infondées, faites contre l'admission temporaire, et par le fait même dans un but de paix sociale.

Il serait bon que les Ministres intéressés multiplient les déclarations affirmant que l'admission temporaire ne donne lieu à aucune fraude.

M. Lammereau reconnaît l'importance de la question et promet de transmettre les observations de M. Donn au Gouvernement.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Chapsal, Donn, Trépoignant, Lohard, la Commission se décide de demander au cours de la séance en séance la discussion et article que les sons et issues passants de blés en admission temporaire soient impliqués par priorité dans les contingents accordés aux céréales secondaires importées.

La séance est levée à 16 heures.

Séance du mercredi 4 mars 1934

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de M. Chanaud
vie président

Sont présents M. M. Chanaud, Fauriol, Lachaux, Rogé, Jean Bore, Néron,
d'Andlau, G. Bernard, Jacquy, Wibeclair.

M. Chanaud excuse M. Chapsal qui retenu dans son département ne
peut assister à la séance

M. Néron donne lecture de son avis sur le projet de loi portant trans-
formation de l'impôt sur le chiffre d'affaires en une taxe unique
en ce qui concerne les huiles de schiste et autres roches bitumineuses
les huiles lourdes et produits dérivés du pétrole.

Après observation de M. M. Jean Bore et Chanaud, M. Néron est autorisé à
déposer son rapport

M. Rogé donne lecture de son rapport sur la proposition de loi
tendant à protéger l'industrie de la rizière, sa main d'œuvre
et les colonies françaises contre la concurrence des riz manufacturés
à l'étranger

Après un échange de vues entre M. M. Jacquy, Jean Bore et
Néron ce rapport est adopté

La séance est levée à 14h 50

Séance du mardi 13 mars 1934

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de M Chapal
président

Sont présents MM Japy, Chapal, Colard, Jacquet, Benoit, Néron, J. Bon
Rogé, Canoy

M Japy donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant modifica-
-tion du régime de l'admission temporaire des tissus de soie mélangée d'autres
textiles

Après observations de MM Chapal et J. Benoit, M Japy est autorisé à déposer
son rapport

M Japy fait adopter par la Commission deux rapports dont il lui donne connais-
-sance à la Commission : l'un sur le projet de loi tendant à l'approbation de
l'accord franco-marse du 31 juillet 1933 relatif aux pièces de compteurs et
aux épauillées; l'autre sur le projet de loi modifiant le n° 505 du tarif
douanier (compteurs de tours)

M Néron est autorisé à déposer son rapport sur le projet de loi portant
approbation du protocole franco-ethiopien signé à Talien le 16 mars 1932

M Chapal donne lecture de ses rapports rédigés par M le Bernard et portant
sur des projets ayant pour but de ratifier des décrets pris en vertu du
régime douanier colonial :

- 1) Indochine : décret du 30 juin 1932 (détails pour maintenance des colles)
- 2) - : décret du 19 mars 1932 (suppression de la franchise aux produits de la vallée du ^{mékong})
- 3) - : décret du 27 nov. 1932 (poivres et poivreaux)
- 4) - : décret du 1 juin 1932 (contrat de quinquillo)
- 5) Madagascar : décret du 28 fév 1933 (tarif spécial)
- 6) - : décret du 11 fév 1932 (entrepôts fiscaux ports de Madagascar)

M Jean Bon résume rapidement la question de l'établissement d'une
taxe spéciale sur le sisal, l'ortie et les fibres de coco

Repondant à une question de M Chappal, il declare qu'à son avis les colonies françaises ne sont pas en mesure de fournir l'huile et les fibres de coco nécessaires à la production de l'industrie française de la brasserie.

Il maintient les conclusions de son rapport mais il desirait que le projet ne soit mis à l'ordre du jour de la Haute Assemblée qui après les vacances de Pâques.

M Cassey donne le détail des débats parlementaires relatifs au projet de loi sur le blé; l'art 5 qui interesse la Commission (reexportation des sons et issues provenant des blés en admission temporaire) n'ayant pas été modifié par la Chambre, la Commission ne peut que confirmer l'avis qu'elle a formulé à ce sujet.

M Chappal partage cet opinion et après consultation des membres de la Commission, M Cassey est chargé de faire connaître au Sénat cette décision s'il le juge utile.

La séance est levée à 14^h45

Séance du mercredi 13 juin 1934

Commissions des douanes et du commerce réunies

Sont présents par la Commission des douanes MM. Chapsal, Jean-Ben-Victor Lantier, Capus, d'Andlau-Hombourg - Martin Binachon - Corbedaine - Charnal - Caney - Rogé - Tissier - Gaston Menier - Abel Lefèvre - Jacques Barvish - Beaumont - Maudini.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Chapsal, président de la commission des douanes.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons demandé aux membres de la commission du commerce de bien vouloir se réunir avec nous pour entendre les déclarations de M. le ministre du commerce, déclarations qui les intéressent autant que nous. Il s'agit des accords commerciaux conclus par la France avec divers autres pays. Il est nécessaire que tous ceux qui s'occupent de commerce, d'industrie ou de douanes soient mis au courant de ces questions qui sont si importantes et qui varient pour ainsi dire de mois en mois.

M. Amlard aurait bien désiré pouvoir assister à cette séance, mais son mauvais état de santé l'en a empêché. Nous souhaitons que l'amélioration constatée s'accroisse et le con-

duise à la guérison. D'autres collègues se sont excusés.

Je donne la parole à M. le ministre du commerce.

M. LAMOUREUX, ministre du commerce . - Je remercie les deux commissions d'avoir bien voulu m'entendre. Je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de m'expliquer sur les accords que j'ai négociés et signés et sur ceux qui sont actuellement en négociations.

Je présenterai d'abord quelques observations d'ordre général, afin de situer le cadre dans lequel évoluent les accords, en vous faisant connaître les résultats d'ensemble déjà obtenus, au moins pour partie, par les accords signés, et ensuite j'analyserai brièvement les principaux accords.

Je rappelle d'un mot que lorsque je suis arrivé au ministère du commerce, j'ai me suis trouvé en présence d'une politique nouvelle qui avait été imaginée par mon prédécesseur et déjà amorcée. On s'était aperçu qu'au cours de l'année 1933 notre balance commerciale était gravement déficitaire, ce qui n'était pas sans présenter certains dangers pour la stabilité de notre monnaie et les gouvernements de l'année dernière s'étaient préoccupés d'obtenir, par une modification de notre politique des accords commerciaux, un redressement sensible de notre balance commerciale. On a décidé, à la fin de novembre dernier, de ramener à 25 % tous les contingents qui avaient été accordés en 1933 et de faire des 75 % restants

la base de négociations avec chacun des Etats intéressés pour essayer, en échange du rétablissement à 100 % des contingents ramenés à 25 %, d'obtenir des avantages d'ordre commercial qui pourraient nous permettre de développer nos exportations et par conséquent d'améliorer notre balance commerciale. Tel était le principe. Lorsque je suis arrivé au ministère du commerce, non seulement cette politique avait été décidée, mais elle avait déjà été amorcée. Le résultat le plus immédiat de cette politique avait été de nous mettre en état de rupture d'accord avec à peu près tous les pays du monde. Aucun n'a accepté de gaieté de coeur cette réduction de l'ensemble des contingents à 25 %, aucun n'a accepté de gaieté de coeur de nous donner des avantages au point de vue de nos exportations en échange du rétablissement à 100 % des contingents. M. Laurent Eynac s'était mis courageusement à la tâche, il avait déjà négocié un traité de commerce complet avec la Russie, dont les deux commissions connaissent les grandes lignes, et qui a été signé en janvier dernier. Il avait conclu des accords avec les Etats-Unis, avec la Belgique, en vertu desquels, moyennant certains avantages qui nous étaient concédés, il avait rétabli à 100 % les contingents de ces deux pays. Enfin il avait négocié avec l'Espagne et abouti à un accord qui n'était pas encore signé, mais arrêté, il avait négocié avec le Portugal, et je n'ai eu à résoudre que les dernières difficultés, qui n'étaient pas les moindres. Enfin des conversations avaient été amorcées

avec un certain nombre de pays.

Nous nous trouvions par surcroît en guerre économique avec un certain nombre de pays, antérieurement d'ailleurs à cette politique nouvelle, avec le Portugal, avec le Brésil, un peu avec l'Argentine, de sorte que la situation n'était pas spécialement réjouissante pour le ministre du commerce.

Depuis que j'ai pris la direction du ministère, j'ai négocié ou signé 15 accords. Ce sont les suivants : celui du Portugal (j'ai achevé de le négocier et je l'ai signé), celui de l'Espagne (je l'ai signé), Grèce, Italie, Suisse, Tchécoslovaquie, Hollande, Pologne, Lettonie, Finlande, Suède, Brésil, Haïti, Chili, et je viens d'en signer un avec la Norvège.

Pour tous les accords, je peux d'ores et déjà dire qu'en échange du rétablissement à 100 % des contingents, j'ai obtenu des avantages substantiels.

A l'heure actuelle je suis encore en difficultés avec trois pays, surtout avec l'Angleterre, avec laquelle je poursuis des négociations laborieuses, dont je ne peux pas dire qu'elles aboutiront à un accord, bien que nous en soyons très près. Je crois que la chose va se décider dès ce soir. Avec l'Allemagne je vais commencer des négociations vers le 20 juin. Reste l'Argentine, avec laquelle il serait souhaitable que je négocie un accord pour mettre fin à des difficultés

d'ordre économique et pour ~~xxxxx~~ assurer le paiement des créances commerciales que nous avons en Argentine et qui sont gelées en grande partie.

Si j'essaie d'analyser les résultats de cette politique, je peux dire, et vous allez en juger, que jusqu'à présent ils ont été bons dans l'ensemble. J'ai fait faire par mes services le bilan des gains obtenus par les accords que nous avons passés, au point de vue de nos exportations. Ces gains dépassent actuellement 1 milliard, toutes choses égales d'ailleurs, bien entendu et compte non tenu des réactions que l'évolution de la situation économique peut avoir exercées sur nos échanges. Les résultats de la balance commerciale montrent, pour les premiers mois de l'année, qu'il s'est ~~produit~~ produit une amélioration sensible. Cette amélioration se chiffre, pour les 4 premiers mois de l'année, par rapport aux mois correspondants de 1934, par le coefficient de 35 à 40 %. C'est un résultat tout à fait appréciable. Toutefois il convient de préciser que cette amélioration de la balance commerciale est faite de deux éléments: d'une restriction assez appréciable des importations - je crois que pour les cinq premiers mois de l'année elle est d'environ 1 milliard; elle s'explique d'abord, probablement, par une diminution de la capacité d'achat du pays, en second lieu, je n'en ai pas l'assurance absolue, mais c'est vraisemblable, par une sorte de ralentissement de certaines de nos industries qui ont besoin de s'alimenter en matières ~~xxx~~ premières et qui,

voyant leur activité diminuer, ont restreint leurs importations c'est le côté fâcheux du problème -- et d'un accroissement de nos exportations, qui se sont améliorées de 125 millions pour les ~~un~~ 4 premiers mois de l'année, soit de 3.4 %. Ce n'est pas un très gros chiffre, mais il a tout de ~~un~~ même son intérêt, d'abord parce qu'il démontre que nous avons touché le fond de la crise à cet égard et que toute amélioration, si faible soit-elle, jette une lueur d'espoir sur la voie du redressement, ensuite parce que ces chiffres ont une signification plus grande que celle qui apparaît au premier ~~abord~~ | ~~abord~~, du fait que les prix à l'exportation ont baissé, et c'est tellement vrai que les exportations, en poids et en ~~en~~ volume, se sont développées de 10 % pour les 4 premiers mois de l'année par rapport à 1933. Je n'ai pas la prétention de soutenir que cette amélioration résulte uniquement des accords commerciaux, elle s'explique en grande partie par ce fait que nos industries exportatrices -- et je les en ai remerciées et félicitées à plusieurs reprises -- ont fait un effort très sérieux pour comprimer leurs frais, de façon à conserver leurs débouchés et dans une certaine mesure à les accroître. Mais ce que je peux dire, c'est que nos accords commerciaux ont facilité cet effort des industries exportatrices et que si elles ont pu, non seulement consolider, mais améliorer leurs débouchés, c'est parce qu'elles ont trouvé dans les accords commerciaux que nous avons signés une série d'avantages qu'elles ont ex-

exploités et qui leur ont permis de réaliser cette amélioration.

J'indique tout de suite que bien que du point de vue français les constatations que j'ai faites soient plutôt favorables, je suis cependant assez préoccupé de l'avenir parce que je constate que dans tous les pays du monde, à l'heure actuelle, tend à se développer cette politique de contingentement dont la France a été l'initiatrice, qu'elle a elle-même développée à un très haut point, et que le développement de cette politique de contingentement conduit tous les pays, dans leurs rapports commerciaux les uns avec les autres, à établir des accords de compensation de plus en plus stricts et que les compensations se font dans le sens de la restriction des échanges au lieu d'un développement en sens contraire. Je ne veux former aucune espèce de critique mais simplement marquer mon inquiétude. A cet égard, la politique que je suis obligé de poursuivre comme ministre du commerce, politique qui m'oblige à restreindre sans cesse les importations agricoles étrangères en France et même à user de prohibition, nous est, au point de vue du développement de nos échanges, extrêmement préjudiciable, parce que chaque fois que je restreins ou prohibe une importation agricole, instantanément ou presque, à ce geste de la France, qui est un geste de défense, correspond une mesure de représailles de la part du pays intéressé et qu'ainsi nos industries exportatrices sont la rançon de cette politique, à telle enseigne qu'elles sont

actuellement en baisse dans leurs exportations, par rapport à 1929, de 60 à 70 %, ce qui explique le chômage d'abord, et ensuite l'aggravation de la situation de certaines de ces industries, notamment l'industrie du tissage, du coton, de la soie, qui n'est pas sans me causer de grosses préoccupations. Voilà pour les explications d'ordre général.

Je vais maintenant essayer de faire une revue rapide des accords. J'en négligerai certains, dont je me suis déjà entretenu avec vous.

Portugal. - Le traité signé est intéressant en ce sens qu'il a mis fin à une véritable guerre économique entre la France et le Portugal. Nous avons rétabli des rapports normaux. Nous avons permis au Portugal de reprendre ses importations de porto en France, mais sous une forme restreinte, car nous avons réduit les importations de porto par rapport aux années antérieures, pour tenir compte des doléances de nos producteurs de vin de liqueur. Nous avons permis au Portugal de bénéficier de certaines réductions de tarif en ce qui concerne le poisson frais et les sardines, mais en échange nous avons obtenu du Portugal certains avantages substantiels qui se sont traduits par des réductions de tarif sur nos exportations industrielles au Portugal et, au point de vue agricole, par une importante réduction de tarif en ce qui concerne les vins fins, les champagnes et certaines liqueurs. Si on essaie de chiffrer à peu près ce que nous avons gagné, on peut dire

que cet accord nous permet, à l'égard d'un pays qui a été constamment un ~~vw~~ pays ami de la France, ce qui, du point de vue politique, est une considération à laquelle le ministre du ~~vw~~ commerce, bien que n'étant pas chargé de la politique étrangère, ne doit pas être indifférent, de développer nos exportations d'environ 20 millions par rapport à la normale.

Espagne. - Nous avons une situation difficile en Espagne avant l'accord conclu. Notre balance était déficitaire d'environ 500 millions en 1933. Cet accord nous permet d'améliorer la balance d'environ 150 millions, théoriquement, mais pratiquement, depuis que l'accord est entré en vigueur, il s'est révélé meilleur qu'on ne pensait. L'attaché commercial de France en Espagne, fonctionnaire intelligent et énergique, m'a déclaré que d'après les statistiques, pour les premiers mois, notre ~~vw~~ balance commerciale s'est améliorée en réalité dans une proportion supérieure à la qualité ~~wv~~ théorique de l'accord signé. Nous nous sommes créés en Espagne de larges débouchés pour la morue française; pour les bois des Landes, et ceci ne peut être indifférent à M. Lourties, nous avons obtenu des possibilités de débouché assez considérables; c'est resté jusqu'à présent sur le plan théorique, mais j'ai prié notre attaché commercial de demander à l'Espagne de bien vouloir sur ce point mettre en vigueur les traités. Nous avons ~~vwvw~~ obtenu également de larges dégrèvements tarifaires pour l'exportation de nos produits industriels et l'engagement,

resté purement théorique, de nous acheter 400.000 quintaux de blé. Jusqu'à présent, étant donné que la récolte espagnole a été meilleure qu'on ne pensait, le gouvernement s'est trouvé dans l'impossibilité d'exécuter sur ce point ses engagements, ce qui va me permettre de me demander au gouvernement espagnol de m'accorder des compensations sur d'autres points. Nous avons réduit les importations espagnoles sur un certain nombre de points, notamment pour les bananes, ce qui intéressait beaucoup les coloniaux. Nous avons obtenu la possibilité d'exporter en Espagne environ 20 millions de , dont la production traverse dans nos colonies une crise effroyable.

~~URRU~~ Grèce. - L'accord signé n'est pas mauvais non plus. La grosse difficulté, c'était d'obtenir pour la Grèce un achat de tabac qui pût porter sur plusieurs années. En échange de cet avantage, le traité signé nous permet d'améliorer d'environ 20 millions notre balance commerciale. Je dois dire qu'au cours de la conversation que nous avons eue, le ministre du commerce grec m'a spontanément déclaré qu'il s'engageait verbalement à nous acheter plus de 20 millions de marchandises industrielles.

Italie. - Il y avait là une situation qui était et qui est encore assez délicate. On a passé avec l'Italie, en 1932, un traité qui est en traité de compensation, aux termes duquel les deux pays doivent chercher à établir l'équilibre de leurs balances commerciales. Il est spécifié que si à un moment donné l'équilibre est rompu au détriment d'un pays,

celui-ci a le droit de demander à l'autre des compensations pour lui permettre de rétablir sa balance. En 1933, notre balance à l'égard de l'Italie était déficitaire d'environ 100 millions. Pour des raisons que j'ignore le gouvernement français a accepté ce déficit et n'a pas protesté auprès du gouvernement italien, il n'a pas demandé des satisfactions qui lui eussent permis de compenser le déficit. En 1934, pour des raisons diverses et assez mystérieuses qu'il a été impossible d'analyser avec exactitude, on s'est aperçu que la balance avait brusquement inversé et que si elle se développait pendant toute l'année au même rythme que pendant les quatre premiers mois, elle serait excédentaire pour la France d'environ 120 millions. Le gouvernement italien, après cette constatation a été très préoccupé. L'Italie subit une crise économique et une crise monétaire très graves. A un moment donné la monnaie italienne, lorsque se sont produites mes premières difficultés avec l'Italie, était elle-même menacée. La livre a subi des variations. Le gouvernement italien les avait attribuées en grande partie, non pas à sa politique financière qui n'est pas à l'abri de toute critique, mais au fait que sa balance commerciale, depuis le début de l'année 1934, s'était révélée déficitaire dans tous les domaines. Et comme, en vertu de l'accord de 1932, puisque la balance était favorable à la France, il avait le droit de demander que la France accordât des compensations à l'Italie, il s'est naturellement adressé

à moi ~~ww mww~~, un mois avant que j'aille à Milan et m'a fait savoir que si je ne lui accordais pas des satisfactions substantielles il se verrait dans l'obligation d'user de représailles à l'égard de la France. J'ai demandé au ministre du commerce italien de bien vouloir attendre que j'aille à Milan. Dans l'intervalle il m'a adressé un cahier de revendications, dont la plupart étaient d'ordre agricole et quelques-unes d'ordre industriel, et qui s'inspiraient, j'en ai eu l'impression, de considérations de prestige plus que de considérations matérielles. Il demandait notamment qu'on lui cédât la gestion des contingents de tous les produits agricoles, en particulier du lait, des fromages, des fruits, des légumes, des fleurs et de la charcuterie, c'est-à-dire qu'on lui cédât la gestion des licences d'importation (vous savez que depuis janvier 1934 la France avait repris la gestion de la licence d'importation pour les produits agricoles). Il demandait en outre qu'on élargît ces contingents agricoles et qu'on lui accordât des réductions sur les taxes de licence qui frappent l'entrée en France des produits agricoles. J'ai examiné la question avec le ministre de l'agriculture. Nous avons soumis d'ailleurs le problème à l'arbitrage de M. le président du conseil et à la suite de ces travaux préparatoires, qui étaient proprement gouvernementaux, je suis allé à Milan et j'ai pu signer un accord qui a eu en Italie des répercussions assez profondes au moment où il y avait des tentatives vigoureuses de rapprochement entre les

deux pays. Le gouvernement italien a attaché beaucoup d'intérêt au succès de ces négociations et l'opinion publique italienne aussi. J'ai cédé sur la gestion des fromages, mais le problème n'était plus entier, puisque nous avons cédé à la Suisse, pour des raisons sur lesquelles je me suis expliqué à un autre moment, la gestion des licences d'importation pour les fromages et qu'il était assez difficile de les refuser à l'Italie, un précédent ayant été créé avec la Suisse, ainsi qu'avec la Hollande, par un accord qui a été négocié un peu en dehors de moi. Nous avons réduit assez sensiblement l'importation des fromages italiens. En effet, pour le premier trimestre de 1934, les importations avaient été, par rapport au premier trimestre de 1933, ramenées de 13 mille quintaux à 7.000 quintaux et pour le second trimestre de 1934, celui qui a été incorporé dans nos négociations, le volume des importations de fromage accordées à l'Italie a été de 10.000 quintaux au lieu des 13.000 accordés en 1933 pour le deuxième trimestre. Mais nous avons augmenté sensiblement les droits de douane et les taxes de licence qui frappaient l'importation des fromages italiens comme pour la Suisse, si bien que nous avons, dans cet accord avec l'Italie, et en échange de la gestion des fromages, obtenu pour les fromagiers français un double avantage, dont ils ne m'ont pas été très reconnaissants : la réduction, dans les proportions que je viens d'indiquer, des importations de fromages italiens en France par rapport aux deux premiers

trimestres de 1933, et l'augmentation de la protection accordée aux fromages français contre la concurrence des fromages italiens.

En ce qui concerne les fruits, je n'ai pas cédé la gestion des licences. Les Italiens en ont éprouvé quelque humeur, mais nous avons gardé pour l'Angleterre cette licence. ~~EN~~ Nous avons donné deux satisfactions à l'Italie en ce qui concerne les fruits. D'abord nous lui avons donné des contingents pour toute l'année. Elle attachait beaucoup d'importance à avoir la sécurité en cette matière jusqu'à la fin de l'année de façon à pouvoir organiser l'importation. D'autre part, pour certains produits et à partir d'une certaine date, nous lui avons accordé un léger supplément d'importation. On a prétendu depuis qu'il y avait eu malentendu entre les intéressés français et moi. J'ai pourtant agi en plein accord avec les représentants de la confédération de la production des fruits. J'ai reçu la confédération dans mon cabinet avant de partir à Milan et ces messieurs m'avaient déclaré qu'ils acceptaient l'augmentation de certains contingents de fruits, dans une proportion que j'ai respectée et à partir d'une certaine date. Ainsi, pour les raisins, ils étaient d'accord pour que je consente 1.000 quintaux de plus aux Italiens par rapport à 1933, à condition que cela ne joue qu'à partir du 15 septembre. C'est ce que j'ai fait. De même, en ce qui concerne les pêches, on était d'accord pour une certaine augmentation à partir

d'une certaine date. De même pour les châtaignes : nous avons accordé 1.000 quintaux, à compter du 15 septembre. Enfin nous avons accordé à l'Italie certaines réductions de taxes de licence sur les fruits. Pour les pêches, les raisins, les châtaignes, nous avons décidé que les taxes de licence ne seraient pas augmentées, à partir du 15 mai, de 1.25 comme on l'avait prémédité, mais de 0.65 à 0.75 suivant les catégories. Pour la charcuterie, aucune concession n'a été faite. Au point de vue industriel, j'ai fait quelques concessions, en quantité, c'est-à-dire que j'ai consolidé certains contingents italiens ou que j'ai accordé certaines quantités déterminées de produits industriels à l'Italie, avec possibilité pour elle de remplir ces importations que je lui attribuais. Au total, c'était un accord qui valait beaucoup plus par son rayonnement politique que par les concessions faites. Je crois que nous avons chiffré le volume de l'accroissement des échanges à une trentaine de millions au maximum. Par conséquent, ce n'est pas un accord d'une extrême importance.

Lorsque M. Esquidi m'a rendu visite à Paris, nous avons négocié un accord complémentaire et dont je l'avoue modestement, ni l'un ni l'autre n'avons été satisfaits. Après trois jours de négociations, nous sommes arrivés qu'à 5 millions d'accroissement d'échanges. Les demandes italiennes avaient été assez modestes. Ce à quoi les Italiens tenaient - c'était pour eux une question de prestige - c'était à m'arracher la ~~fixxxx~~ gestion des licences pour les derniers produits agricoles: fruits, légumes, salamis, charcuterie, fleurs. Le Ministre de l'Agriculture français s'est montré intransigent. Nous avons fait une concession qui a tenu à l'aménagement de la question des licences. Pour aboutir à un accord, nous avons offert aux Italiens le régime suivant: Nous leur avons dit: vous allez établir la liste des importateurs qui seront qualifiés par votre Gouvernement pour exporter vos produits en France, et le Gouvernement français n'accordera une licence d'importation à un Français ou à un Italien qu'à condition que, dans un délai de 11 jours à partir de la demande de la licence, il justifie d'un contrat et que ce contrat ait été conclu avec l'un des importateurs marqués par le gouvernement italien sur sa liste.

Nous avons fait cette concession parce que les Italiens se plaignaient, par suite de certaines difficultés au Ministère de l'Agriculture, d'être dans l'impossibilité d'épuiser

leurs contingents. Nous avons estimé que, du moment où on accordait à quelqu'un un contingent déterminé, il ne fallait pas, par des artifices de procédure, l'empêcher de l'épuiser. Nous avons voulu leur donner la certitude, ou tout au moins la quasi certitude qu'ils pourraient épuiser leurs contingents. Nous avons donné quelques avantages industriels supplémentaires peu importants aux Italiens. Je crois qu'au total, cela ne représentait pas un million.

Le Gouvernement Italien a été, je crois, assez désagréablement surpris du résultat des négociations, et mon collègue, M. Esquidi, a été accueilli assez fraîchement, parce qu'il n'avait pas arraché la question des licences, ce qui montre bien qu'il s'agissait là d'une question de prestige.

Suisse. - Je n'en parle pas, à moins que vous le désiriez, puisque je me suis déjà expliqué à ce sujet, devant les deux commissions réunies, je crois.

Tchéco-Slovaquie - C'est un pays avec lequel nos relations économiques me préoccupent un peu. Nous avons signé un accord favorable, je dirais même très favorable, et presque trop favorable. Nous avons une balance commerciale assez largement déficitaire. Nous avons rétabli à 100 % le contingent, mais nous avons obtenu en échange de ce pays des avantages substantiels au point de vue de nos possibilités d'exportation chez lui et lui avons demandé de subir certaines restrictions

en matière agricole, pour le houblon et pour certaines importations spéciales à caractère industriel. Au dernier moment, nous avons failli ne pas signer. Le Gouvernement Tchécoslovaque avait été préoccupé de la situation économique et avait décidé de dévaluer sa monnaie de 15%. Nous étions à ce moment d'accord, mais j'ai refusé de signer l'accord et j'ai fait savoir que j'allais établir une surcharge de 15% pour me protéger contre cette espèce de dumping. La Tchécoslovaquie a été très émue. Nous avons négocié pendant une quinzaine de jours, et à ce moment, sur la proposition de mon attaché commercial et du Ministre de France en Tchécoslovaquie, j'avais décidé de surseoir d'un mois à l'application de la surtaxe, parce qu'on m'avait fait observer que la dévaluation avait provoqué dans le pays une hausse immédiate et brusque des prix. Les représentants français me disaient qu'ils avaient le sentiment - et que c'était celui du Gouvernement tchécoslovaque - que la hausse des prix allait compenser à l'exportation les résultats favorables que le Gouvernement tchécoslovaque attendait de la dévaluation. A l'expiration de ce délai d'un mois, les événements n'ont pas complètement démontré l'exactitude de cette hypothèse, mais l'ont vérifiée en grande partie. J'ai signé l'accord en échange de quelques avantages supplémentaires que j'ai demandés pour compenser cette dévaluation à laquelle nous ne nous attendions pas au début des négociations.

L'accord devait donner une très sensible amélioration.

Nous attendions un gain de 40 millions. En fait il s'est révélé plus important, si bien que la balance commerciale est excédentaire d'après les premiers mois. La Tchécoslovaquie se range au rang des pays pour lesquels, depuis le 1er janvier, notre balance est excédentaire et même assez. C'est une préoccupation grave pour le gouvernement tchécoslovaque, si bien que le traité qu'il a signé a été mis en cause par lui quand M. Barthou est allé à Prague. Le gouvernement est également préoccupé de sa situation économique et monétaire et il a fait faire auprès de moi et auprès du gouvernement français des tentatives pour qu'on lui accorde un régime préférentiel en arguant de ce fait que par les accords de Stresa, nous avons consenti de tels avantages à l'Autriche et à la Hongrie, qui sont d'anciens ennemis. Mon terrain n'est pas très solide, lorsqu'ils me disent que nous aidons mieux des pays qui sont sur le plan politique nos adversaires que ceux qui sont nos amis du premier degré et lorsqu'ils pensent que nous aurions pu nous montrer plus spécialement bienveillants. Aucune décision n'a été prise, mais le problème est posé. Il est surtout posé sur le terrain politique et je peux m'attendre un jour à voir l'accord remis en cause par le Gouvernement tchécoslovaque.

Hollande - Je n'ai pas été pleinement satisfait de l'accord avec la Hollande. Nous l'avons signé, dans des condi-

~~trains~~ ditions de contrainte qui nous ont amenés à donner à la Hollande au point de vue des fromages, des avantages que nous ne lui aurions pas donnés en temps normal et que même, je n'aurais probablement pas donnés si j'avais négocié. Ces avantages ont été accordés en mars pendant que j'étais à Londres et sans que j'aie donné mon avis, ce qui m'a donné l'occasion de faire un rappel assez ferme et assez précis au Ministère des Affaires Etrangères.

La France traversait des difficultés de trésorerie extrêmement graves. Peut-être M. Martin-Minachon en a-t-il eu des échés plus directs que nous. Nous avons besoin de donner à la Trésorerie certaines possibilités qui lui faisaient défaut par suite du manque de confiance sur notre propre marché. Le Ministère des Finances a pu obtenir en Hollande un emprunt à court terme, mais la Hollande l'a monnayé, non seulement sur le terrain financier, mais aussi sur le terrain économique, et elle a exercé sur le gouvernement français une contrainte (Mouvements).... Vous ne me reprocherez pas ma franchise. Le Murmure s'adresse certainement à la situation et non pas à mes paroles.

L'accord est épineux à ce point de vue des fromages et pour l'abandon de la gestion. En temps normal, nous aurions pu obtenir quelques milliers de quintaux de moins. Mais dans l'ensemble l'accord n'est pas mauvais si l'on fait exception

de cette partie spécifiquement agricole et il a amélioré notre balance.

Pologne - Avec la Pologne, j'ai signé un mauvais accord, mauvais pour les deux pays, je l'avoue, mais je déclare que ce n'est pas ma faute, et je vais vous en faire juges. Le gouvernement polonais a été dans cette affaire.....je voudrais employer des mots qui ne soient pas trop durs puisqu'il n'est pas là pour se défendre, mais je dirais cependant qu'il n'a pas été d'une bonne foi complète, et j'ajouterais qu'il n'a pas été non plus très adroit. Au mois de juillet, il avait établi des tarifs prohibitifs à l'égard de tout le monde et ayant établi ces barrières, il s'était dit: je suis bien placé pour négocier, l'abaissement de ses tarifs avec tous les pays en leur demandant des facilités d'exportation. C'était le moment où la France commençait cette politique de négociation des contingentements. Les négociations préliminaires ont eu lieu à Paris fin novembre ou au commencement de décembre. On pensait arriver à un accord, mais il y avait un ou deux points pour lesquels nous avions des difficultés. Le premier, c'est que nous désirions obtenir l'ouverture, au moins partielle du marché polonais à notre industrie automobile. Or, le Gouvernement polonais, dans des conditions assez obscures, a passé avec la maison Fiat un accord réservant à celle-ci le monopole des importations automobiles et pièces détachées. Nous insistions d'autant plus vigoureusement que

Citroën avait peu de temps auparavant créé de toutes pièces une maison pour la fabrication et se trouvait alors dans l'impossibilité d'importer, même les pièces détachées destinées à la réparation des machines qu'il avait vendues.

Nous demandions aux Polonais en échange du rétablissement des contingents à 100% de nous donner des satisfactions. Ils ne disaient ni oui ni non, quand les vacances du Premier de l'an sont arrivées. Ils ont l'habitude de passer la Noël en famille, ils ont quitté Paris et nous ont dit qu'ils rentreraient au début de janvier, mais ils sont restés là-bas deux mois et ne sont revenus que fin février. Leur état d'esprit avait changé; ils ont émis des prétentions nouvelles. Pour les autos, il n'y avait rien à faire, le marché polonais était définitivement fermé. C'était pour notre amour-propre et pour les intérêts d'une de nos industries essentielles un coup assez dur. Les Polonais ont déclaré qu'ils ne nous donneraient rien en échange du contingent à 100%. Ils ont réclamé un solde excédentaire pour leur balance commerciale, parce qu'ils estiment que pour nous rembourser l'argent que nous leur avons prêté, pour leur permettre de s'équiper au point de vue militaire et économique, ils doivent avoir ce solde excédentaire. Si bien que la France devrait consentir à ceux qu'elle a aidés dans des moments difficiles, des avantages d'ordre économique. J'ai fait savoir au gouvernement polonais qu'il n'y avait rien à faire dans cette voie.

Nous avons senti qu'il était impossible de nous mettre d'accord sur les bases que nous avions pressenties. Je me suis mis d'accord avec le gouvernement et j'ai décidé de faire avec les Polonais un accord de compensation, comme nous l'avions fait avec l'Italie en 1922. Mais je proposais de faire cette compensation par le haut, par un développement de nos échanges, tandis que les Polonais, pensant que je ne tiendrais pas jusqu'au bout, ont refusé, et ont demandé la compensation par le bas, par la restriction des échanges. J'ai dû accepter, et l'accord a réduit nos échanges réciproques; il est donc mauvais.

Quand l'accord a été signé, j'ai considéré que tout était terminé et j'ai donné à d'autres pays, pour ne pas les laisser inutilisés, tous les contingents que j'avais réservés pour mes négociations avec la Pologne. A ce moment-là, je signais 4 ou 5 accords par mois.

Il y a environ un mois, j'ai eu une petite difficulté par la faute de notre ambassadeur de Pologne, difficulté révélatrice de l'état d'esprit des Polonais. L'ambassadeur était très désireux, pour l'amélioration de sa propre situation en Pologne, de voir améliorer l'accord. Il avait fait une démarche, peu de temps avant le voyage de M. Barthou, pour demander qu'on envisage la possibilité de reprendre les négociations pour développer nos échanges par des concessions réciproques. Il avait dit aux Affaires Etrangères: Si le Ministre du Commerce peut faire cela pour faciliter les conversations de M. Barthou à

Varsovie, ce serait une mission française qui irait à Varsovie pour rendre les visites précédentes. Les Affaires Etrangères ont oublié de m'en parler, et l'Ambassadeur a demandé au Quai d'Orsay, peu de temps après, quelles étaient les intentions du Gouvernement français. On lui a répondu qu'il était toujours question de rechercher les possibilités pour développer nos échanges. L'Ambassadeur a considéré que c'était fait et l'ixi'a dit à M. Barthou qui était à Varsovie: Vous pouvez annoncer au gouvernement polonais, qui y tient beaucoup, que les négociations vont reprendre bientôt, qu'une mission française viendra à Varsovie. Je ne savais rien de tout cela quand j'ai vu dans le journal d'une agence économique française disant que M. Barthou avait fait une déclaration dans ce sens à Varsovie. J'ai démenti dans les journaux. Je n'avais rien à offrir à la Pologne, puisque j'avais négocié tous mes contingents. M. Barthou que le hasard avait conduit à faire cette déclaration, mal averti qu'il était, m'a demandé à l'aider à sortir de ce faux pas. C'est dans ces conditions que j'ai envoyé une délégation française en Pologne pour faire un accord. Le gouvernement polonais avait décidé de commander 5 sous-marins en France, 100 millions payables en 5 années, mais à la condition qu'on lui compense cet achat par un développement des importations polonaises en France. Pour répondre au désir de M. Pietri et de M. Barthou qui, pour des raisons diverses mais complémentaires, désiraient cet accord, j'ai réuni à plusieurs re-

prises les ministres représentants des ministères intéressés pour leur demander quels achats ils pouvaient faire en Pologne ou quelles possibilités d'importations chez nous, ils pourraient accorder à la Pologne. Après des conversations laborieuses, j'avais réussi à obtenir de mes collègues des engagements comportant 9 millions 1/2 d'importations supplémentaires pour la Pologne. C'était tout ce que j'avais pu ramasser. J'envoyai alors des délégués qui étaient destinés à se faire "tuer", car je ne pouvais pas obtenir grand chose pour ces 9 millions 1/2 supplémentaires, représentant 50 millions au maximum. La Pologne voulait un solde excédentaire à sa balance commerciale et elle n'accepterait pas de nous passer la commande des 5 sous-marins. J'envoyai tout de même des délégués pour tenir la promesse faite par M. Barthou et les négociations ont eu lieu à Varsovie. Comme je m'y attendais, elles ont échoué. Le Gouvernement polonais estimait qu'il fallait 100% et je le comprends, puisque c'était la règle de nos rapports. Mais il avait une prétention supplémentaire, il les exigeait en deux ans, alors qu'il payait les sous-marins en 5 ans. L'accord était impossible pour des raisons de fait brutales: je n'avais rien à donner. Les Polonais sont assez déçus, l'Ambassadeur de Pologne a fait une démarche au Ministère des Affaires Etrangères depuis le retour de M. Barthou, pour savoir ce qu'on pourrait faire, mais il m'est impossible de faire mieux et c'est bien de la faute de la Pologne, car si elle avait été raisonnable en

mars, j'aurais pu lui donner des satisfactions plus grandes, puisque je n'avais pas encore négocié tous les contingents que j'avais entre les mains.

Pays nordiques - En ce qui concerne les petits pays nordiques, il y a eu des accords de détail dans lesquels je ne veux pas entrer. Pour la Norvège, l'accord est sur le papier et prêt à être signé. Pour la Suède, l'Esthonie, la Finlande, chacun des accords nous a permis d'améliorer notre balance commerciale, dix millions d'un côté, 20 de l'autre par le rétablissement des contingents à 100%. Il s'agit de pays avec lesquels nous ne faisons pas beaucoup de commerce, mais d'autre part, notre balance a été améliorée de 80 millions.

J'indique en passant qu'en ce qui concerne la Finlande, une mission économique française est partie hier soir, dirigée par M. Fougères, ancien député, qui va sur place voir, sur l'invitation du gouvernement finlandais, comment on pourrait développer les échanges entre les deux pays. Je sais qu'ils seront admirablement reçus, le gouvernement finlandais a fait voter par les chambres des crédits pour les accueillir.

Brésil - Avant d'arriver au x rapports essentiels avec certains pays, je veux parler encore du Brésil. Nous avons signé avec lui un accord que je crois bon, et les importateurs français aussi. Nous étions en état de guerre économique avec le Brésil, nous avions restreint ses importations de café, ce qui

nous gênait d'ailleurs. Le Brésil avait mis des tarifs quasi prohibitifs sur les produits industriels français et avait suspendu le paiement des créances arriérées que nous avions là-bas, d'où un préjudice pour les porteurs de fonds ainsi que pour les commerçants et industriels exportateurs au Brésil et qui n'étaient pas encore payés.

Nos négociations ont été très laborieuses, très difficiles. La politique intérieure là-bas est compliquée. Il y a eu des changements de gouvernement, des rancunes gouvernementales dont l'accord porte la trace. En définitive, nous autorisons le Brésil à importer 2.500.000 quintaux de café, chiffre légèrement supérieur à celui de 1932, je crois. En échange de cela, nous avons obtenu des compensations de deux ordres, d'abord d'ordre industrie tarifaire: le Brésil a réduit très sensiblement le tarif sur les vins, les tissus de coton et de soie, les automobiles, même au-dessous des tarifs qui existaient pour nous au moment de la rupture des relations économiques entre les deux pays. Enfin, en ce qui concerne le paiement des arriérés de créances françaises, il est intervenu en accord avec le ministère des finances français un accord par lequel, sur les sommes capitalisées provenant des importations de produits brésiliens en France, un pourcentage de 40% est affecté à l'apurement des créances anciennes. Un autre pourcentage est affecté au règlement des créances commerciales nouvelles provenant des importations ultérieures. Je vous indique que la

constitution du Brésil est assez bizarre sur ce point spécial, elle exige du gouvernement que celui-ci m'accorde des réductions de tarifs qu'avec un délai de $\frac{4}{5}$ trois mois, de sorte que ces réductions ne pourront jouer qu'à partir du 1er novembre prochain. Ce qui me fait dire que l'accord est bon, c'est que les importateurs français ne nous ont pas ménagé leur impatience qu'il soit signé, et ont montré ensuite leur satisfaction qu'il ait été signé.

Chili et Argentine - Au Chili nous avons signé un petit accord, mais je suis barré comme avec l'Argentine par les difficultés d'importations agricoles de ces deux pays. Si nous n'avions pas un marché de la viande aussi déficient et si nous pouvions leur permettre d'importer de la viande, j'aurais des possibilités d'exportation industrielle et même agricole sur certains points qui seraient considérables et pour le règlement de nos créances commerciales et financières, j'aurais la possibilité d'obtenir de larges satisfactions. Pour le Chili, il y a la difficulté supplémentaire de l'azote et des nitrates. Néanmoins, l'accord établit un modus vivendi honorable et il a mis fin à des difficultés économiques. Je voudrais signer avec l'Argentine un accord. Il suffirait, je crois, de quelques concessions sur les fruits, en lui permettant d'en importer l'hiver, à un moment qui correspond à sa propre production et à une absence de production française. Si je peux obtenir du ministère de l'agriculture satisfaction, je crois que l'accord

pourra être signé. Il serait urgent de le signer, car la situation de nos importateurs est difficile, pour ne pas dire tragique. Le régime est tout à fait spécial. Les importateurs ne peuvent être payés qu'à la condition d'obtenir du change qui depuis 3 ou 4 mois est donné de façon réticente par le gouvernement chilien qui désire faire pression sur nous de cette façon. J'essaierai donc d'aboutir.

M. ABEL LEFEVRE.- L'Argentine ne peut vous envoyer autre chose que des produits agricoles....

M. LE MINISTRE.- C'est surtout des fruits qu'il s'agit et je crois que le problème n'est pas insoluble.

M. - On peut exiger de l'Argentine et du Chili une importation de reproducteurs français.

M. LE MINISTRE.- Quand je donnerai satisfaction à ces pays, j'aurai les contre-parties, mais la difficulté n'est pas dans les possibilités d'achat ou même de paiement de l'Argentine, elle réside dans mes possibilités pour lui accorder quelque chose.

Si je peux m'entendre avec le ministre de l'agriculture, pour permettre certaines importations de fruits, j'aurai la possibilité de faire un bon accord.

En ce qui concerne les Etats-Unis, je n'ai pour l'instant rien à dire.

M. LE PRESIDENT. - Pouvons-nous craindre d'être envahis par les marchandises américaines, en raison de la baisse du dollar ?

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. - A l'heure actuelle le mal est fait. S'il y avait une aggravation de la ~~chute~~ chute du dollar, il est évident que les importations américaines subiraient un nouveau dumping. Tout à l'heure je rejoindrai ce point à propos des grandes lignes d'une politique générale.

Russie. - Le traité a été signé par M. Laurent-Eynac. C'est un bon traité, qui est appliqué loyalement par la Russie. Elle s'est engagée à nous ~~en~~ acheter 250 millions de marchandises, en échange de quoi nous continuons à lui acheter du pétrole et nous lui donnons certaines satisfactions pour l'importation des charbons, de certaines catégories de bois et quelques légumes, comme les lentilles, et quelques graines de semences, assez peu de chose au point de vue agricole. La Russie va même au-delà de ses engagements. A l'heure actuelle, je crois que le volume des achats faits par la Russie, et nous sommes au 15 juin, atteint près de 150 millions. D'après les déclarations

qui m'ont été faites par le représentant de la Russie, tout récemment, d'ici la fin du mois les achats russes atteindront 190 millions. J'ai été averti officieusement ce matin que la Russie est disposée à nous passer une commande ferme de 115 millions d'un seul coup, moyennant certaines conditions.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce au détriment de l'Allemagne ?

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. - Oui, pour deux raisons. Elle désire renforcer ses relations avec la France, pour des raisons politiques que vous connaissez. D'autre part il y a chez elle un détournement de courant commercial. Son gros marché d'approvisionnement, c'était l'Allemagne, au point de vue industriel. Or elle est actuellement dans un état d'hostilité aussi bien économique que politique à l'égard de l'Allemagne, et elle a décidé de supprimer, ou à peu près, tous ses achats en Allemagne. C'est la France qui bénéficie de cette situation, et pour vous marquer l'intérêt que cela peut présenter pour nous, je vous indique que le représentant de la Russie, avec qui jusqu'à présent mes rapports ont été parfaitement corrects, cordiaux et loyaux, m'a dit qu'il était convaincu que, à la condition qu'on règle certaines difficultés de crédit dont je vais parler, il pourrait acheter pour le compte de la Russie entre 400 et 500 millions de marchandises

françaises. Les difficultés, les voici. La Russie est un pays qui ne fait ses achats qu'à la condition d'obtenir du crédit. Elle a toujours fait ainsi. Je dois dire qu'elle a toujours loyalement rempli ses engagements commerciaux. Il n'y a pas d'exemple de défaillance commerciale de la Russie vis-à-vis d'un pays étranger. Elle avait demandé qu'on voulût bien lui accorder un crédit de 22 mois pour tous les achats, délai qui serait un maximum. En fait les achats passés en France ont comporté des délais variables, mais la moyenne est de 12 mois, c'est-à-dire sensiblement moins que le maximum qui avait été envisagé. La difficulté, c'est de permettre aux industriels qui vendent à la Russie de pouvoir se faire consentir à eux-mêmes par les banques françaises les avances de trésorerie nécessaires. Nous avons envisagé à un moment donné d'accorder aux industriels français qui traiteraient avec la Russie le bénéfice de l'assurance-crédit, dont vous connaissez le mécanisme. Mais nous nous sommes trouvés en présence d'objections des ministères des affaires étrangères et des finances qui ont fait écarter cette hypothèse. On a objecté que si nous accordions l'assurance-crédit à la Russie, tous les porteurs de fonds russes viendraient protester en disant qu'on les traite plus mal que les négociants ou les industriels qui deviennent maintenant créanciers de la Russie. On a donc été amené à l'artifice suivant. Pour tourner le problème, on a décidé que les industriels qui vendront à la Russie obtiendront, en garantie

et en paiement de leurs livraisons, des traites qui seront signées par une société russe qui a le monopole des exportations en France. Ces traites seront domiciliées chez une société qui s'appelle la société Petrofina, société franco-belge qui se livre à la pratique de l'importation du pétrole russe en France et qui est en relations continues avec la Russie. Donc, signature de ces traites par la société ayant le monopole des achats du commerce extérieur en France et domiciliation à la Petrofina, avec cette garantie — qui pour moi est suffisante — pour les créanciers français et ceux qui escompteraient les traites, que la France est constamment débitrice de la Russie, car nos importations de Russie en France, surtout en raison de nos achats de pétrole, sont de 100 à 150 millions plus fortes que nos exportations sur la Russie. L'accord a donc été signé dans ces conditions, avec ce mécanisme un peu compliqué. Lorsque l'accord a été mis en vigueur et que la Russie a commencé ses achats, les industriels français se sont tournés vers le ministre du commerce et lui ont dit l'impossibilité où ils se trouvaient de faire escompter les traites par les banques. Les banques françaises n'ont pas un enthousiasme considérable pour aider la Russie. J'ai provoqué une réunion des banquiers à deux reprises au ministère des finances. J'ai fait appel à leur patriotisme. C'est un langage qui n'est pas toujours écouté quand on s'adresse à des banquiers. Je n'ai pas été beaucoup plus heureux et je n'ai obtenu jusqu'à

présent aucune assurance à cet égard. Néanmoins j'ai réussi à faire constituer un ~~petit~~ petit sous-comité de banquiers, auquel M. PHILIPPI assiste pour me représenter et dans lequel on cherche une solution pratique. J'ai encore l'espoir que nous aboutirons. La Banque de France a mis elle-même peu de bonne volonté à nous aider dans cette affaire, elle n'a consenti ~~qu'à~~ qu'à réescompter pour une période de trois mois les traites qui auraient été signées et à condition qu'elle ait des garanties suffisantes de la part des endosseurs ou du bénéficiaire de ces traites. Nous essayons, dans ces conditions difficiles et par le moyen de cette sous-commission, de mettre sur pied un modus vivendi. Si nous n'y arrivons pas, étant donné le gros intérêt qu'il y a à résoudre la question, puisque les russes vont devenir de gros importateurs en France, je serai vraisemblablement amené à insister auprès de mes collègues des affaires étrangères et des finances pour qu'on se résigne à l'assurance-crédit, malgré la répugnance qu'on peut avoir à utiliser un tel moyen.

Allemagne. - Pour l'instant nous ne sommes pas encore en conversation. Lorsque nous avons voulu négocier nos contingents avec l'Allemagne, la balance commerciale de la France vis-à-vis de l'Allemagne était déficitaire de 1300 millions ~~par~~ à l'égard de 1933. Le traité de commerce de 1927, qui liait les deux pays, avait décidé que la France devait toujours, pour permettre à l'Allemagne de faire face aux obligations du

plan Dawes, lui donner la possibilité d'avoir une balance excédentaire de 750 millions. Or elle était excédentaire de 1300 millions. M. Laurent-Eynac a demandé à l'Allemagne de bien vouloir accepter de nous permettre de développer nos exportations chez elle de 300 millions, en échange de quoi nous rétablirions à 100 % nos contingents, ce qui aurait laissé à l'Allemagne une balance excédentaire de 1 milliard. L'Allemagne a refusé. La France a restreint les importations allemandes. L'Allemagne a répondu par des mesures de représailles, d'où une série de batailles qui ont eu comme résultat de restreindre les échanges entre les deux pays, à la suite de quoi, par suite aussi de modifications profondes dans la vie économique et financière de l'Allemagne, notre balance commerciale s'est trouvée en amélioration assez sensible à l'égard de l'Allemagne. Si nous étendons à l'année entière les résultats des 4 premiers mois, le déficit de notre balance se trouve ramené à 500 millions, au lieu des 1300 millions de l'année dernière, mais jouant sur des échanges déjà restreints à diverses reprises. Nous avons essayé, sans succès, de causer avec l'Allemagne au début de l'année, et nous devons reprendre ces conversations à la fin du mois de mars, en vue de négocier un accord. J'ai été obligé de faire repousser cette date, parce que je m'en allais à Londres à ce moment-là et que j'avais d'ailleurs toute une série d'accords à négocier, pour lesquels il me fallait avoir un peu de champ devant moi. J'ai donc demandé au gouvernement allemand de reporter les négociations au 15 mai. Depuis la situation de

l'Allemagne s'est modifiée, elle s'est aggravée brusquement (entre mars et mai, tant au point de vue économique qu'au point de vue financier. Les exportations allemandes ont ~~diminué~~ diminué dans des proportions considérables, en grande partie parce que les éléments israélites ont boycotté les produits allemands par mesure de représailles, et les importations allemandes se sont beaucoup développées, probablement en raison du réarmement de l'Allemagne. L'Allemagne a acheté beaucoup de matières premières pour alimenter ses industries de guerre, elle a acheté des avions, des marchandises de caractère militaire. Toujours est-il que de l'ensemble de ces éléments résultait un déficit général de la balance commerciale, non seulement à l'égard de la France, mais à l'égard de tous les pays. Du même coup le mark a été très fortement secoué, il est même à l'heure actuelle tellement compromis que l'Allemagne ne pourra pas le maintenir. Le gouvernement allemand s'en est ému dès le début de mai et a envisagé la nécessité dans laquelle il croyait se trouver d'arrêter le service des emprunts Dawes et Young. A partir de ce moment-là j'ai estimé avec mes services et avec les ministères des affaires étrangères et des finances qu'il était prématuré d'aller négocier avec l'Allemagne au mois de mai, sans savoir exactement quelle attitude définitive elle observerait à l'égard des divers pays et en particulier de la France en ce qui concerne le paiement des obligations des plans Dawes et Young. Or nous ne pourrions être fixés sur ses inten-

tions qu'à la prochaine échéance, à la fin de juin. Donc, d'accord avec le gouvernement, nous avons décidé de reporter les conversations à la fin du mois de juin, vers le 20. D'ici là il va falloir arrêter une politique. Je n'ai encore que des directives. Depuis le mois de mai la situation s'est encore aggravée, parce que l'Allemagne a décidé depuis quelques jours de suspendre ses transferts de change, et d'autre part elle a usé à ~~l'égard~~ l'égard des exportations françaises en Allemagne de mesures de plus en plus restrictives, si bien que notre commerce avec l'Allemagne est considérablement restreint et c'est une situation qui ne peut pas ~~dur~~ durer. Il est possible que l'Allemagne cherche à se donner des monnaies d'échange pour le moment où nous négocierons avec elle. Je considère que deux alternatives peuvent se présenter. Ou bien l'Allemagne serait disposée à reprendre, au moins dans une certaine mesure, ou à continuer le paiement des obligations des ~~plans~~ plans Dawes et Young, et alors je ne vois aucun inconvénient à lui laisser un solde excédentaire de sa balance ~~de~~ commerciale pour lui permettre de remplir ses engagements, solde qui serait dans une certaine mesure proportionnel au paiement qu'elle consentirait à faire. Ou bien l'Allemagne décide de ne reprendre ses paiements sous aucun prétexte, je ne vois pas de raison de lui laisser un solde excédentaire et je proposerai un accord de compensation. Alors, comme nous ne voulons pas sacrifier les obligations des plans Dawes et Young, nous envisagerions

pour les sauver deux moyens : ou bien nous établirions un système de recovery-act, analogue à celui qui avait fonctionné au moment des réparations (les anglais paraissent assez disposés à l'établir d'accord avec nous vis-à-vis de l'Allemagne), ou bien nous établirions sur toutes les importations allemandes un prélèvement qui serait capitalisé et dont le produit servirait à rembourser les détenteurs d'obligations des plans Dawes et Young.

M. ABEL LEFÈVRE. - Le sort des obligations Dawes et Young serait réglé sur le plan international ?

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. - Elles ne concernent que les alliés, mais chaque allié se débrouillera de son côté. Les tranches sont isolées. Etant donné les difficultés qu'on éprouve à réaliser des accords entre alliés, si nous pouvons nous entendre avec l'Angleterre, nous le ferons, sinon il est vraisemblable que chacun prendra ses libertés. Je vous indique tout de suite que rien n'est fait définitivement. Je dois signaler que M. Poncet, que j'avais chargé de sonder officieusement le gouvernement allemand, m'a fait savoir par une note que nous venons de recevoir que le gouvernement allemand serait disposé probablement à reprendre dans une certaine mesure son service à l'égard des obligataires français à la condition qu'on lui accorde les avantages d'ordre excédentaire dont j'ai parlé.

Avec la Belgique nous négocions un petit accord. Au

point de vue économique nos rapports sont un peu tendus. L'Allemagne fait une politique très adroite en Belgique. Elle fait d'ailleurs la même politique à l'égard de tous les pays danubiens. Elle nous gêne beaucoup. Elle utilise dans ces pays ses possibilités d'achat, qu'elle développe même exagérément. Ainsi elle a décidé de faire acheter par des industriels allemands presque tout l'excédent du blé yougo-slave et à un prix supérieur aux cours intérieurs de la Yougo-Slavie, ce qui est une fortune providentielle pour les producteurs yougo-slaves. La Yougo-Slavie a été très séduite, elle s'est retournée vers la France en disant : vous avez bien traité l'Autriche, la Hongrie, pays en lesquels vous n'avez pas une confiance exagérée, voilà comment l'Allemagne me traite, est-ce que vous ne pouvez pas faire un petit effort à notre égard ? De même à l'égard de la Bulgarie, à laquelle l'Allemagne a proposé d'acheter la totalité de sa production de tabac, et à l'égard de la Belgique, en lui donnant des facilités d'exportation. J'ai été amené à procéder à quelques relèvements de tarifs douaniers pour sauver l'industrie française qui était absolument compromise. Ces relèvements ont été, par un hasard malencontreux, presque exclusivement dirigés contre la Belgique, qui a été assez irritée, d'autant plus qu'elle a examiné cette politique par comparaison avec celle de l'Allemagne. Donc, en ce moment, nous avons des conversations avec la Belgique, pour essayer d'arriver à un accord complémentaire. Elles se font dans des conditions assez déli-

cates, mais j'espère arriver à un accord.

M. LE PRESIDENT. - Le nouveau ministère n'y sera pas très favorable.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. - Angleterre; - Nous sommes à l'heure actuelle en conversations. Je pense que c'est ce soir que l'accord se décidera. Nous sommes très près d'aboutir. Je vais vous indiquer dans les grandes lignes comment la situation se présente. Nous avons essayé de reprendre la conversation sur les bases où elle avait été abandonnée. Malheureusement, contrairement à ce que j'espérais et à ce que le gouvernement anglais m'avait laissé espérer jusqu'au dernier moment, les choses ont été un peu changées. Je me suis trouvé en présence de revendications nouvelles, inattendues, du gouvernement anglais, qui n'a pas été de très bonne foi. Je dois dire aussi que les événements m'ont un peu desservi, car, avec l'Angleterre, notre balance était déficitaire en 1933 de 500 millions et j'en avais profité pour essayer d'obtenir, sous promesse de rétablir à 100 % les contingents anglais, des améliorations pour nos industries exportatrices et l'agriculture. L'Angleterre paraissait être entrée dans ces vues et elle était disposée à faire certaines concessions. Vous vous souvenez que nous avons échoué à propos de la soie, car, sous prétexte de se protéger contre l'invasion du marché anglais par les japonais, l'Angleterre avait eu

l'intention d'établir un tarif nouveau sur la soie, et comme le Japon bénéficiait de la clause de la nation la plus favorisée, l'Angleterre nous avait dit : je serai obligé d'appliquer ces tarifs sur la soie à la France, à l'Italie, à la Belgique, mais avec un certain discernement, de façon que soient frappés plus lourdement les produits japonais. Nous avons échoué là-dessus et parce que je n'avais pas pu obtenir au point de vue agricole autre chose que des promesses un peu vagues. Le temps a travaillé contre moi en ce sens que notre balance commerciale à l'égard de l'Angleterre s'est améliorée. Si l'on développe sur toute l'année les résultats des quatre premiers mois, la balance commerciale de la France, au lieu d'être déficitaire de 500 millions, ne serait plus déficitaire que de 150 millions à 200 millions. Naturellement les anglais ont profité de cette situation nouvelle pour nous dire : voyez, vous tendez vers l'équilibre, par conséquent nous n'avons plus de raison de vous offrir des compensations. Cette situation a pesé assez lourdement sur les négociations. Je ne suis pas sûr que les incidents de Genève n'aient pas eu également leur influence. Dans des négociations comme celles-là l'économique n'est jamais complètement séparé du politique. Mes délégués sont en Angleterre depuis plus de 15 jours. En ce moment la situation se présente ainsi : les anglais ont accepté la dénonciation des conventions de 1826

et de 1882. On négocierait un traité de commerce nouveau dans lequel on leur accorderait la clause de la nation la plus favorisée, mais en excluant du bénéfice de cette clause une série de produits limitativement déterminée, qui sont à peu près les mêmes que ceux qu'on a exclus du même bénéfice dans nos traités avec le Canada. Nous rétablirions à 100 % les contingents anglais, mais nous obtiendrons en échange la suppression de la surtaxe de 20 % et nous obtiendrons au profit de l'agriculture quelques avantages, par exemple la prolongation du délai pendant lequel les exportations de primeurs peuvent être faites en Angleterre, ce qui intéresse la Bretagne et certains pays du nord de la Loire. Nous obtiendrons vraisemblablement jusqu'au 15 mai, pour certains produits, jusqu'au 20 avril pour d'autres. Nous obtiendrons quelques réductions de tarif sur les primeurs ou sur certains d'entre eux et enfin l'Angleterre accepterait de réduire ce qu'on appelle la zone doriphorique. A l'heure actuelle on n'a pas le droit d'exporter en Angleterre des produits obtenus à moins de 200 kilomètres d'une zone doriphorique. Ce sera dorénavant 50 kilomètres à partir de la limite extrême de la zone doriphorique. C'était un avantage substantiel au début de l'année, moins maintenant, parce que notre zone doriphorique continue de s'accroître en France. Le résultat ne serait cependant pas négligeable, parce nous pouvons espérer obtenir le même avantage de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, qui, à l'imitation et sur la